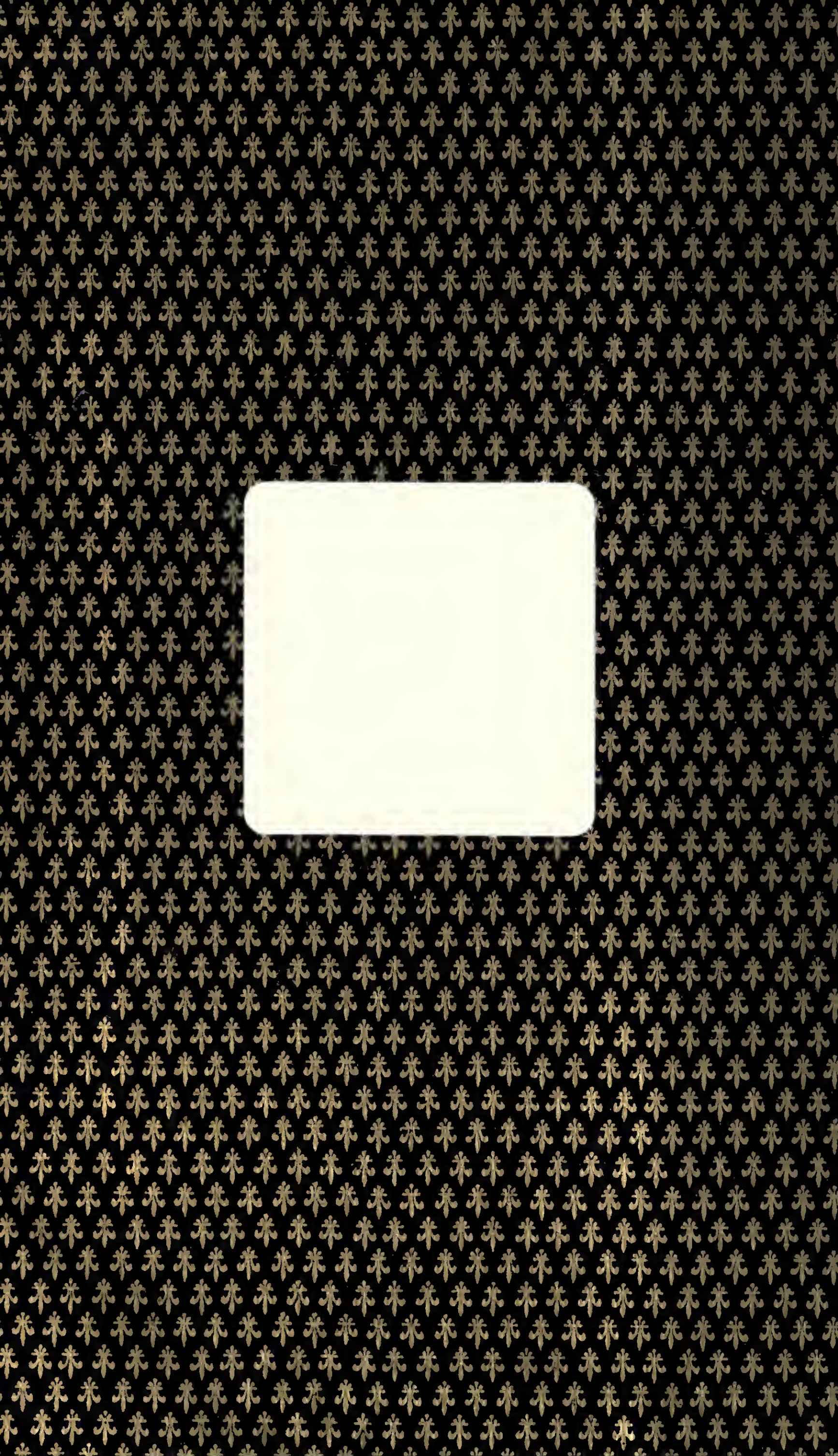
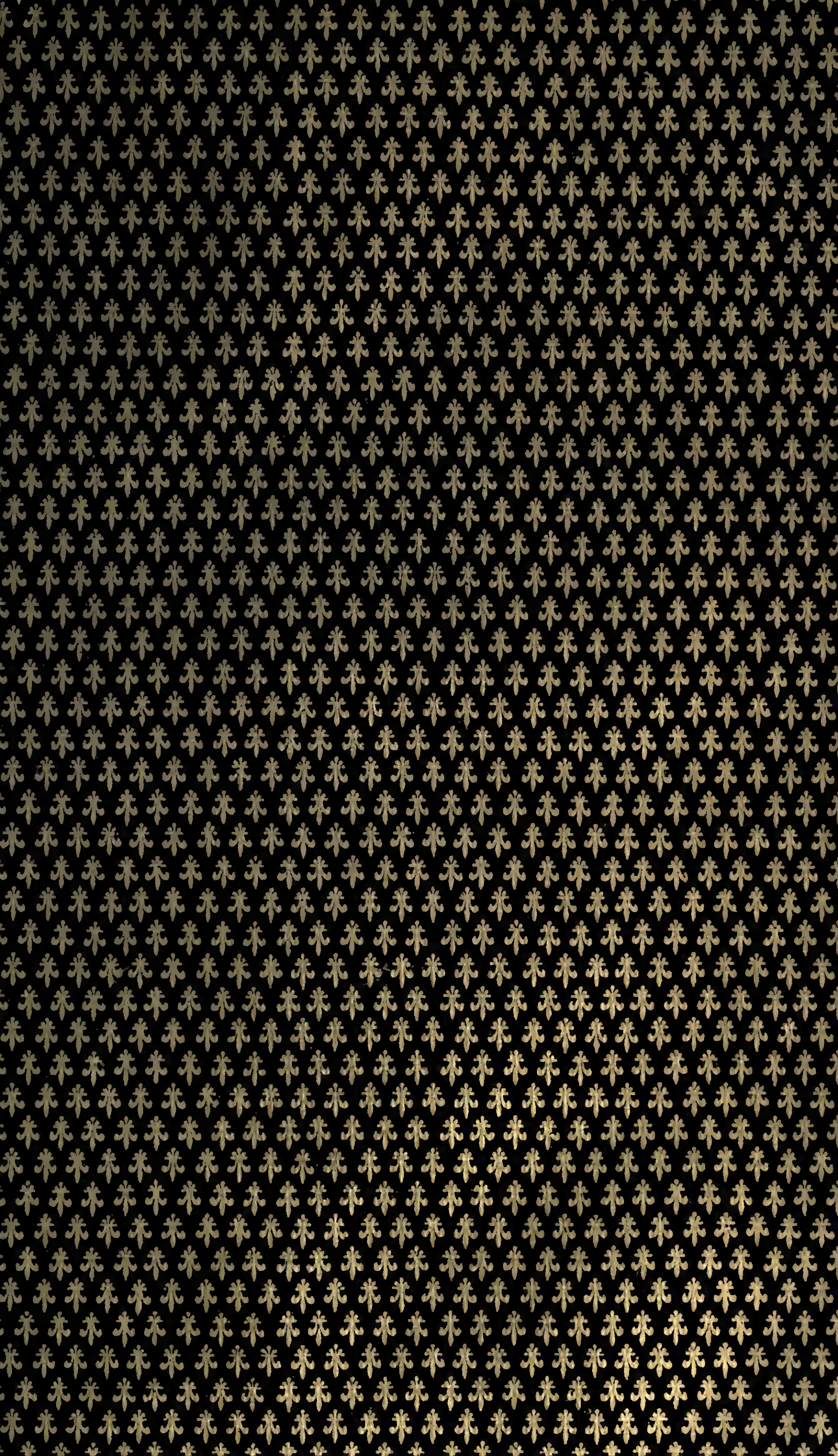






Association « Pro Aventico »

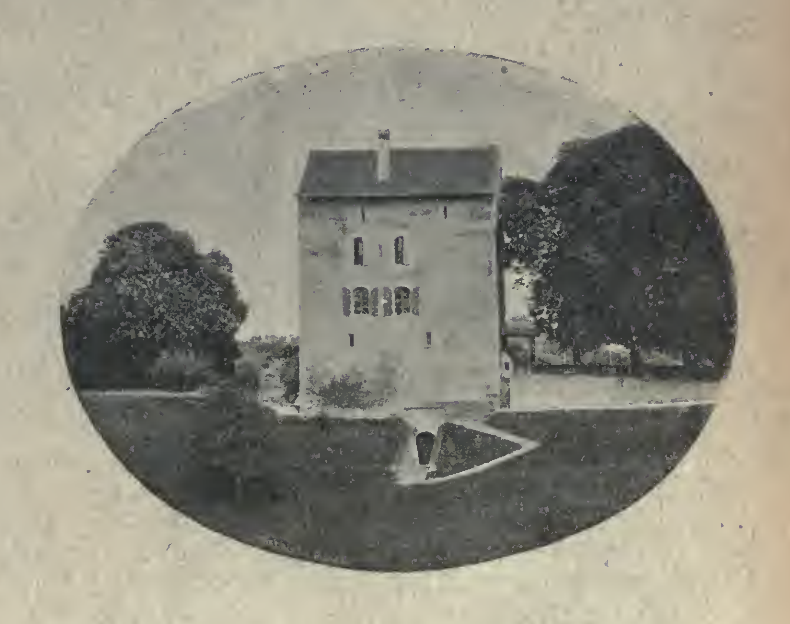
GUIDE ILLUSTRÉ

DU

MUSÉE D'AVENCHES

PAR

ÉMILE DUNANT, Dr phil.



GENÈVE
IMPRIMERIE MAURICE REYMOND & Cie
LIBRAIRIE GEORG & Cie
LAUSANNE, G. BRIDEL & Cie | AVENCHES, AU MUSÉE
1900

Association « Pro Aventico »

GUIDE ILLUSTRÉ

DU

MUSÉE D'AVENCHES

PAR

ÉMILE DUNANT, Dr phil.

PREMIÈRE PARTIE:

COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

SECONDE PARTIE:

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES



GENÈVE
IMPRIMERIE MAURICE REYMOND ET Cie
1900

PRÉFACE

Le musée d'Avenches[1] n'est pas un de ces somptueux édifices dont les villes modernes s'enrichissent à grands frais ; c'est une modeste construction carrée, en forme de tour, originale et fruste, qui domine à l'est l'emplacement de l'amphithéâtre romain d'Avenches. Ce vaste enfoncement circulaire, gazonné, entouré d'une clôture, que vous voyez en sortant de la ville moderne d'Avenches, occupe la place de cet amphithéâtre, où la population d'Aventicum venait assister à des spectacles sanglants. Aujourd'hui, le lieu est paisible et pittoresque ; la terrasse du musée, ombragée d'une avenue de marronniers, et d'où l'on a une échappée sur le lac de Morat, est tout empreinte de la poésie des ruines au milieu desquelles s'avance le visiteur. De là il embrasse d'un coup d'œil les emplacements du forum, du théâtre et des quartiers populeux d'Aventicum, dont le Cigognier marque à peu près le centre.

L'histoire de la vieille tour est mal connue ; mais on peut affirmer qu'une portion de l'édifice remonte à l'époque romaine. C'est le cas notamment du caveau du sous-sol, supporté par une voûte en plein cintre, qui devait servir de soutien aux

[1] Le musée d'Avenches est ouvert gratuitement les dimanches, pendant les mois de mai à octobre. Pour le visiter les autres jours, s'adresser à M. Perrier, concierge, rue du Collège, n° 124.

sièges de l'amphithéâtre, et dont la porte s'ouvrait sur l'arène, d'où l'on peut inférer que ce caveau servait à contenir les animaux féroces ou à abriter les gladiateurs. A l'époque romaine remontent encore deux tronçons de mur, formant entre eux un angle aigu, au nord-est du musée, du côté opposé à celui de la terrasse, ainsi que certaines parties du mur de soutènement de la tour, qui domine le lieu dit *au Rafour*, au pied de la terrasse. La tour actuelle a été construite, d'après les documents d'archives[1], au milien du XVII[e] siècle par le bailli bernois François Wyss, pour servir de grenier public. Les matériaux employés à sa construction sont d'origine romaine, et peut-être y a-t-il eu une tour antérieure à celle édifiée par les Bernois.

Un premier musée, dépendant de la commune d'Avenches et nommé *musée Vespasien*, avait été ouvert en 1824 ; il subsista jusqu'en 1838, et n'était pas logé dans la tour.

En 1838, le musée, de communal qu'il était, devint cantonal. C'est alors que la tour, ancien bâtiment des dîmes, fut affectée à l'usage du musée ; la création de la salle du premier étage (Salle II) en fut la conséquence. La muraille de soutènement du côté du Rafour a été restaurée en 1881 : quelques autres réfections furent pratiquées en même temps sur les autres faces, et les fragments de sculpture encastrés dans la muraille descellés et transportés dans le musée. Un nouvel agrandissement fut obtenu en 1893, par l'aménagement de la salle du second étage (Salle III).

Depuis 1899, le musée d'Avenches est placé, ainsi que d'autres, sous le contrôle de la Commission vaudoise des monuments historiques. Il est destiné à recevoir toutes les antiquités découvertes sur le sol d'Aventicum.

La direction du musée est conférée à un conservateur, nommé par l'autorité cantonale. Le plus ancien fonctionnaire fut M. de Dompierre ; il eut comme successeur M. d'Oleyres, et tous deux ont laissé le souvenir d'administrateurs dévoués. Puis, dès 1852 et pendant une dizaine d'années, le musée resta

[1] Cf. Eug. Secretan, *Aventicum*, p. 50 et 51.

sans conservateur et à peu près sans contrôle : non seulement il n'y entra presque rien, mais il en sortit divers objets de valeur, surtout des médailles. Heureusement l'archéologue Troyon en avait dressé un catalogue par ordre de matières en 1852 ; il comprenait 884 numéros. Ce ne fut qu'en janvier 1862 qu'un nouveau conservateur fut nommé en la personne de Caspari, qui demeura vingt-six ans en fonctions et mourut le 10 février 1888. Pendant ces vingt-six années, le nombre des pièces du musée augmenta de 884 à 2065, sans compter les médailles, et M. Caspari les catalogua par ordre d'entrée. Son successeur, M. Louis Martin, a continué son œuvre et actuellement le nombre des pièces cataloguées est d'environ 3400.

Ces catalogues sont restés manuscrits, mais ils ont servi, à diverses reprises, à la rédaction de plusieurs travaux qui ont été publiés sur les antiquités d'Avenches. Le plus important est celui de C. Bursian : *Aventicum Helvetiorum,* dans le tome XVI des Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich (1867-1870), illustré de nombreuses planches.

M. L. Martin, le conservateur actuel du musée, a publié un *Catalogue-guide*, en deux parties, la première consacrée plus spécialement aux bronzes (Bulletin de l'Association Pro Aventico, III, p. 3-37), la seconde aux marbres et mosaïques (Bulletin, IV, p. 3-26). M. Martin a de même fait paraître le *Catalogue* complet *du médaillier* (Bulletin VI), précédé d'une Introduction de M. W. Cart. C'est à ce dernier que nous devons aussi la substantielle notice sur le médaillier qui figure dans le présent Guide. Enfin le Bulletin VII a donné divers suppléments à la monographie du N° VI.

Outre ces ouvrages se rapportant spécialement aux objets du musée, nous citerons encore les suivants :

Burckhardt, Th. *Aventicum*. Bâle, 1850, in-8 (dans les *Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, publiés par la Société d'histoire de Bâle, t. IV). C'est une monographie populaire, précise et complète pour l'époque.

Meyer, H. *Die Votivhand, eine römische Bronze aus Aventicum* (dans les Mémoires de la Soc. des Antiq. de Zurich, t. XI). Traduction française de A. Schairrer : La main votive, bronze romain d'Aventicum.

Doblhoff, J. *Auf dem Trümmerfelde Aventicums, des Caput Helvetiorum.* Vienne, 1883.

Daguet, *Aventicum, ses ruines et son histoire,* Neuchâtel, 1880.

De Mandrot, *Notice sur Avenches,* Lausanne, 1882.

Eugène Secretan. *Aventicum,* Coup-d'œil historique. Guide sur le terrain, publié par l'association Pro Aventico, 1896 (se vend au musée d'Avenches).

Les *Bulletins de l'association Pro Aventico,* n^os^ I-VII (se vendent aussi au musée).

L'*Anzeiger für schweiz. Alterthumskunde* (Indicateur d'antiquités suisses) contient de nombreux articles de Caspari, Hagen, de MM. W. Cart, J. Mayor, K. Praechter, L. Martin, E. Dunant, notamment dans les années 1872, 1876-79, 1882, 1883, 1884-1891, 1898 et 1899.

On trouvera d'ailleurs des bibliographies détaillées dans la 1re livraison du *Supplément au dictionnaire historique... du canton de Vaud,* par Brière, publié par G. Favey, Lausanne, 1886, et dans le *Repertorium* de J.-L. Brandstetter. Bâle, Geering, 1892.

Notre guide illustré est divisé en deux parties. La première est consacrée à la description des *Collections archéologiques* ; la seconde aux *Monuments épigraphiques.*

Nous suivons, dans notre description, l'ordre indiqué par l'itinéraire du visiteur, dicté d'ailleurs par la disposition du musée, c'est-à-dire que nous décrivons successivement les antiquités déposées sur la terrasse, puis celles des trois salles du musée, en terminant par la visite du caveau du sous-sol et du hangar, annexé au musée, et qui occupe un replat au-dessous de la terrasse. Dans la seconde partie, l'ordre suivi pour l'étude des inscriptions correspond à leur place dans la salle [1].

[1] Les objets figurés sur les planches sont désignés au moyen du chiffre romain de la planche et du chiffre arabe de l'objet.

PREMIÈRE PARTIE

COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

LA TERRASSE DU MUSEE

Parmi les monuments lapidaires placés sous les arbres de cette terrasse, on remarque divers **tombeaux rectangulaires**[1], en forme d'auge.

Les Romains ont employé les deux modes de sépulture de l'antiquité, l'inhumation et l'incinération. L'incinération a été le mode le plus répandu à Avenches, et les nombreuses urnes cinéraires conservées au musée en font foi. Néanmoins les fouilles de l'association *Pro Aventico* ont révélé l'existence simultanée de sépultures par inhumation et par incinération, soit au Pré aux Donnes, au sud-ouest, soit aux Mottes, au nord-est de la ville antique. Les bières. servant à la sépulture, *arcae*, étaient, à l'époque impériale, le plus souvent en bois. Les tombeaux creusés dans le marbre ou le calcaire sont en revanche fréquents pendant les premiers siècles chrétiens ; il suffit de rappeler ceux de la Cour du Martolet à St-Maurice. Nous inclinons donc à attribuer ces tombeaux lapidaires à l'époque chrétienne. L'un d'eux a été retiré récemment d'une grange par M. Martin, conservateur du musée.

Il présente, comme deux autres, un rétrécissement très sensible dans le sens de la largeur.

Les débris de colonnes, qui comprennent une vingtaine de **bases** ou de **fûts** et deux ou trois **chapiteaux** qu'on voit par-ci, par-là sur la terrasse, sont en revanche bien romains et proviennent en grande partie de la Schola des Macer (1849-1852). Ils sont en général de l'**ordre corinthien** ou de l'**ordre toscan**, les deux ordres les plus en faveur chez les Romains. Ces deux ordres d'architecture se distinguent surtout par la base et le chapiteau [1].

Remarquez à droite, au centre de la rangée, cette **dalle de revêtement**, trouvée dans un pré au nord de la ville, longue de 1 m. 65, large de 70 cm., haute de 30 cm. C'est le dernier exemplaire intact des dalles qui formaient le couronnement du **mur d'enceinte**, et qui ont été exploitées de tout temps pour des constructions ou simplement pour servir à faire de la chaux. Elles étaient généralement munies de **trous de louve** par lesquels on les hissait au haut de la muraille. Les pans de mur mis à jour à côté de la porte de l'est attestent le soin et la solidité avec lesquels ces murailles étaient construites, les pierres cimentées et les joints parachevés [2]. Une autre dalle en pierre jaune, trouvée aux Prés-Choulex et donnée par la municipalité, mesure 1 m. 65 de long, 75 cm. de large et 32 cm. de haut ; une troisième, probablement fragmentaire, a 1 m. 30 de long sur 75 cm. de large.

Adossé au mur de la terrasse se trouve un **bassin de fontaine** ou *labrum*, en marbre du Jura, trouvé aux Conches-dessus, et qui a servi à un jet d'eau, placé sans doute dans la cour intérieure, *cavaedium*, d'une opulente maison romaine. Au centre, on voit une élévation carrée percée d'un orifice qui servait à fixer une base sur laquelle se plaçait un tube, affectant la forme d'une figure humaine, animale ou d'un végétal, d'où s'échappait le jet d'eau. Le musée possède

[1] Le Cigognier, qu'on aperçoit de l'extrémité du mur de la terrasse, est un pilier d'angle surmonté d'un chapiteau corinthien ; il soutenait probablement un portique à l'entrée du forum.

[2] Voy. à ce sujet Mayor, *Aventicensia*, dans l'Indicateur, juillet 1899.

un tube en forme de pomme de pin ayant servi à cet usage. Le trop-plein s'échappait par l'ouverture latérale et le tuyau d'amenée pénétrait par une ouverture inférieure, au-dessous du niveau du sol.

Les restes d'aqueduc sont nombreux à Avenches, et la plupart présentent dans leur construction un petit appareil, formé de moëllons assemblés par du ciment. Mais les fouilles de M. Ludi ont mis au jour un tronçon d'**aqueduc unique en son genre** et dont trois fragments sont conservés (à gauche sur la terrasse). Cet aqueduc était formé de pierres circulaires, ou tambours, de 55 cm. de diamètre, laissant libre un canal de 32 cm. Les tambours ont 48 cm. de long ; ils sont placés ici verticalement, s'élevant à 85 cm. au dessus d'une dalle carrée, en grès grossier, percée d'un trou de même diamètre (32 cm.) et légèrement évidée au centre. Le tout faisait partie d'une canalisation de la ville antique[1].

Sous la marquise; à droite du perron du musée : **Fragment d'une corniche d'entablement**, (Pl. II, fig. 3) mesurant 2 m. 85 de longueur sur 1 m. d'épaisseur, trouvée au XVIIIe siècle, sans doute au N.-E. du Cigognier.

Le bas-relief de la frise représente, entre une torsade en haut et un rang de feuilles en bas, *deux griffons ailés*, posant chacun une patte sur la panse d'un vase à deux anses ; leur queue est enroulée autour d'une colonnette qui limite le groupe et le sépare des groupes voisins qui devaient suivre, comme le montre le griffon à tête de lion et l'anse d'un vase. encore visibles à droite.

Bien que les griffons se rencontrent généralement sur des objets servant au culte d'Apollon ou de Bacchus, on ne peut inférer de leur présence sur ce bas-relief que le temple où il était fût consacré à l'un de ces dieux ; on en voit sur le temple d'Antonin et de Faustine à Rome.

[1] D'autres types de canalisation sont à noter : l'un consiste en un assemblage de pierres plates ; il a été constaté au théâtre, sous l'emplacement de la scène: un autre consiste en briques rectangulaires emboîtées et est décrit plus loin.

Au-dessous de cette corniche, se trouve un fragment d'une autre corniche qu'il faut rapprocher des deux fragments inférieurs *à gauche du perron.*

Ces trois blocs sont en effet décorés d'animaux marins et fabuleux. Ces animaux ont la tête et la partie antérieure du corps d'un cheval, ou d'un lion ; la partie postérieure se prolonge en une queue de poisson épaisse et sinueuse. L'hippocampe, tel qu'il est représenté ici, avec des appendices en forme de feuilles simulant des nageoires, des pieds palmés, la queue stylisée pour former une écaille symétrique, est une création tout imaginaire et dérive du type fixé par Scopas. Le motif principal des corniches de ce modèle semble être le groupe des lions ou chevaux marins, aux queues entrelacées ; mais les vases à deux anses y figurent aussi et étaient placés entre ces groupes. Le sujet de la sculpture porte à croire à l'existence d'un temple dédié à Neptune ou à quelque autre dieu marin. (Pl. III, fig. 2).

La dernière corniche, à gauche sous la marquise, offre une décoration très dissemblable des précédentes, plus variée et plus riche [1]. Le même type de sculpture se retrouve sur les corniches encastrées dans la muraille de l'église et sous le hangar dépendant du musée ; on y constate que les artistes d'Aventicum ont accordé la préférence aux figures animées, personnages et animaux, plutôt qu'aux sujets tirés du règne végétal, dont les Romains sont cependant coutumiers. Ces blocs ont été trouvés non loin du Cigognier et il en reste encore dans la terre. La fig. 1 de la pl. III reproduit l'un des fragments de corniche encastrés dans le mur de l'église[2].

[1] La décoration comprend entre autres un cavet avec bas-relief représentant des dauphins affrontés, séparés par des coquilles (en lieu et place des feuilles habituelles) ; le denticule et le rais-de-cœur. Le larmier lui-même possède des *modillons,* ou petites consoles, dont la face inclinée est décorée au lieu des feuilles d'acanthe ordinaires par une figure barbue et par des amours. Les corniches encastrées dans l'église offrent, au contraire, sur les modillons, des figures féminines. Remarquez un ornement en forme de bouclier d'amazone (*peltae lunatae*) qui décore les panneaux verticaux à droite et à gauche des modillons.

[2] La fig. 1 de la pl. III reproduit ce fragment tel qu'il a été placé dans le mur pour servir de banc, l'ordre des moulures étant renversé et la cimaise en bas.

SALLE I (Rez-de-chaussée)

On accède à la salle I par un petit *vestibule* qui ne renferme, en fait de sculpture, que **deux chapiteaux** en calcaire jaune du Jura ; ils ont été trouvés sur l'emplacement du monument, probablement un portique, élevé en l'honneur de *Q. Cluvius Macer*, duumvir de la colonie des Helvètes, mis au jour en 1851 au lieu dit En Prillaz[1]. Au chapiteau de droite, on remarque, sur la partie inférieure du bloc dont il est fait, le sommet des cannelures de la colonne (Bursian, VIII, 2) ; le chapiteau de gauche, quoique brisé en trois morceaux, présente encore des volutes aux angles et au milieu de chaque face, selon le type classique romain (Bursian VII, 2). On ne sait à quelle place, sur le monument, se trouvaient ces chapiteaux, on sait seulement que les colonnes de la façade, découvertes au même endroit, sont doriques.

Des trois inscriptions du vestibule, la seconde est dédiée par les Helvètes à ce même *Q. Cluvius Macer* et la troisième à sa femme ; la première est une inscription honorifique se rapportant peut-être à *Sabinus*, père de l'empereur Vespasien[2]. Les fragments de mosaïques fixés aux parois seront décrits plus loin (Salle II).

La salle du rez-de-chaussée du musée frappe le visiteur, dès son entrée, par son aspect étrange et antique : c'est une pièce rectangulaire, éclairée par cinq petites fenêtres, en meurtrière et grillées, encadrées de larges embrasures ; le pavage de carrons rouges contraste étrangement avec les pavés mosaïques dont les fragments conservés rappellent un luxe aujourd'hui inconnu. Le plafond bas est soutenu par d'énormes solives brunes et frustes auxquelles sont suspendues des amphores ; le pourtour de la pièce, les murailles et

[1] Pour tout ce qui concerne la topographie d'Avenches, voyez le plan du Bulletin II.

[2] Les inscriptions étant cataloguées à la IIme partie, nous nous bornons ici à en indiquer la destination.

le centre, sont occupés par des pierres de toute forme et de toutes dimensions sur lesquelles tombe une lumière blafarde.

Nous examinons en premier lieu le groupe central. Voici, faisant face à la porte, un monument votif, restauré, portant une inscription, dédié par le prêtre *Decimus Julius Consors ;* — une colonne (nº 2014) avec l'inscription funéraire d'une femme, probablement *Julia Litullina*, et à côté un fragment de colonnette torse. Au-dessous de l'inscription brisée où se lit le mot *schola*, un fragment de motif circulaire appliqué ou de rosace (Bursian, IV, 6 et VI, 7) présentant en bas des feuilles d'acanthe, circonscrites dans un cercle d'oves, de perles et de rais-de-cœur, avec, en haut, une tige de plante horizontale étalant de grandes feuilles symétriques, d'un bel effet décoratif. A côté, un modillon, débris d'une corniche, présente en relief le torse et le buste d'un homme nu, tenant dans la main droite un bâton muni d'un anneau (Bursian V, 5). L'inscription nº 105 est une dédicace à *Quintus Macrius Nivalis*, fils de Q. Cluvius Macer, dont il a été déjà parlé. Elle repose sur des tambours de colonnes cannelées de grand module (60 et 40 cm.).

A ce groupe central se rattachent encore : un petit autel en grès voué aux dieux des carrefours (nº 186) portant les mots : *Bivis, Trivis, Quadruvis;* la stèle funéraire de *Flavia Severilla* (nº 2059) et divers fragments d'inscriptions ; un chapiteau corinthien renversé (nº 151) et de nombreux marbres moulurés (nºs 178, 179, 181). Sur le blocage formé par ces monuments lapidaires, remarquez deux récipients en plomb. Le plus spacieux est la moitié inférieure d'un réservoir à eau, *labrum*, trouvé en 1836 ou 1837 en Prillaz, au nord-est du forum ; le second, placé sur l'autel des carrefours, peut avoir servi au même usage, bien qu'il soit de dimensions plus réduites (Bursian IV, 2 et 3).

RELIEF DE LA LOUVE. — C'est le monument le plus important de la salle et il n'y a été installé définitivement qu'en 1898. Déposée au musée de 1862 à 1864, cette sculpture fut ensuite reprise par son propriétaire, Samuel Fornerod ; les héritiers de ce dernier l'ont vendue en 1896 à l'Etat de Vaud

pour la somme de 2000 fr., et elle rentra au musée le 30 novembre de la même année (Pl. I)[1].

Voici dans quelles circonstances elle fut découverte. Les fouilles pratiquées en automne 1862 avaient mis à jour, sur un replat de la colline qui domine la gare, les substructions d'un bâtiment de grande dimension, soit d'environ 90 m. de long, peut-être une caserne.

C'est à 10 m. de l'angle oriental de ces soubassements qu'on trouva, le 21 novembre 1862, à la nuit tombante, avec deux colonnes en marbre, ce relief fameux. C'est un bloc en néocomien neuchâtelois ou calcaire jaune du Jura, bruni par le temps, en forme de prisme trapézoïde, mesurant 45 cm. d'épaisseur en bas, 12 au sommet, pesant environ 12 quintaux, et destiné à être vu sur trois de ses quatre faces. La face antérieure a 1 m. 10 en longueur, 58 cm. en hauteur.

Le groupe en haut-relief qui occupe cette face est sculpté dans une sorte de niche, qui rappelle sans doute la grotte du berger Lupercus, ou au moins une anfractuosité de rocher. Le motif de sculpture, **La louve allaitant Romulus et Remus**, est une imitation, et non pas une copie, du groupe primitif. La louve tourne la tête du côté des nourrissons et cette pose se retrouve, souvent avec le mouvement de la marche, sur les monnaies impériales, les gemmes, etc. mais comme groupes libres et non comme reliefs[2]. Cette pose diffère en revanche de celle du groupe d'airain du Capitole, où la louve regarde droit devant elle et où les enfants sont vus de face. Ici, en effet, ils sont vus l'un de dos, l'autre de côté, la tête renversée. La louve a une expression débonnaire et lèche un des enfants ; ceux-ci, d'ailleurs, par leur embonpoint, font honneur à leur nourrice.

A gauche, un oiseau, le pic sacré, apportant la becquée à ses petits ; le nid ne se distingue presque pas sur l'arbre qui le porte. A droite, un autre arbre avec deux oiseaux, dont un

[1] Sur l'histoire de cette sculpture, célèbre en Suisse, voyez l'art. de M. Eug. Secretan : *Variété archéologique*, dans la *Revue historique vaudoise*, avril 1897.

[2] Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. II, p. 728; W. Fol. *Catalogue descriptif du musée Fol*. t. II. p. 334. Clarac, *Musée de sculpture*.

hibou (la tête brisée), symbole de sagesse, attribut d'Athéné. Bursian pense d'ailleurs que ces oiseaux doivent indiquer que le lieu est désert ; la nature des arbres ne peut guère être déterminée.

La face postérieure, en trapèze, simule une toiture, indiquée par cinq rangées de feuilles imbriquées ; sur la face latérale gauche se détache nettement une oie picorant des baies, souvenir des oies du Capitole, tandis que le côté droit paraît avoir été encastré dans un mur. Etant donné l'exiguité des dimensions de ce bloc et ses trois côtés sculptés, on peut en inférer que sa place était sur une terrasse, une cour ou dans un édifice public, et non pas au faîte de l'édifice. Si la valeur artistique et l'exécution sont médiocres, la valeur historique de ce relief est considérable, car c'est l'emblème de la domination romaine, les armes parlantes de l'empire.

POURTOUR DE LA SALLE I.

Le visiteur est censé revenir à la porte d'entrée de la salle et en faire le tour, en commençant par le mur intérieur du musée, le long duquel on a disposé une planche servant de support à divers fragments sculptés. C'est le mur A ; le mur B est celui qui se trouve du côté de l'amphithéâtre et de la ville moderne ; le mur C, celui qui forme le fond de la salle et percé d'une seule fenêtre ; le mur D, celui qui domine le jardin du Rafour. Nous décrivons successivement les pierres placées contre les murs A, B, C, D, en allant autant que possible de bas en haut.

Mur A.

N° 1038, fût de colonne qui offre cette particularité d'avoir un diamètre notablement plus grand au centre qu'aux extrémités. L'élargissement du fût dans sa partie médiane, qui a reçu le nom d'*Entasis*, se retrouve sur plusieurs autres colonnes conservées au musée. Ces colonnes ne portent pas de canelures.

Support d'une amphore. (Pl. II, fig. 6). Bloc en marbre blanc, en forme de cône tronqué; il est creusé, au centre, d'un trou rond et profond des deux tiers de la hauteur totale. Cette excavation a servi, comme l'a supposé Caspari, selon toute probabilité, à contenir la base d'une amphore étroite et allongée, telle que celle que l'on voit suspendue aux poutres du plafond (nº 448). La fig. 6 de la pl. II représente cette amphore placée sur ce support de marbre, *incitega*. Les sculptures du bloc sont allégoriques et confirment l'opinion fondée sur la présence du trou. On voit, en effet, sur les quatre côtés, une sorte d'escalier qui va se rétrécissant de bas en haut et, aux quatre angles, un homme nu, les bras levés comme s'il soutenait l'objet qui devait être placé sur le support. C'est le rôle habituel de l'Atlas. Le couronnement du marbre a disparu.

Généralement, les grands vases, tels que les amphores, étaient simplement enfoncés dans le sable. Mais les besoins du service et de la table exigeaient souvent qu'on les plaçât plus commodément sur une base spéciale, percée d'un trou ou sur un petit bâti en métal, en bois, en jonc tressé. L'emploi du marbre était plus rare et suppose un certain luxe. La sculpture est d'ailleurs fort mauvaise comme style. (Bursian XII, 9; Bulletin IV, 7).

Adossée à la muraille A, nos 1,189, 190 et 1079; dédicace au duumvir *Tiberius Julius Sabucinus* et les fragments de deux répliques de cette inscription (IIe partie, nos 12-14); sur la planche formant table, cinq fragments d'inscription (IIe partie nos 16-20) A côté : Deux meules romaines en grès et une pierre ronde, convexe, munie d'un crochet en fer, peut-être le couvercle d'une citerne. Bloc de marbre jurassique affectant la forme d'un disque épais ou d'un cône tronqué, de 22 cm. de diamètre. Sur le pourtour convexe, on lit le chiffre CXXV, qui pourrait marquer un poids ou quelque autre mesure.

Nos 1360 et 2127 : Deux briques rouges carrées, portant l'une l'empreinte des clous d'un soulier, l'autre celle des pieds d'un mouton. La présence au musée de cisailles à tondre les moutons, atteste que les Romains élevaient des moutons pour

en tirer de la laine. La vitrine des fers contient aussi des clous qui pourraient avoir servi à ferrer des souliers.

Nos 2779, 1893, 889 : Trois pierres sculptées en forme de petits autels domestiques, en calcaire du Jura. Le pied en est formé par un socle et le couronnement par une corniche ; celle du nº 1893 est bien conservée. Ces autels étaient consacrés aux Lares ou aux Pénates, les dieux du foyer domestique, et étaient placés dans les maisons d'habitation ; la face antérieure peut avoir porté une inscription.

Nº 2115 : Fragment d'un groupe ; patte antérieure d'un félin (lion ou tigre) qui enserre de ses griffes la hure d'un sanglier. Le caractère réaliste de ce fragment fait regretter le reste de la sculpture, qui devait constituer une scène de chasse. Nº 2229 : Tablette en marbre blanc portant, tracée à la pointe, le dessin d'un damier, utilisé pour un jeu de tessères ; une autre tablette pareille, mais sans tracé. Elle est brisée en plusieurs fragments qui ont été trouvés au théâtre.

Patte de lion en marbre blanc, d'un caractère assez réaliste, ayant servi de pied de table ou de console (Bursian XII, 1). — 1865-66, 1831-32 : Au-dessous du rayon, dans l'embrasure de la fenêtre, une meule et des briques romaines. Les briques servant à recouvrir les toitures étaient de deux sortes : les *tegulae* et les *imbrices*. Les *tegulae* sont des tuiles allongées à fond plat, à rebords élevés, servant à l'écoulement de l'eau de pluie ; les *imbrices* sont des tuiles faîtières en dos d'âne qui se plaçaient entre deux rangs de *tegulae*, pour couvrir les interstices et diriger l'eau de pluie dans les conduits formés par ces dernières. Les briques rectangulaires s'employaient aussi pour former de petites canalisations dans les champs ; on les emboîtait les unes dans les autres en y pratiquant une échancrure et pour ménager une pente suffisante, on les élevait sur des piliers composés de plus ou moins de briques plates. Une conduite de ce genre existait aux Prés-Verts, dans la propriété Senaud.

MUR B. (*Côté de l'amphithéâtre*).

En fait de fragments d'architecture, le visiteur y remar-

quera d'abord : un **chapiteau corinthien** en calcaire du Jura. Il présente le type classique de ces chapiteaux, avec le double rang de feuilles d'acanthe, les longues volutes d'angle et les petites volutes de face. Les proportions sont bien comprises, le dessin et la sculpture élégants, ce qui semble indiquer un travail romain de l'apogée d'Aventicum (fin du premier siècle de notre ère). Au-dessous et à côté, deux chapiteaux pareils, mais moins bien conservés (Bursian, VII, 3 et 4).

Sur le carrelage sont déposés **quatre blocs sculptés formant une corniche corinthienne**, dont le bloc d'angle est reproduit sur la pl. II, fig. 4. Ces blocs ont respectivement 1 m. 13, 87 cm., 73 et 72 cm. de longueur. Tels qu'on les voit placés, ils sont retournés le larmier en haut et la cymaise en bas. Il faut donc les retourner par la pensée, si l'on veut se rendre compte de l'ordre ascendant des moulures[1]. Cette corniche se distingue de celles exposées sous la marquise par l'absence des figures humaines ou tirées du règne animal ; elle est plus conforme aux traditions de l'ordre romano-corinthien, tel qu'on le trouve au Panthéon de Rome. Des fragments presque identiques comme moulures ont été trouvés à Genève [2].

Devant l'embrasure des fenêtres de ce mur, et à droite, quatre fûts de colonnes, de 2 m. 10, 2 m. 30 et 1 m. 80 de haut ; le fragment d'inscription, à gauche derrière le chapiteau, se rapporte encore à *Tiberius Julius Sabucinus ;* la belle stèle ornée d'un croissant et d'une étoile, à droite, entre deux colonnes, est l'épitaphe de *Marcus Alpinius Virilis*, personnage dont le nom rappelle l'Helvète *Julius Alpinus*, cité dans les Histoires de Tacite.

Amphores. Onze d'entre elles sont suspendues à une solive et dans l'ordre suivant :

[1] Ces moulures sont : la feuille de laurier ; le quart de rond ; le denticule ; le modillon avec une feuille d'acanthe ; les caissons qui occupent les soffites sont ornés de rosettes. Les baguettes cylindriques qui décorent le haut du larmier sont rarement usitées et font un mauvais effet.

[2] Musée épigraphique. Entr'autres le bloc trouvé à la maison Jequier, en 1838, n° 58 du catalogue.

Deux petites amphores, l'une étroite (don du past. Jomini), l'autre bombée, mais terminée en pointe.

Nos 450 et 449. Amphores à panse sphérique, à deux anses.

N° 448. Amphore à panse cylindrique, à deux anses, se rétrécissant à la base. C'est elle qu'on voit sur la pl. II, fig. 6 avec son support.

Nos 447 et 445. Amphores à panse sphérique appelées *Diotae.*

Nos 442 et 444. Amphores en forme de vases, à deux anses très évasées, l'une présentant deux renflements sur la panse.

N° 451. Amphore pareille au n° 450.

Ces amphores servaient essentiellement à contenir le vin ; toutefois on voit figurée sur un vase peint la récolte de l'huile, faite dans des amphores[1], et on les employait encore pour le miel, les grains et le sable des gymnases. Chez les Romains, on mettait dans les amphores le vin qui devait être conservé, et le vin ordinaire dans les *dolia*, futailles en bois. Le bouchon, généralement de terre ou de bois, s'appelait *cortex* ou *suber;* les étiquettes mêmes étaient déjà connues (*superinscriptiones*). L'argile de l'amphore est généralement jaune ou grise. Nous avons vu plus haut que les amphores étaient parfois placées sur des supports (*incitegae*) ; le plus souvent elles étaient simplement fichées en terre dans les caveaux servant de celliers, et l'on en a retrouvé à Avenches vingt-deux encore réunies au même endroit, dans un champ aux Conches-dessus, en 1785. Presque toujours elles sont munies de deux anses ; on connaît cependant à Avenches deux exemples d'amphores à trois anses, et c'est sur ces anses ou près du col que le potier plaçait sa marque de fabrique. Celle-ci a la forme d'un cartouche rectangulaire, parfois terminé en queue d'aronde, où se trouve le nom du fabricant.

[1] Dictionnaire de Daremberg et Saglio, t. I, fig. 284.

MUR C.

La grande inscription qui occupe la moitié de la longueur de la muraille est une des plus importantes de la collection : elle se trouvait sur un portique, faisant partie de la *schola* élevée par la corporation des bateliers de l'Aar (*Nautae aruranci*) en l'honneur de la maison impériale ; elle fut retrouvée en 1804. Au-dessus, l'épitaphe d'une femme, *Julia Alba* (voy, IIme partie, nos 22 et 23).

Devant la fenêtre, fragment de relief en marbre blanc du Jura, représentant la tête de **Jupiter Ammon,** tête cornue et barbue, sculptée dans un motif d'architecture circulaire, formé d'un cercle de perles, d'une guirlande de feuilles et du rais-de-cœur. On distingue à droite la tige et quelques feuilles d'une plante stylisée, servant à orner le reste du champ. Ce bloc, qui se trouvait encastré dans le mur sud du musée, paraît avoir servi comme ornement d'une porte ou d'une façade, par exemple à l'amphithéâtre.

Cette sculpture est une preuve du syncrétisme religieux qui régnait parmi la population d'Aventicum. Au culte des divinités celtiques et locales, telle que la déesse *Aventia*, s'était ajouté celui des divinités officielles de Rome et des dieux orientaux comme *Jupiter Ammon* et *Jupiter Sabazius*. La manière rudimentaire dont sont traités les cheveux et la barbe sur cette tête contraste avec le style des ornements qui sont mieux sculptés.

Mosaïque dite du Cygne. Cette mosaïque, qui décorait une maison romaine, fut trouvée en 1817 aux Conches-dessous, à gauche de la route de Morat, et déposée intacte dans un pavillon où elle subit des dégradations déplorables ; malgré les réclamations des conservateurs du musée, elle ne fut transférée au musée, qu'en 1867 ; elle est demeurée propriété communale.

Au centre : vase, ou canthare, à deux anses, rempli d'eau sur le rebord duquel est perché un volatile occupé à boire, un cygne ou plutôt une vulgaire oie (la partie supérieure du

corps est détruite). Ce motif rappelle celui de la célèbre mosaïque des Colombes, copie de celle qui se trouvait dans la maison de Pline, et découverte dans la villa d'Hadrien ; elle présente trois colombes posées sur un canthare, dont l'une boit, tandis que son ombre portée se dessine sur l'eau. Autour du motif central, six cercles concentriques alternent avec deux torsades. Ces cercles sont eux-mêmes inscrits dans un carré formé de deux lignes parallèles et d'une bordure de feuilles. Aux quatre angles, des figures empruntées à la faune aquatique, poissons et oiseaux échassiers. Cette mosaïque est, avec celle du sous-sol, la plus complète de celles du musée.

L'extraction du sol d'une mosaïque nécessite une opération délicate, à cause des innombrables petits cubes dont se compose le pavé mosaïque, et des déformations que subit ce pavé par suite de la croissance des racines ou des travaux de labour. (Sur le procédé employé pour l'extraction, voy. la notice de M. Martin dans le Bulletin II, p. 25 ; voy. aussi dans *Aventicum*, p. 73-75, les remarques de M. Secretan.)

Au-dessous, nos 140, 146 : Deux fragments d'un fût portant sur toute sa surface des feuilles imbriquées, simulant une guirlande, déjà décrits par Blavignac.

Mur D.

L'inscription gravée sur ce gros bloc rectangulaire, placé à l'angle, est une dédicace à une impératrice, qualifiée de Mère des Camps, probablement *Julia Domna*, femme de Septime Sévère, qui régna de 193 à 211 de notre ère. Sur ce bloc : trois petits chapiteaux, dont deux doriques et un corinthien. — Devant la fenêtre : Base en marbre blanc sur quatre pieds ; la surface de cette base étant concave, il semble qu'elle dût servir de support à un tonneau ou à quelque autre objet cylindrique.

N° 1907 : Bassin profond et rectangulaire intact. — N° 177 : Bas-relief sculpté sur un bloc rectangulaire de calcaire jurassique. On y voit représentés deux personnages, de la tête à la ceinture, la tête découverte, vêtus, l'un d'un ample vêtement (*sagum*), l'autre de l'*exomis*, faisant un contrat, un

marché peut-être ; ce sujet ne paraît pas traité à la manière des scènes funéraires, où les deux personnages ne joignent pas les mains (Bulletin IV, 5, Bursian XI, 3).

N° 158. **Chapiteau portant l'inscription :** LVGOVES. C'est un chapiteau d'ordre corinthien, se rapprochant du composite, en marbre du Jura. (Voy. la vignette sur le titre de la II[e] partie). Sur l'abaque est inscrit le mot LVGOVES. Les lettres de ce mot étaient coulées en bronze doré et adhéraient à la pierre au moyen de rivets. On remarque encore les trous de ces rivets dans les excavations pratiquées dans l'abaque pour fixer les lettres en bronze, dont la dernière, S, a seule subsisté. Ce chapiteau, trouvé dans un champ entre le Cigognier et la grange dite « du dîme » en 1844, n'étant sculpté que sur trois côtés, on peut conjecturer qu'il formait le couronnement d'un pilastre du monument dont on a retrouvé d'autres débris au nord-est du Cigognier ; il n'a pas de rapports en tout cas avec le Cigognier lui-même. La signification probable de l'inscription confirme cette attribution. LVGOVES paraît en effet le nom, au nominatif, d'une divinité collective d'origine celtique et de la même racine que LVG, le Mercure celtique, gallo-romain ; or cette racine reparaît dans des noms de lieu comme LVGVDVNVM (Lyon). Puisque LVG était préposé au commerce, les LVGOVES peuvent avoir été une divinité collective protectrice du commerce et de l'industrie, et la proximité du *forum* d'Aventicum corroborerait cette hypothèse.

Une inscription latine trouvée en Espagne, à Osma sur le Douro, près de Numance, rappelle qu'un homme, du nom de *Lucius Licinius Orcico*, avait fait don à la corporation des cordonniers d'un monument dédié aux LVGOVES[1]. Pareil fait pouvait se reproduire à Avenches où les artisans étaient probablement réunis en corporations, comme les bateliers de l'Aar qui y avaient élevé un portique à leurs frais, consacré à la maison impériale. L'inscription d'Osma portant le mot : LVGOVIBVS, il n'y a plus de doute que LVGOVES ne soit un

[1] *Corpus Inscriptionum lat.*, t. II, n° 2818 et Bulletin, II, 24.

nominatif, ou plutôt un vocatif pluriel. L'emploi de ce vocatif, au lieu du datif, donne à l'inscription le caractère d'une acclamation, forme spéciale de la dédicace qui peut avoir été préférée ici par la nécessité de renfermer toute l'inscription dans le champ de l'abaque. La sculpture des feuilles d'acanthe et de volutes porte un caractère de décadence, les volutes notamment sont réduites à des proportions infimes. Ce chapiteau a soulevé une longue controverse archéologique (Bursian VII, 1).

Au-dessus, n° 155 : **Chapiteau d'ordre romano-toscan,** trouvé dans le pré Guisan en Prilaz, non loin de l'inscription des bateliers de l'Aar, et qui peut-être a fait partie de la *schola* élevée par eux. La sculpture en est très gràcieuse ; elle comprend une torsade à la place de l'astragale, une guirlande de feuilles sur le gorgerin, le rais-de-cœur et la feuille d'acanthe sur l'échine.

Briques rectangulaires superposées (n° 144), utilisées pour les chambres de chaleur des hypocaustes (voy. plus loin au sous-sol) ; quatre rosaces, ayant décoré les soffites ou caissons d'une corniche corinthienne.

N° 201 : **Tête colossale d'Hélios ou d'Apollon** (Pl. II, fig. 1), considéré comme dieu du soleil, sculpture architectonique en calcaire jurassique. La tête du dieu est de face (le nez et la bouche détériorés) ; elle est entourée d'une épaisse chevelure et de rayons, au nombre de quinze. Ce type est fréquent sur des monnaies de Rhodes et sur d'autres reliefs [1]. Les dimensions de cette sculpture font supposer qu'elle était destinée à décorer la façade ou le fronton de quelque édifice. La croyance populaire attribuait à cette figure du dieu Soleil un pouvoir bienfaisant pour éloigner de l'homme le mauvais destin (Bursian X, 1).

Devant la fenêtre, deux fragments de corniche reproduisant un motif fréquent à Avenches, l'amphore accostée d'ani-

[1] On peut remarquer à ce propos la différence qui existe entre cette tête authentique d'Apollon romain et la tête jadis encastrée dans le mur de St-Pierre à Genève, qui passait à tort pour romaine.

maux ; ici le col et la panse de l'amphore sont pareillement divisés en côtes, tandis qu'ailleurs (sous la marquise par exemple) la panse seule est divisée en côtes. A droite et à gauche de l'amphore, on voit sur l'un des reliefs la partie antérieure d'un taureau ; sur l'autre relief, une patte de lion à droite ; ailleurs ce sont des griffons, des hippocampes. La multiplicité même des animaux figurés doit, semble-t-il, faire écarter la pensée que leur choix soit en rapport avec le dieu auquel était dédié le temple. Au-dessus : Inscription mutilée dédiée au **Génie**, le génie du lieu probablement, par un des nombreux *Camilli* d'Aventicum.

SALLE II (1er étage)

§ 1. VITRINE DES POTERIES

Cette vitrine renferme en très grande majorité des poteries romaines. L'art de la poterie (*opus figlinum*) a produit dans l'Empire romain un nombre considérable de types divers dont nous citerons les plus connus pour permettre au lecteur de les distinguer [1].

Le type de poterie qui se présente le plus souvent est celui dit *samien* ou *arrétin* (de Samos et d'Arezzo, en Etrurie), que l'on distingue de suite à leur glaçure rouge. La terre qui en fait la matière est la terra *lemnia* ou *sigillata*, moins rouge que le vernis dont elle est couverte ; ce dernier est d'un ton qui rappelle le rouge de la capucine. La principale fabrique de ces poteries se trouvait à Arretium (Arezzo), elle avait une réputation universelle. La glaçure de ces vases est très fine et le vernis employé s'adapte parfaitement à tous les

[1] Les vases à vin sont : le *dolium*, tonneau d'argile sans pied ni anses, de forme très évasée ; la *cupa*, futaille en bois, faite de douves assemblées par des cercles, notre tonneau moderne, que l'on employait davantage au delà qu'en deçà des Alpes, parce qu'elle préserve, mieux que le *dolium*, le vin du gel : le *cadus*, la *seria* et l'*olla*, vases plus petits ou jattes et l'amphore déjà décrite ; enfin l'*œnochoe* à embouchure trilobée, munie d'une anse. Le *cratère* renfermait le vin mélangé à l'eau. L'*hydrie*, pour l'eau, est une coupe à deux anses plates et une anse verticale, à col étroit de forme allongée.

reliefs. Ceux-ci ne sont presque jamais modelés à la main, mais bien façonnés au moule ou modelés avec une spatule ou un pinceau.

La décoration consiste tantôt en figures géométriques, lignes concentriques, rosaces, oves, tantôt en figures animées, feuilles de lotus, têtes d'hommes et d'animaux ; ces dernières sont parfois en haut relief et servent alors de poignée ; le décor peut former une grande et unique scène, telle que les scènes de chasses où le lion joue un rôle prépondérant. En général, la décoration comprend deux rangées de motifs ornementaux très simples et une zone de figures entre les deux.

Le moulage, le procédé le plus employé, se faisàit souvent avec un moule en deux moitiés, et l'on distingue parfois sur le relief une ligne marquant les points de suture entre les deux moitiés du moule. Suivant le procédé du modelage propre à la céramique romaine, le potier modelait les figures et les ornements sur la panse, en se servant d'une spatule en forme de cuiller, d'un pinceau ou d'une pipette chargée de pâte à l'état visqueux (barbotine); M. Blümner compare ce procédé à celui des confiseurs confectionnant des gâteaux au sucre glacé.

Le second type de poterie est pareil au précédent comme décor, mais la glaçure en est brune. Le troisième type est la poterie non vernissée, en terre jaune et grise, comme toutes les urnes. Les décors en sont de simples creux, faits au doigt et à l'ongle, ou avec une roulette ou molette. La poterie émaillée et la poterie noire sont rares à Avenches. On en compte cependant quelques exemplaires au musée.

Nous ne citerons, dans la vitrine des poteries, que les numéros les plus intéressants, en allant de bas en haut, suivant les huit rayons superposés, et de gauche à droite sur chacun d'eux.

En bas, au centre, n° 450 : **grand vase d'albâtre** (saccharoïde translucide) trouvé en 1838, brisé en plus de quarante-trois morceaux. Ces morceaux furent rassemblés et restaurés par un habile ouvrier et les morceaux qui manquaient furent

remplacés par du gypse. Le col est décoré de cannelures ondulées ; la panse, de cannelures rayonnantes ; la base est percée d'un trou et le col muni de deux anses doubles. Ce vase de luxe devait, selon toute probabilité, servir d'ornement dans l'*atrium* de quelque villa romaine. La forme en est semblable à celle des amphores figurées en relief sur les fragments de corniche décrits à la salle I. L'élégance des proportions, la perfection du travail, la matière employée et la correcte simplicité du dessin font de ce vase l'un des plus précieux de la collection céramique (Pl. IV, fig. 4). Autour de ce vase, deux petits cuviers ou jattes rondes ayant servi probablement à écrémer et faire cailler le lait *(gaulus* ou *cymbium)*. Le fond est plat, le rebord élevé et cannelé ; une échancrure est pratiquée sur le rebord arrondi pour permettre l'écoulement du liquide ; à l'extérieur on voit sur l'une d'elles l'estampille du potier.

D'autres estampilles se trouvent en grand nombre sur les vases de toute forme, amphores, briques et poids d'argile. Ces « marques de potiers », qui présentent un certain intérêt au point de vue de la fabrique et des relations commerciales, ont été relevées par M. J. Mayor[1]. On ne rencontre qu'assez rarement les mêmes marques sur des objets identiques. Voici les plus fréquentes de celles que l'on voit au musée : BANOLVCCI (n° 1229) — CESORINI (n° 1228) — CIBISVS F (n° 845) — SAT·T·OF (n° 1539) — LVIDE (n° 1320) — IVIINIM — SENONIO — TERTIV — MONTAN — OF MASC — C·BC. IRO·OF — OF MONTO — OF ABDACI — ALAVCI M (n° 1651) — I·IVLIAE M — CERIALI M — MASCIVS (nos 1671, 1672, 1716) — ATALIS — OF CALVI STRIII — IOCIRNI — OF PAF — VITA — OF RON.

Ces marques ou estampilles donnent en général le nom du potier seul, au génitif ou au nominatif, tantôt incomplet, par abréviation ou en monogramme, tantôt suivi ou précédé de la mention OF, officina (de l'atelier de... un tel), tantôt enfin

[1] Mommsen n'a pu les recueillir que jusqu'en 1854 dans ses *Inscriptiones Confœd. helv. latinæ*, p. 84 et suiv.

suivi d'un M, *manu* (de la main de... un tel). L'estampille peut n'être aussi qu'une figure conventionnelle. Sur un vase en terre noire, on trouve sous le pied plusieurs cercles concentriques avec ces mots : SELVO FEC (Selvo fecit) lisibles de gauche à droite (3me rayon). En bas, devant le vase d'albâtre, on voit plusieurs *briques sigillées*, c'est-à-dire portant une estampille ; les unes portent le numéro d'une légion L·XXI·C ; ce sont les briques légionnaires attestant la présence sur le sol helvète de la légion XXIe, intitulée *Rapax* (l'Irrésistible), campée près de Vindonissa et qui eut à lutter contre les milices helvètes, qui prirent parti pour Galba contre Vitellius. Une autre estampille serait, d'après M. Mommsen, celle de *Lucius Cornelius Priscianus* (Pl. VII, fig. 8, 9 et 12).

Les rayons inférieurs portent surtout des **vases samiens.**

Le premier rayon est occupé par de nombreux fragments de ces poteries vernissées rouges et brunes, dites samiennes. Au troisième rayon, nº 1546 : Petites coupes en terre rouge et vernissée ; nos 2072 à 2076 : Tasses bien conservées trouvées aux Prés-Donnes. (Don du syndic Lecoultre). Parmi les poteries en terre noire, nº 2140 : un support formant trépied, trouvé pendant les fouilles du *Pro Aventico* 1888-1889.

Au 4me rayon, nº 2072 : Petite coupe en terre jaune. Nº 1750 : Vase ovale en terre jaune vernie. Petites urnes en terre grise. Elles renfermaient des monnaies, que l'on voit encore dans l'une d'entr'elles ; elles faisaient probablement partie du mobilier funéraire d'une tombe romaine.

Nº 491 : Petite urne de forme ovale, dont la panse est décorée au modelé de demi-cercles en forme de fers à cheval et de lignes verticales parallèles (Pl. V, fig. 7). De chaque côté grande jarre vernissée en rouge avec reliefs. La fig. 8 de pl. V, montre une des jarres ébréchée ; la décoration faite au moule montre des ornements géométriques et une scène de chasse. Ces grandes jattes sont très fréquentes parmi les poteries samiennes. Genève en possède une belle série, conservée au musée archéologique. **Aiguière en terre brune vernie**, portant en relief sur la panse trois hérons ; cette pièce a été

habilement restaurée par M. Martin. — **Grande jatte en terre noire,** à panse arrondie et à base en entonnoir, probablement un cratère ; le bord supérieur est orné de filets horizontaux et dorés. Cette jatte rappelle par sa forme celle des vases en bronze de la salle III. Elle a un cachet de bienfacture et d'élégance rares à Avenches. Remarquez encore une coupe évasée en forme de bol, *sinum* (Pl. V, fig. 5) ; un vase en forme d'urne, présentant des enfoncements et des renflements symétriques, faits avec la paume de la main ; ce type particulier n'est pas rare à Avenches (Pl. V, fig. 6).

Au 6me rayon, voici nº 1317 : un **vase en terre brune,** vernissée, couleur assez rare. Ce vase porte, faites au modelé, des figures d'animaux, notamment un monstre à pattes de lion et tête de lièvre, et des ornements en fer à cheval. En bas et enhaut de la panse, des stries entre plusieurs filets parallèles complètent l'ornementation (Pl. IV, fig. 3).

Actuellement (1899) *la vitrine de poteries de la salle II renferme, avec les poteries vernissées dites samiennes, groupées sur les rayons inférieurs, les poteries sans glaçure, en terre cuite jaune et rouge.* Mais l'administration du Musée compte transférer à la Salle III (2me étage), les poteries non vernies pour consacrer cette vitrine uniquement à la poterie vernissée samienne ou arrétienne.

Série des vases non vernis. Au 3e rayon : Nos 1985, 1631, 1384, 1385, 1368, 1791, 1923, 1916, 1537, 4921, 1284, 1667, 1386, 1896 : Vases en terre non vernie, probablement des vases à parfum ou des lampes ; la plupart n'étant pas stables, il a fallu les placer sur des supports en fil de fer. Phiales, récipients pour l'huile. Cette série comprend encore des vases à vin (*ollae*), dont l'un, brun, porte en modelé, des empreintes en fer à cheval. Le nº 2142 provient de fouilles du Pro Aventico. Belle collection d'*aiguières* (hydriae) à anse verticale, en terre grise et jaune, trouvés aux Prés-Donnes (5e rayon) (nos 2066 et 2071). Nº 2068 : 7e rayon Vase en terre jaune, trouvé aux Prés-Donnes, 1887-1888. Nº 489 : Grand vase en terre noire, trouvé en 1828, à la Conchette.

La collection des **Urnes cinéraires** en terre cuite com-

prend : n° 1164, urne celtique, à filets horizontaux (6e rayon).

Nos 2033, 2036, 2012, 2045, 1921, 1617, 2035, 2032, 2031 et 2034 : Urnes cinéraires de belle facture et de grandes dimensions, trouvées pour la plupart dans les fouilles du *Pro Aventico* (1887 et années suivantes). Ces urnes renfermaient les cendres des défunts incinérés ; à Avenches elles étaient placées isolément sur la tombe, tandis qu'en Italie on les trouve souvent réunies dans des sépultures à voûtes en plein cintre, nommées *Columbaria.* Quelques-unes renferment aussi des ossements. Elles attestent que le rite de l'incinération était le plus répandu parmi la population aventicienne.

La pl. V, fig. 10 et 11 présente deux urnes, dont l'une avec son couvercle conique et l'autre sans couvercle.

Outre la collection de vases, la vitrine des poteries contient encore, en bas : des fragments de panses et d'anses d'amphores, provenant des fouilles du *Pro Aventico*, aux Mottes (1888-1889) ; des briques légionnaires (nos 875, 2749, 1321, 1290, 1289, 1675, 1322, 2683) ; des poids coniques en terre rouge, suspendus au premier rayon. — Au deuxième rayon : Collection de **lampes et chandeliers** en terre cuite. Le chandelier (candelabrum, lychnuchus), affecte la forme d'un auget circulaire muni, à son rebord, d'une anse et, au centre, d'un réceptacle cylindrique destiné à porter la chandelle de cire (*candela* ou *cereus*) (Pl. V, fig. 1). Les lampes (*lucernæ*) sont formées d'un récipient rond, ou parfois ovale, muni d'un goulot terminé par le trou de la mèche. A la face supérieure on remarque, sur deux exemplaires, une figure en relief qui présente le type habituel des masques d'acteurs (entre autres la bouche démesurément ouverte). On voit aussi au-dessus du récipient un second trou, plus étroit, servant à actionner la mèche et peut-être aussi à verser l'huile. Sur la périphérie, quelques lampes ont des traces d'appendices servant à la suspension (Pl. V, fig. 2, 4 et 9). En somme, on a lieu d'être surpris du petit nombre de lampes conservées dans notre musée.

Les fouilles du *Pro Aventico* aux Prés-Donnes, en 1886, ont amené, il est vrai, la découverte de quatre ou cinq

lampes, dont l'une porte la marque FORTIS. Ce sont des lampes funéraires. Trois d'entre elles ont été reproduites dans le Bulletin I. Les sujets représentés sont, sur l'une, un sanglier poursuivi par un chien ; sur une autre un animal (chien ?) bondissant ; sur la troisième un autel avec le feu du sacrifice, accosté de deux flambeaux.

Les petits récipients à huile, ampoules, phiales, sur les rayons 2 et 3 complètent la série des **luminaires** (pl. V, fig. 3). Remarquez surtout une trentaine de petits godets servant de lampes, trouvés par M. Fornerod, en Perruet, en 1890-91, dans un atelier romain.

Au second rayon, nos 1644 et 1645 : Deux bocaux renfermant des **dattes et des olives carbonisées,** trouvées en 1873 aux Conchettes, région des Gonches-Dessus, données par le pasteur Jomini. Ces fruits étaient conservés dans deux petites amphores d'Afrique qui sont placées au musée, l'une dans la salle I, l'autre à la salle III. Ils sont une curiosité du musée, parce que tout d'abord leur présence à Aventicum prouve que la cité helvète faisait un commerce assez étendu, puis que ces petites amphores ou *ollæ*, portant des filets circulaires sur la panse, servaient à la conservation des denrées aux premiers siècles de notre ère ; enfin l'état de carbonisation où sont les fruits rappelle un des incendies qui ont consumé Aventicum.

Figurines de terre cuite. Au troisième rayon, no 2052 : Figurine en terre blanche trouvée dans le tombeau de *Flavia Severilla*, cette jeune femme morte à 38 ans, dont l'épitaphe est conservée à la salle I. No 2058 : Trois fragments d'une petite niche sépulcrale de même matière, dans laquelle se trouvait la précédente figurine. Ces petites sculptures paraissent avoir été faites au modelé.

Statuette d'Isis, en terre cuite grise, portant l'inscription C. I. H. C'est là un des nombreux indices de l'extension du culte égyptien dans l'Helvétie romaine. Isis est représentée généralement avec le sistre (sorte de crécelle) dans la main droite et un petit seau dans la gauche ; ce dernier renfermait l'eau lustrale. Sur son front la fleur de lotus, emblême de ré-

surrection associé au disque lunaire : elle porte une longue tunique et un manteau noué sur la poitrine. Les Romains, en s'adonnant dès l'époque des Flaviens au culte de cette déesse d'origine égyptienne, l'assimilèrent à la Fortune et lui élevèrent des temples (entre autres à Pompéi).

Sur le territoire helvète, le culte d'Isis est encore attesté par une inscription de Baden, en Argovie[1], dont les eaux étaient déjà connues et utilisées.

Parmi les autres figurines. N° 2088 : Statuette de Lare ou Pénate. Cette statuette se plaçait sur un de ces petits autels décrits à la salle I, à l'entrée de la maison dans l'*atrium* ou le *cavaedium* pour protéger le foyer.

Statuettes de deux oiseaux et d'un chien nos 2139, 2081 et 2082, trouvés aux Mottes et aux Prés-Donnes. Les dimensions et le caractère de naïveté de ces figurines font croire qu'elles ont servi de jouet d'enfant.

§ 2. — LE MÉDAILLIER [2]

Les visiteurs du musée d'Avenches, généralement gens pressés, ne s'attardent guère aux trois vitrines abritant les exemplaires les mieux conservés de la collection de monnaies romaines : un coup d'œil distrait aux rares pièces d'or, et c'est tout, du moins pour la grande majorité des passants. Et pourtant le médaillier d'Avenches mérite mieux que cette indifférence.

D'abord il a ceci de particulier qu'il ne renferme que des pièces trouvées à Avenches ou dans ses environs immédiats, ce qui est une précieuse garantie d'authenticité. En outre, il possède des choses de réelle valeur, ainsi que le prouve le consciencieux catalogue, dressé par les soins de notre collègue M. Martin, conservateur du musée[3], répertoire complet au-

[1] Inscriptiones Conf. helv. latinæ, n° 214.
[2] Notice rédigée, à la demande de M. Dunant, par M. William Cart.
[3] Bulletin de l'Association *Pro Aventico*, n° 6 et 7.

quel devra recourir quiconque s'occupe de numismatique romaine, que ce soit en simple amateur, en collectionneur sérieux ou en spécialiste.

Ce n'est donc pas les numismates que nous visons. La plupart des visiteurs d'Avenches, sans être archéologues, portent pourtant quelque intérêt à l'antiquité, ou à l'art et l'histoire en général ; c'est à eux que nous nous adressons, c'est eux que nous voudrions engager à regarder, pendant quelques instants, ces antiques pièces, à demi-frustes, aux légendes souvent illisibles, aux figures auxquelles « on ne comprend rien » ; il faut les examiner de près, une à une, et non pas en bloc, c'est vrai ; il faut même faire un petit effort de volonté pour y déchiffrer quelque chose, c'est vrai, aussi ; mais, un peu de courage ! une fois cette première petite difficulté vaincue, ces vieux sous romains paraîtront bien plus éloquents, bien plus suggestifs que nos francs si corrects et si bien frappés.

Interrogeons donc les monnaies elles-mêmes, et écoutons ce qu'elles auront à nous répondre. Ce sera tout un petit abrégé — oh ! bien court ! — d'histoire romaine.

Comme la collection est classée chronologiquement, suivons le même ordre, et commençons par les pièces les plus anciennes, émises encore sous la République [1].

Elles sont naturellement peu nombreuses, puisque Avenches n'a pris quelque importance comme cité romaine que sous l'Empire. Mais quatre de ces cinq pièces, qui sont des *deniers* d'argent (valeur intrinsèque 90 c.) ont leur intérêt historique, sans avoir rien de beau au point de vue artistique. Comme c'est l'habitude à la fin de la République, elles portent toutes le nom du magistrat chargé par le Sénat de surveiller l'émission des monnaies de l'Etat, et qui avait le titre de *triumvir*. La plus ancienne est celle de M. Fourius Philus, remontant à l'an 114-104 avant J.-C. ; on y voit, au droit, la tête à deux faces du dieu Janus, antique emblème de la monnaie romaine ; au revers, la déesse Rome couronne un

[1] Vitrine de gauche, coin supérieur à gauche.

trophée d'armes gauloises. C'est le cas de se rappeler que Camille, le vainqueur des Gaulois, était le grand homme de la famille Furia ; de là le choix du sujet représenté. Le deuxième denier, de Quintus Titius (98-84) est le moins curieux de la série ; en revanche, le type du suivant, de Lucius Titurius Sabinus (de 89-84) s'explique par le surnom du personnage. On y voit, en effet, d'un côté, la face du roi Tatius, de l'autre, l'enlèvement des Sabines. D'autres pièces du même monétaire représentent Tarpeia écrasée sous les boucliers sabins. C'est donc un exemple frappant de l'orgueil aristocratique, de ce fameux *Ahnenstolz* qu'affichait la noblesse républicaine, et dont nous avons tant de preuves.

La quatrième pièce, de L. Marcius Censorinus (vers 80) présente au revers la statue du Silène Marsyas, portant une outre sur ses épaules. Cette statue se dressait sur le Forum romain, dont elle était l'ornement caractéristique, si bien qu'elle finit par devenir comme le symbole de la liberté de la cité ; pour cette raison les villes de droit latin la mettaient volontiers sur leurs monnaies. Ceux de nos lecteurs qui connaissent Rome se souviendront certainement de l'avoir vue sur les beaux reliefs de la balustrade des Rostres représentant le Forum à l'époque de l'empereur Trajan. Enfin la dernière pièce républicaine, frappée en pleine guerre civile par Manius Cordius Rufus, présente comme symboles Vénus et Cupidon (49 à 45 avant J.-C.). L'opinion courante[1] est que ce denier a été émis hors de Rome par un partisan de Pompée, qui aurait suivi son chef en Orient.

La seule pièce d'argent de César que possède le Musée est antérieure à celle de Cordius Rufus. Frappée en 58, elle porte le nom du conquérant des Gaules, mais non encore son effigie ; cette dernière n'est devenue obligatoire que par suite d'un Senatus-consulte de l'an 44 ; en revanche l'éléphant qu'on y voit était depuis longtemps le symbole de la famille des Jules, le mot *Cæsar* signifiant *éléphant* en carthaginois, à ce qu'on

[1] Mommsen, *La monnaie romaine*, t. II, p. 543 ; Lenormant : *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 305.

prétendait. C'était une sorte d'armoiries parlantes. Les objets de culte figurés au revers sont une allusion à la dignité de Grand Pontife, qu'avait César et que revêtirent après lui tous les empereurs.

Le grand bronze de César, qui fait suite à ce denier, fut frappé sous Auguste, dont il porte aussi l'effigie au revers ; le moyen bronze du Dictateur est de fabrique espagnole.

Après la mort de César, nous retombons dans la guerre civile. Usant du droit que leur conférait la loi romaine, les généraux rivaux émirent alors un grand nombre de monnaies, dont les plus connues sont les *deniers légionnaires* du triumvir Marc-Antoine. Le médaillier en possède un seul exemplaire, portant le chiffre de la sixième légion, et une galère avec ses rameurs.

Octave étant devenu seul maître de l'empire ne se hâta pas d'établir une législation définitive en matière monétaire. Aussi remarque-t-on des divergences considérables entre les différentes pièces de ce règne. L'attention sera attirée avant tout par trois belles pièces d'or, supérieurement bien conservées (valeur intrinsèque 25-26 fr.). Elles ont été trouvées fin 1895, coup sur coup, dans un même champ, entre le mur d'enceinte et le village fribourgeois de Villarepos.

La deuxième (dans l'ordre du médaillier) doit être la plus ancienne ; elle n'est pas à l'effigie de l'empereur, mais présente au droit la tête de Diane ; les figures du revers font allusion à la victoire navale remportée près des côtes de Sicile par l'empereur, qui ne porte pas encore le titre d'*Auguste*. On sait que ce titre lui fut donné par le Sénat en l'an 27 avant Jésus-Christ.

Le premier des trois *aureus* est frappé à l'effigie du monarque, mais sans autre titre que celui de César, commun aux trois pièces. Le troisième offre aussi l'effigie impériale, avec le titre d'Auguste en plus, mais il a été frappé en l'honneur des victoires du souverain par le Sénat et le peuple, ce qui plus tard n'aurait plus été possible. En effet, l'an 15 avant J.-C., donc après seize ans de monarchie effective, Auguste établit que le monnayage de l'or et de l'argent serait réservé exclusi-

vement à l'empereur; toutes les pièces d'or et d'argent portent dès lors l'effigie du souverain ou d'un membre de sa famille. L'émission du bronze (cuivre et laiton) fut laissée au Sénat ; on voit sur les bronzes aussi le profil de l'empereur ou de l'un de ses proches, mais les lettres *S*(*enatus*) *C*(*onsulto*) qui figurent sur tous les bronzes romains jusqu'au règne de Gallien (mort 268 après J.-C.), constatent le droit du Sénat. Au revers se trouve régulièrement une allusion à quelque événement contemporain, ou bien une figure allégorique, telle que la Paix, la Concorde, *Salus*, l'Abondance, la Fortune, etc.

En thèse générale, les sujets représentés sur les monnaies de l'Empire offrent moins d'intérêt historique que sous la République ; il sera par conséquent inutile de leur consacrer une analyse aussi développée ; d'ailleurs la place nous ferait défaut. En revanche, ces pièces nous donnent une iconographie complète des souverains, et presque complète des membres les plus importants de leurs familles. Il faut tenir compte de l'art plus ou moins réaliste ou idéaliste du graveur, de l'adroite flatterie avec laquelle il a pu corriger certains traits de visage, certaines expressions trop peu sympathiques ; ces réserves critiques faites pour les profils des monnaies, comme du reste aussi pour les statues-portraits de la même période, nous trouvons dans ces effigies authentiques tous les éléments nécessaires pour l'étude des figures des empereurs, étude aussi intéressante pour le physionomiste que pour l'historien[1]. Cela seul suffirait pour donner aux monnaies impériales une valeur historique des plus considérables ; mais ce n'est pas tout. Elles permettent, comme toutes les œuvres de l'art romain, de suivre l'évolution et la rapide décadence de la sculpture. Enfin la diminution graduelle de poids des pièces d'or, l'altération croissante de celles d'argent, nous font toucher du doigt les difficultés administratives avec lesquelles l'empire était aux prises. On arrive bien vite à émettre des piè-

[1] Qu'on se rappelle l'intérêt passionnant que présente l'étude comparée des portraits de Bonaparte aux différentes phases de sa carrière, du maigre et inquiet lieutenant au César bouffi et impassible, en passant par la fascinante beauté du Premier Consul.

ces de mauvais aloi, pour aboutir à la fausse monnaie officielle. N'est-ce pas là le témoignage le plus éloquent de l'affreuse détresse financière qui finit par amener la ruine de l'Etat ?

Nous signalerons, toujours dans l'ordre chronologique, les monnaies qui, pour une raison quelconque, méritent l'attention.

Encore sous le règne d'Auguste, il y a bien des pièces intéressantes à titres divers. D'abord celles qui mentionnent ses petits-fils Gaïus et Lucius, princes de grande espérance, qui devaient être les successeurs d'Auguste, et qui furent enlevés à la fleur de l'âge ; celles qui représentent l'autel de Rome et d'Auguste, à Lyon, centre du culte impérial dans les Gaules ; les bronzes de Nîmes, qui réunissent au profil de l'empereur celui de son gendre Agrippa, tandis que sur le revers on voit les armoiries de la colonie: un crocodile attaché à un palmier; ces monnaies de Nîmes se trouvent fréquemment coupées en deux. Agrippa seul, en sa qualité de successeur présomptif, a également ses monnaies, datant toutes de son troisième consulat, dignité à laquelle ne parvenaient que les membres de la famille impériale ; c'est cette date qui se lit sur le portique servant d'entrée au fameux Panthéon, à Rome. L'impératrice Livie a aussi les honneurs d'un bronze, frappé sous son fils Tibère, mais en déesse *Salus* ; c'est sous les Flaviens seulement qu'on a commencé à mettre sur les monnaies le portrait d'une princesse vivante ; jusqu'alors on ne représentait les femmes, de leur vivant, que sous les dehors d'une divinité, et on attendait leur mort pour reproduire leur effigie avec leur nom.

Toutes ces pièces sont assez remarquables au point de vue artistique; mais, ni comme dessin, ni comme frappe, elles n'atteignent à la beauté des grands bronzes émis en l'honneur d'Antonia, fille du triumvir Marc-Antoine et d'Octavie, sœur de l'empereur Auguste. Cette princesse, *matre pulchra filia pulchrior*, a le profil le plus charmant qui se puisse rêver. On sent là encore l'influence de la belle école grecque.

Sous Caligula le Sénat frappa un grand bronze à la mémoire de la mère de l'empereur régnant, Agrippine, petite-

fille d'Auguste, la célèbre veuve inconsolable de Germanicus; pièce remarquable par sa beauté et fort recherchée aujourd'hui des collectionneurs.

Sous Néron, nous remarquerons une belle pièce émise par le Sénat, qui n'estimait pas au-dessous de sa dignité de flatter la manie du monarque en le représentant sous les dehors d'Apollon, vêtu d'une longue robe et jouant de la lyre. Un autre bronze du même empereur célèbre la clôture du Temple de Janus, « la paix du peuple romain ayant été acquise sur terre et sur mer ».

Les pièces des Flaviens (69-96 après J.-C.) ont un intérêt spécial pour Avenches, puisque c'est sous cette dynastie que la *civitas Helvetiorum* fut transformée en colonie romaine. Le médaillier est assez riche en monnaies des trois Flaviens ; il possède en plus un grand bronze frappé sous Domitien en l'honneur de sa favorite Julie, fille de Titus, ainsi que la pièce rare de Domitilla, émise sous Titus à la mémoire de sa mère ou de sa sœur.

On comparera volontiers les profils de Vespasien et de Titus, énergiques jusqu'à la brutalité, avec les bustes de ces deux empereurs qui couronnent la vitrine. On remarquera aussi que Domitien ressemble bien moins à son père que son frère Titus.

L'époque des Antonins, soit le IIe siècle de l'ère chrétienne, fut, on le sait, une des plus heureuses et des plus brillantes de l'Empire. Elle est largement représentée à Avenches. Signalons d'abord les deux beaux bronzes de Nerva (+ 98), célébrant la dispense accordée à l'Italie de l'obligation de fournir des attelages pour les postes d'Etat ; deux mules paissant en liberté rappellent cette précieuse immunité. On voit souvent sur les pièces de Trajan des allusions aux victoires de ce prince en Dacie, en Germanie, en Arabie, sur les Parthes, de même qu'à ses grandes constructions dans la Capitale ; celles d'Hadrien rappellent volontiers les faveurs dont il combla certaines provinces, ses largesses, ses voyages à travers l'empire. Ce sont de véritables petits monuments historiques, d'un style ample, grandiose

malgré l'exiguité des figures, et qui sont animées du même grand souffle que les sculptures — statues et reliefs — de cette époque ; c'est la grandiloquence romaine dans toute sa beauté, un peu pompeuse, mais large et puissante. L'expression d'Hadrien, qu'on pourra étudier spécialement sur un bel *aureus*, offre un problème curieux, vrai miroir qu'elle est de ce caractère si moderne, inquiétant et attrayant à la fois.

Tandis que tous les empereurs jusqu'à Trajan ont la figure entièrement rasée, Hadrien change de mode : arrivé à un certain âge, il porte la barbe, drue et frisée. Antonin le Pieux la conserve courte ; Marc Aurèle, en sa qualité de philosophe, finira par la laisser pousser longue, et cet usage durera pendant tout le troisième siècle. On remarquera la superbe patine d'un grand bronze de l'empereur stoïcien, trouvé au théâtre, de même que le nombre considérable de pièces d'impératrices de cette époque : Sabine et les deux Faustine.

Au siècle suivant[1], les monnaies deviennent fort laides et bien moins intéressantes ; même celles de Dioclétien, le grand réorganisateur, n'échappent pas à cette règle. L'informe billon, émis sous le nom d'argent, est plus fréquent que les belles grandes pièces de cuivre ; beaucoup d'empereurs ne régnant que dans les provinces sans réussir à se faire reconnaître à Rome, leurs pièces, frappées en province naturellement, ont quelque chose de barbare, leurs types des allures sauvages. Signalons dans cette masse encombrante le denier de Philippe l'Arabe (248), mentionnant les Jeux séculaires en l'honneur du millénaire de Rome, puis deux pièces rarissimes : le denier de Didia Clara, fille de Didius Julianus (193) et l'*aureus* de Julia Maesa, grand'mère d'Héliogabale (vers 218).

Avec Constantin (+ 337) les monnaies restent laides[2], mais l'ordre et la probité règnent de nouveau dans la frappe. Quoique cet empereur ait fait du christianisme la religion officielle de l'empire, les monnaies frappées en son nom conservent longtemps encore des types païens, surtout le *Soleil*

[1] Deuxième vitrine à gauche.
[2] Première vitrine à droite.

invincible. Néanmoins il permit les emblèmes chrétiens sur les monnaies ; ainsi les pièces de la ville de Rome appartenant à ce règne présentent déjà le monogramme du Christ, à côté de la louve allaitant Romulus et Remus. Le fameux *labarum*, étendard chrétien, apparaît pour la première fois sur des monnaies des fils de Constantin et persiste sur plusieurs de celles de leurs successeurs. Parmi ces dernières on remarque le sou d'or de Gratien (378-383). La monnaie de système romain la plus tardive que possède le Musée est une petite pièce d'or à l'effigie et au nom de Justinien (527-565), le grand Auguste de Constantinople. Mais ce dernier monument antique n'est pas romain ; c'est une monnaie mérovingienne frappée en Gaule par un roi franc qui n'osait pas encore mettre sa propre effigie à la place des traits sacrés de l'empereur, considéré encore alors, même par les princes barbares, comme le vrai souverain légitime, comme le seul représentant de la tradition romaine.

La quatrième vitrine renferme des pièces suisses, émises par des cantons, des villes, des évêques, des seigneurs, et sous la République helvétique ; en outre une belle série de pièces d'or, frappées sous Charles VII, roi de France, et sous Philippe le Bon, duc de Bourgogne, trouvées au bord du lac de Morat, et qui sont évidemment un souvenir de la grande bataille du 22 juin 1476.

WILLIAM CART.

§ 3. SCULPTURES

Au milieu de la salle sont placées quelques sculptures que nous allons décrire en même temps que celles qui sont déposées à droite et à gauche de la porte d'entrée.

N° 214. : Disque sculpté en marbre d'Italie, de 26 cm. de diamètre, représentant une **tête de Satyre**, vue de face (Pl. II, fig. 2.). Le front du satyre est armé de cornes ; sa che-

velure est abondante, formée de boucles tombant sur le front et sur les tempes ; sa barbe en collier entoure le bas du visage; le travail est soigné. On pourrait aussi y voir un Jupiter Ammon, dont nous avons relevé la présence sur un relief de la salle I, car la physionomie de cette tête ne présente pas les caractères de sensualité que l'art antique donne aux compagnons de Bacchus.

Sur le même meuble et surmontant la vitrine du médaillier, voici **trois bustes,** moulages en gypse de trois sculptures romaines. Les deux empereurs, l'un à droite, l'autre à gauche, sont Vespasien et Titus ; leurs bustes ont été donnés au musée d'Avenches par le prince Torlonia[1].

Ces deux empereurs, dont les noms latins sont les mêmes, savoir *Titus Flavius Vespasianus*, appartenaient à la famille des Flaviens et peuvent être nommés à juste titre les protecteurs d'Aventicum, car ce fut sous le règne de l'un d'eux, de Vespasien probablement, que la cité helvète fut érigée en colonie. C'est à l'époque du règne de ces deux empereurs (69 à 81 de notre ère) que commence la période de développement matériel et économique d'Aventicum, à laquelle remontent les édifices dont nous étudions les vestiges.

Buste de femme, entre ceux des empereurs. L'original que reproduit notre moulage fut trouvé à Avenches en 1847, mais dérobé par un ouvrier qui le vendit au musée de Neuchâtel, où il est encore déposé aujourd'hui. L'identification de ce buste est un problème archéologique qui n'est pas résolu. La coiffure présente quelque analogie avec celle d'*Antonia*, femme de Drusus ; mais le profil est différent de celui de cette princesse qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir eu de rapports avec les Aventiciens ; d'autre part, les femmes du temps des Flaviens ne portaient pas la coiffure que nous voyons ici. Aussi M. J.-J. Bernoulli, auquel nous devons les dernières études sur l'iconographie impériale, envisage-t-il ce buste

[1] Les bustes originaux qui ont pu servir à nos moulages se trouvent à la villa Albani (actuellement Torlonia) et aux musées du Capitole et du Vatican. (Voy. Helbig, les *Musées de Rome*, I, pp. 9 et 11 : II, pp. 9 et 342.)

comme le portrait de l'épouse d'un haut fonctionnaire d'Aventicum[1].

Nos 203-205. **Groupe du taurobole.** Il fait face à la fenêtre du fond et comprend deux sculptures, celle du taureau destiné au sacrifice et celle du prêtre sacrificateur. La tête du taureau (pl. IV, fig. 1) présente une certaine analogie avec la célèbre tête de taureau en bronze du musée de Sion[2], mais le type de celui d'Avenches n'est pas aussi brachycéphale que celui de Sion. Les cornes et les oreilles sont cassées, mais autour des racines des cornes et sur le front on voit enroulée l'attache du joug qui recouvre le cou, et qui présente à son milieu les restes d'un ornement en forme d'ellipse. Sous le ventre, la partie supérieure du corps d'un enfant couché, probablement symbolique. Les jambes sont cassées à mi-hauteur.

Le sacrificateur est revêtu de la chlamyde ; à ses pieds se voit un crapaud, et à côté, un creux de forme carrée qui peut avoir logé la base d'un autel.

Ces deux sculptures ont été trouvées ensemble aux Conches-dessus, et, en reconstituant par la pensée les parties perdues, on peut les envisager comme ayant formé un groupe. La cérémonie du sacrifice du taureau, ou taurobole, était destinée à purifier, au moyen du sang du taureau, ceux qui voulaient être à même de pouvoir accomplir un vœu. A cet effet, le néophyte était introduit dans une fosse, recouverte d'un plancher percé de trous, et le sang du taureau immolé sur le plancher venait l'asperger comme une douche ; il pouvait alors joindre ses prières à celles du sacrificateur pour le salut de sa province, des empereurs, etc. Avec le taurobole, les anciens ont pratiqué le criobole, sacrifice du bélier, et les *suovetaurilia*, sacrifice d'un taureau, d'un bélier et d'un porc.

[1] Communication de M. W. Wavre, qui doute qu'il y ait eu à Avenches des fonctionnaires assez en vue pour qu'on leur dédiât des œuvres d'art de ce genre.

[2] Voy. n° 203 du *Catalogue de l'Art ancien*, à l'Exposition nationale Suisse (1896) et la planche I de l'*Album* de l'Art ancien, publié par le groupe XXV.

N° 200 : Lion en marbre blanc[1] (pl. IV, fig. 2), à côté de la porte. Le lion est accroupi sur ses pattes postérieures; il tient entre les pattes antérieures la tête d'un animal, peut-être une biche. Bursian considère ce groupe, trouvé « derrière la Tour », comme un monument funéraire ; le lion symboliserait la puissance destructrice de la mort, et cette opinion est acceptable : mais le travail ne saurait être considéré avec certitude comme d'époque romaine, vu sa raideur et son caractère plutôt roman.

A côté de la porte, vers la vitrine : Fragment de stèle funéraire en marbre blanc. De la stèle, il ne subsiste que la partie droite de la niche, où est sculpté le buste du défunt, d'un caractère archaïque avec sa chevelure peignée régulièrement. A gauche se trouvait sans doute un second buste, probablement celui de la femme du défunt. Sur le couronnement de la stèle, un dauphin surmonté d'une guirlande de feuilles, de deux fleurs et d'une palme à trois branches. Cette stèle a été trouvée en 1886, au cours des fouilles du *Pro Aventico*, près de l'usine de lait condensé.

§ 4. OBJETS DE TOILETTE (*Vitrine plate*).

Les plus nombreux et les plus variés sont les fibules, *fibulae*, servant à agrafer les vêtements, en forme d'épingle de sûreté ou de broche, de fermoir ou de boucle. On distingue dans la fibule deux éléments essentiels : l'arc, et l'ardillon ou épingle. Les dimensions sont très variables (de 20 cm. à 2 millimètres de longueur). Les plus anciennes fibules et la plupart de celles usitées par les Romains sont en bronze ; l'or et l'argent furent employés aussi, surtout à partir d'Aurélien, qui autorisa les soldats à porter la fibule d'or ; mais celles d'Avenches sont presque toutes de bronze.

Dans l'habillement romain, la fibule ne servait pas pour

[1] Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée*, Atlas pl. X bis, n° 1, a reproduit ce marbre.

la toge, mais seulement à agrafer les manteaux flottants, tels que le *sagum* et le *paludamentum*, porté par les soldats. L'usage s'était répandu d'offrir les fibules en cadeau aux hommes et aux femmes, et c'est pourquoi quelques-unes portent gravées des formules de souhait. Les spécimens les plus fréquents de la fibule, importés d'Italie en Suisse, sont ceux dont l'arc est très bombé, soit tordu en câble, soit décoré de nœuds ou renflements, soit enfin en forme de croissant et couvert de ciselures. A l'époque du fer ou de la Tène remonte le type de la fibule en S, la plus simple et souvent d'une seule pièce. Les fibules de l'époque romaine impériale, très fréquentes en Valais, se distinguent par un arc long, très large et aminci en lame, souvent côtelé. Ce dernier est muni d'un disque horizontal, qui se place entre la partie convexe de l'arc et la plaque d'arrêt destinée à recevoir le pied de l'ardillon. La tête de l'ardillon, ou ressort, est complétée aussi par un appendice transversal décoré ou côtelé.

Dans la **vitrine plate des objets de toilette,** entre les deux pupitres du médaillier, on trouve des spécimens de ces divers types de fibules ; quelques-unes avaient un arc mince recouvert d'émail ; à côté, des fermoirs formés d'un simple rectangle ou d'une boucle traversée par un ardillon[1].

A côté des fibules on voit ici des aiguilles et des épingles (*acus*) en bronze avec une en fer; celles en os (voyez p. 55) étaient très nombreuses au théâtre. Elles étaient plus longues que nos épingles modernes, et la tête en était souvent décorée. On les plaçait dans des boîtes cylindriques, ou cistes. Le décor consiste parfois en un buste, une statuette ou tête d'animal, pendeloques, etc.

Les épingles à cheveux, *acus crinalis*, se plaçaient dans la coiffure féminine pour la soutenir ou servaient à partager les cheveux. On voit à Avenches aussi des épingles à filocher, pareilles aux nôtres, en os.

Dans la collection, remarquez le numéro 2329 dont la tête

[1] Voy. le catalogue détaillé des objets de toilette, par M. Martin, dans le Bulletin III, p. 31-35.

est en forme de main, tenant un fruit entre le pouce et l'index. D'autres ont la tête conique, oblongue, carrée, sphérique ou aplatie.

Une épingle en os, dont la tête représente un buste de Minerve casquée, trouvée au Pastlac en 1890, a été déposée dans la vitrine de la verrerie à la salle III, au second étage (pl. VIII, fig. 15), avec d'autres épingles et objets de toilette en os, se rattachant à la collection décrite ici.

Remarquez quelques bagues *(annuli)* et gemmes, pierres précieuses taillées *(gemmae)*. La majeure partie des bagues sont en bronze avec chaton en verre blanc ou bleu ; l'une d'elles porte un chaton formé par une petite médaille de l'empereur Hadrien, avec, au revers, la figure du Nil. (Bulletin III, 33) ; sur une autre, le chaton était formé par une petite clé. Deux autres bagues, l'une en fer, l'autre en or, portent un chaton en onyx bleu gravé. L'usage s'établit plus tard de graver des formules de souhait sur les bagues, comme le prouve la bague trouvée à Courtilles près Lucens[1], qui est d'époque chrétienne. Les gemmes furent l'objet d'une véritable passion dans le monde romain ; tout en étant des œuvres d'art et de prix, elles étaient souvent travaillées de manière à servir de cachets.

La présente collection comprend aussi des bracelets, en bronze, formés de fils enroulés ou en torsade. (Le bracelet le plus intéressant, placé dans la vitrine des bronzes, est décrit à la p. 74); des **agrafes émaillées** rondes, en forme d'étoile ou de croix (l'émail rouge, blanc, vert bleu, est bien conservé et atteste que l'émaillerie, très répandue en Gaule, était bien représentée à Aventicum); des **boutons** de bronze, les uns tellement grands qu'ils semblent avoir fait partie d'un harnachement, d'autres, à double tête, pareils à nos boutons de chemise[2]; deux dés à coudre et des fragments d'ustensiles, tels que l'anse élégante d'un petit chaudron *(ahenum)*.

[1] Musée archéologique de Genève. Décrite dans l'*Indicateur*. 1898.

[2] Rappelons à ce sujet la collection de boutons trouvée lors des fouilles de la porte de l'Est, probablement la « pacotille » d'un marchand.

Fixé contre le meuble du médaillier, on voit encore le dessin et le plan de l'hypocauste, décrit plus loin, et contre les murs de la salle II, le plan du théâtre, les **dessins de diverses mosaïques** détruites en tout ou en partie. Ces dessins et plans ont été exécutés par M. Auguste Rosset, commissaire draineur et surveillant des fouilles du *Pro Aventico*. On voit encore les **plans d'Aventicum**, diverses estampes et documents. Les principaux plans d'Aventicum sont par ordre chronologique : ceux du commissaire bernois David Fornerod (1747 et 1769), et de l'architecte Ritter (1786); celui du vaudois Duvoisin (1845), et enfin celui de l'association *Pro Aventico*, paru en 1888 (Bulletin II), dessiné par M. Aug. Rosset.

Dans une niche pratiquée dans l'embrasure de la première fenêtre, **collection lacustre** d'objets en os et en bronze, provenant des lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne. Contre l'embrasure des autres fenêtres, trois cartons où sont fixés des instruments en fer découverts en Prillaz et que l'on rapprochera de ceux des armoires vitrées dont la description suit.

§ 5. INSTRUMENTS EN FER

(Armoires vitrées de la salle II).

Les gisements de fer qu'exploitaient les Romains se trouvaient en Illyrie, en Pannonie, en Mésie, en Gaule, en Espagne, et surtout en Norique (c'est-à-dire en Carinthie). On importait du fer même de l'Inde et du pays des Parthes. Bien que le fer fût très répandu, l'usage du bronze subsista et joua un rôle essentiel pour les serrures, clés, couteaux et outils. Les principaux objets fabriqués en fer par les Romains portaient les noms suivants : *aratrum*, charrue, *ascia*, *dolabra*, hache; *culter*, couteau ; les armes et ustensiles ciselés, *caelatura;* le ciseau, *caelum ;* la chaîne, *catena ;* les clés, *claves* ; les clous, *clavi ;* la faux, *falx*, les outils d'étameur, etc.

Les fours pour la fonte du minerai de fer étaient souvent établis dans les montagnes, dans le Jura bernois par exemple; ils avaient 2^{m} 50 de haut et une capacité de 100 litres envi-

ron. Le fer, une fois obtenu par la fusion, se façonnait soit à froid par martelage, découpage, ciselure, etc. ; soit à chaud, mais encore à l'état solide, par le procédé de la forge ; soit enfin par fusion. Le procédé de la forge était de beaucoup le plus employé et les forgerons utilisaient, comme les nôtres, le foyer, l'enclume et les pinces. (Voy. une enclume, pl. VI, fig. 18).

La collection des instruments en fer qui occupe la première armoire vitrée de la salle II et une partie de la seconde, comprend des **instruments aratoires et industriels, trouvés pour la plupart au théâtre.** Tous ces objets ne sont pas d'époque romaine ; il en est de l'époque alémanique et du Moyen-âge. En attendant qu'un classement chronologique ait été fait, on devra se borner à indiquer la forme distinctive des pièces d'époque romaine. Pour plus de clarté, nous examinerons ici séparément les deux compartiments de la première armoire en commençant par celui de gauche.

Premier compartiment. — Sur les gradins inférieurs : pelles en fer, la plupart carrées (pl.VI, fig. 12) et l'une triangulaire, munies de manches courts et portant des trous à rivets. Pour la pelle aratoire, le fer et le bois étaient également utilisés (*pala ferrea* ou *ignea*).

Pioches (pl. VI, fig. 20), houes, bêches, haches de différents modèles. Parmi les haches, remarquez une *ascia,* instrument de petites dimensions formant hache et marteau, assez pareil aux outils de nos tailleurs de pierres. Les marbriers s'en servaient pour tailler et sculpter les stèles funéraires ou cippes, et avaient coutume de sculpter sur le marbre même la figure de cette ascia, lorsque le tombeau du défunt était formé de pierres n'ayant jamais servi. De là la formule : *Sub ascia dedicare*, dédier, sous l'ascia, un monument, à un parent ou à un ami décédé[1].

Sur les gradins du milieu : Faucilles, charnières, pointes de lances et de flèches.

[1] L'Ascia est représentée sur le cippe funéraire portant l'inscription de *Flavia Severilla,* à la salle I.

Nº 692 : Grande épée de fer à deux tranchants, probablement de l'époque dite **de la Tène,** antérieure à la domination romaine. Glaive romain (*gladius*), couteaux-poignards ; entre autres nº 698, exemplaire bien conservé. Les armes, romaines et autres, sont, on le voit, fort rares, et ce fait s'explique si l'on considère qu'Aventicum n'était pas une forte place militaire, comme le furent *Vindonissa* et plus tard *Augusta Rauracorum*, près de la frontière du Rhin, exposées aussi au premier choc des Barbares. Il ne dut y avoir à Aventicum qu'une garnison suffisante pour assurer la sûreté intérieure, au moins jusqu'au milieu du IIIe siècle. Au contraire le commerce devait y être prospère et la profusion des monnaies, opposée à l'extrême rareté des armes, est l'indice certain de la prépondérance de la population marchande sur l'élément militaire.

Parmi les **clés,** on peut considérer comme romaines celles dont l'œil qui termine la tige est rond, tandis que celles dont l'œil est rectangulaire datent du Moyen-Age. En effet, le type des clés antiques présente généralement un anneau, ou œil rond, et un panneton découpé en dents d'égale longueur. Ces clés tournaient dans la serrure pour l'ouvrir, ou servaient à lever un loquet, pousser un verrou, etc. Les plus grandes et les plus semblables aux nôtres sont les clés de portes de maisons, de villes ou de magasins ; leur anneau permettait de les suspendre. Les petites clés servaient aux ménagères pour fermer des armoires, des cassettes, et aussi les *capsæ*, boîtes à parchemins; celles-ci étaient munies de serrures ou de moraillons pour cadenas. (Pl. VI, fig. 2, 3, 6, 10 et 23).

La *Clavis laconica* est une espèce particulière de clé, à trois dents, que l'on introduisait à l'intérieur de la porte en passant le bras par un trou pratiqué à cet effet, pour lever le loquet au moyen des dents saillantes.

Sabots, fers et mors de chevaux, ou de mules. Si les Grecs et les Romains ne pratiquaient pas le ferrage des chevaux, les Gaulois, eux, l'utilisaient, et même les Romains leur empruntèrent plus tard cet usage. Le type de sabot ou

hipposandale en fer (*solea ferrata*) que représente la fig. 7 de la pl. VI, semble dériver de la sandale en cuir, ou en brins de genêts, au moyen de laquelle les habitants de l'Italie protégeaient les pieds des bêtes de somme, lorsqu'ils étaient attendris ou blessés (*mulas calceare* ou *mulis solas induere*). Ce sabot est fait d'une pièce de fer recourbée en arrière et munie en avant de deux tiges percées de trous, qui servaient à l'attacher au jarret; il était employé probablement aux jours de gel ou pour effectuer le passage des cols de montagne; ce qui est certain c'est que l'on n'en revêtait le pied de l'animal que dans certains cas ou pour certains trajets, et non pas d'une façon permanente. Gradins supérieurs : Les fers à cheval sont semblables aux nôtres, mais plus petits, et, d'après ce qui a été dit, on peut les considérer, en partie du moins, comme antiques. (Pl. VI fig. 5, 21, 22.) Les mors (*frenum*, *orea*) sont plus étroits que les nôtres. La tige en était ou d'une seule pièce, ou brisée en deux « canons », et souvent formée d'anneaux, articulés, pour ménager la bouche de l'animal. Les ailes, ou tiges, placées à droite et à gauche sont très grandes, et parfois décorées.

Cisailles (*Forfex*), (Pl. VI, fig. 1 et 16). Elles sont d'une seule pièce et comprennent deux branches larges et tranchantes réunies par une partie courbe en forme de fer à cheval. Elles ont servi à tondre les moutons, à couper des rameaux d'arbres ou à tailler le drap. Les petits modèles servaient à la toilette. Le musée en possède plusieurs.

Trident. — Clous en fer. — Boucles de ceinturon, etc.

Deuxième compartiment : **Instruments en fer trouvés au théâtre** (suite). Gradins inférieurs, nos 2573-2595 :

Faulx et faucilles. — La faucille pouvait être dentée ou simplement recourbée, *falcula curva*. Pline distingue la faux d'Italie, plus courte et maniable même au milieu des ronces, et la faux des Gaules qui coupe l'herbe par le milieu. Les faucilles d'Aventicum, recourbées et pointues, ont dû servir à la fenaison et aux moissons. — Fourche à cinq branches terminées en harpon, ayant servi peut-être au harponnage des gros poissons (pl. VI, fig. 14); — pelles et pioches. Nos 2647 à 2675,

des fouilles du *Pro Aventico* de 1891-92 : Cisailles, fers de haches, de pioches, de lances, analogues à ceux cités plus haut.

Gradins du milieu ; Nos 2429-2488, des fouilles du *P. A.* de 1890-91. Eperons (*calcar*), clous, semblables à nos clous de souliers. No 2429 : une hache en fer, de forme carrée, qui n'est ni la *securis* du licteur, ni la *bipennis* à double tranchant, ni la *securis dolabrata*, dont le dos était muni d'une courte lame ; ce n'est guère non plus la hache à sacrifices qui n'était pas en fer. C'est plutôt une hache alémanique, ou un outil de charpentier ou de boucher. (Bulletin IV, 37).

Pipes en fer. La présence de ces pipes dans un musée romain fera sans doute naître chez le visiteur des doutes sur leur authenticité.

Le tabac n'ayant été importé d'Amérique qu'en 1493 et vulgarisé en France par J. Nicot, en 1553, on pourrait en effet dénier toute authenticité aux pipes dites antiques, s'il était prouvé que les pipes ont été créées pour le tabac.

Mais tout porte à croire au contraire que la pipe existait bien avant le tabac. On faisait, en Orient, usage surtout du haschich, produit narcotique extrait de la graine de chanvre, et nous savons par Hérodote que les Scythes en aspiraient la vapeur. M. A. de Molin, qui a traité à fond ce sujet, se résume comme suit : « Que faut-il conclure de cette petite enquête ? Que les Romains fumaient ? Evidemment non. Leurs écrivains n'auraient pas manqué de nous renseigner sur cet usage. En revanche, d'après l'aire de dispersion des trouvailles, la chose paraît très probable pour les Celtes. C'est ce qui expliquerait le mieux que l'on trouve des pipes, soit dans les tumuli, soit dans les cimetières gallo-romains. Que fumaient-ils ? Du chanvre, je pense. Sur les graines, on posait peut-être un tison brûlant comme on le fait encore en Orient. De là, dans notre pays, la prédominance des pipes en fer, moins atteintes par la brûlure des charbons incandescents ». C'est dans l'article de M. de Molin que l'on trouvera la description de huit pipes de fer du Musée d'Avenches, no 861, a, b, c ; 1253, 1737, 1841, 2023. (Bulletin VII).

Cadenas (pl. VI, nos 8 et 13), l'un ovale, l'autre triangulaire ; ils rentrent dans la catégorie des serrures (*serae*), qui malheureusement n'est pas si bien représentée que celle des clés. Les serrures romaines de ce genre étant généralement cylindriques, il est douteux que les nôtres datent de cette époque.

Styles en fer, pour écrire sur tablettes de cire. (Pl. VI, fig. 4, 15 et 17). L'une des extrémités est pointue, et l'autre munie d'une lame plate qui servait à faire les corrections, en aplanissant la surface de la cire. De là l'expression : *Vertere stilum*, corriger ou raturer.

Parmi les bronzes de la salle III, on voit une plume à écrire, pièce beaucoup plus rare que les styles.

Nos 2829-2846, des fouilles du *P. A.* 1894-95 :

Poinçons, clés, aiguilles, poids en fer. Un de ces derniers (pl. VI, fig. 9), de forme conique, muni d'un trou, paraît être le poids d'un fil à plomb ou d'un métier à tisser, où il aurait servi à maintenir tendus les fils de la chaîne.

Nos 2238 à 2283, des fouilles du *P. A.* 1889-90. Faucille très longue et étroite (pl. VI, fig. 11) ; à droite tige de suspension, clés, harpons, faucilles, fers de lances et haches ; quelques *cloches* pour le bétail, que les Romains appelaient par onomatopée *tintinnabulum ;* ce sont les ancêtres de nos « cloches de vache ».

Dans la seconde armoire ; gradins du milieu :

Nos 2919-2942, 3141-3143, 3054-3061, 2982-2992, des fouilles de *P. A.*, au théâtre, de 1895-99. Différents types de couperets (*culter*). Le couteau servait aux usages domestiques, à ceux de la boucherie et de la chasse, ainsi qu'aux sacrifices. La forme en est assez variable. La lame était, ou droite et allongée comme celle des couteaux de cuisine, ou recourbée en arrière, ou au contraire recourbée en avant ; cette dernière forme était fréquente. Dans la plupart des exemplaires du musée, la lame fait corps avec le manche. Mais on en voit aussi dont la lame est mobile autour d'une charnière et peut se replier dans la rainure pratiquée dans le manche. Le manche lui-même, en os, en ivoire ou en bronze, est parfois taillé,

sculpté ou orné d'incrustations en métal. Les couteaux et couperets provenant du théâtre semblent avoir servi à des usages vulgaires, car aucun ne porte de ces ornements.

§ 6. MARBRES ET TERRES CUITES

(*IIe Armoire vitrée*).

Premier compartiment. — **Plaques de revêtement,** d'entablement, chapiteaux de pilastres, etc. Les plaques de revêtement, en marbre, plus ou moins richement sculptées ou moulurées, servaient à orner les parois des édifices publics et privés, construites en moëllons de pierre du Jura ou de grès. C'est de plaques pareilles que proviennent les nombreux fragments polis de marbre de couleur que possède le musée. A mentionner : deux fragments d'entablement de pilastre, nos 260 et 231 (pl. VII, fig. 10 et 11), décorés de feuilles stylisées, de rinceaux et de figures géométriques, d'un travail fin et soigné. — Nos 237 à 240 : Quatre aigles à mi-vol, posés sur un petit globe, tenant dans leur bec une guirlande ou une couronne (pl. VII, fig. 4, 5, 6 et 7). — No 113 A : Une branche de lierre en relief, perforée de trous, qui peut-être servaient à fixer du métal incrusté (pl. VII, fig. 2). — Nos 227 et 228 : Une couronne en rameaux d'olivier tressés par un ruban. — No 235 : Un lièvre au milieu des feuillages. — No 236 : Une feuille qui rappelle celle du platane. — No 837 : Une figure humaine en bas relief. — No 804 : Un lion entouré de feuilles et de rinceaux.

Sur les gradins supérieurs : Nos 223, 258, 1451, 246, 165, feuilles d'acanthe, volute, palmette, petite frise décorative et fragment ovoïde, semé de points, d'un bon travail. (Sur les gradins du milieu se trouvent les fers décrits au paragraphe précédent).

Deuxième compartiment. Nos 271, 112 : marbres moulurés. — Quatre fragments d'une **inscription mentionnant un Sévir ;** cette inscription est trop incomplète pour que l'on puisse reconstituer aucun autre mot que celui de IIIIII VIR,

qui s'applique probablement à un sévir augustal[1]. Les lettres ont été passées de nos jours au minium.

N° 220, sur les gradins supérieurs : **Partie supérieure d'un masque en terre cuite** rougeâtre (pl. VII, fig. 3). Ce masque n'a pu servir que d'ornement (antéfixe, bouche de fontaine ou gargouille). Les masques (*personae*) portés par les acteurs étaient en bois et surmontés d'une perruque ; chaque âge et chaque condition de la vie était représentée, sur la scène, par un masque particulier, bien connu des spectateurs; l'on comptait 25 types différents de masques tragiques et 43 de masques comiques[2].

N° 888 : Main sculptée, plus petite que nature. (Pl. VII, fig. 1).

Poteries fragmentaires vernissées ; quelques-unes avec marques de potiers, à rapprocher de celles de la vitrine des poteries. Remarquez celle qui porte : ADIECTVS F.

Ces divers marbres et terres cuites seront probablement réunis plus tard aux sculptures sur marbre de la vitrine de la salle III pour former une collection générale d'art décoratif. (Pour le catalogue détaillé, voir Bulletin IV, 16 et 17).

§ 7. MOSAIQUES

(*Vestibules d'en bas et du 1er; murs de la salle II*).

La mosaïque (terme dérivé de *musivum*, qui ne s'appliquait qu'à la mosaïque d'émail) a été usitée par les Romains pour la décoration des murs, des plafonds, mais surtout pour les pavements. Ces pavements mosaïques abondaient dans les demeures particulières comme dans les palais et édifices publics[3].

[1] Voyez à ce sujet l'introduction de notre deuxième partie.

[2] Cf. le masque d'ivoire et la statuette d'acteur en bronze de la salle III.

[3] Il suffit de rappeler ceux du Palatin (maison de Livie, palais d'Auguste), de la villa d'Hadrien, des thermes de Caracalla et de Pompéi. *Lithostrotum* étant le terme générique pour pavement, on appelait la mosaïque *opus sectile*: *l'opus tessellatum* en est une variété, composée de lignes géométriques et l'*opus vermiculatum* une autre variété, pouvant représenter les figures les plus variées.

Les sujets préférés par l'art romain sont les ornements et dessins géométriques, des scènes de la nature vivante, comme les chasses, des épisodes de la mythologie et des faits historiques, les sujets à personnages étant réservés pour les pavements.

Les mosaïques d'Avenches accusent, dans leur ensemble, un art assez médiocre ; elles ne sauraient soutenir la comparaison avec celles d'Orbe, dont plus d'une a été détruite. La plupart peuvent cependant offrir un certain intérêt par les sujets qu'elles représentent et parce qu'on peut y trouver des copies de peintures ou d'autres mosaïques célèbres [1]. Nous nous bornerons ici à caractériser les plus connues, dont on n'a plus guère que de petits fragments, en priant le lecteur de se reporter, pour plus de détails, au catalogue dressé par M. Martin (Bulletin IV), et aux planches de l'ouvrage de Bursian (Mémoires des Antiq. de Zurich 1867-70).

Pour plus de clarté, nous donnons ici la nomenclature sommaire des principales mosaïques connues d'Aventicum :

1. Mosaïque d'*Orphée*, détruite (Bursian, pl. 23).

2. Mosaïque de *Bellérophon chevauchant sur Pégase*, conservée en partie. L'on y voit, comme sur celle de Borée ou des Quatre Vents, la figure des quatre vents. (Bursian, pl. 24.)

3. Mosaïque décorative avec *méandres,* imitant un tapis, conservée en partie. (Bursian, pl. 25.)

4. Mosaïque du *Cygne* (ou de l'oie), conservée en majeure partie et décrite à la salle I. (Bursian, pl. 26.)

5. Mosaïque *décorative* du sous-sol, conservée en entier, décrite au paragraphe de l'hypocauste, p. 82. (Bursian, pl. 27.)

6. Mosaïque de *Thésée terrassant le Minotaure*, trouvée à Cormerod (Fribourg) à une lieue au sud-ouest d'Avenches, conservée au musée de Fribourg. (Bursian, pl. 29).

7. Mosaïque de *Borée* ou des *Quatre Vents*, conservée en partie. (Bursian, pl. 30.)

[1] Ce serait le cas, à mon avis, surtout pour la mosaïque détruite de *Bacchus et Ariane*, sujet si fréquemment représenté sur les peintures pompéiennes.

8. Mosaïque de *Bacchus et Ariane*, détruite. (Bursian, pl. 31).

9. Mosaïque d'*Hercule et Antée*, conservée en partie. (Restitution sur un dessin de la salle II.)

10. Mosaïque *décorative*, conservée en petite partie. (Dessin sur la planche du Bulletin IV.)

11. Mosaïque de la *chasse*, conservée en partie à la bibliothèque de Berne. (Dessin dans le manuscrit de Ritter.)

12. Mosaïque du *Zodiaque*, conservée en partie aussi à Berne [1].

La mosaïque dont le musée a conservé le plus grand nombre de fragments est celle dite de Borée, que nous avons indiquée sous le nº 7. Elle fut découverte aux Conches-dessous en 1786, par Lord Northampton, dessinée par Curty de Fribourg, puis perdue de vue, enfin retrouvée par Caspari en 1864; les fragments conservés furent déposés au musée en 1864-65. On en voit le dessin contre le mur de la salle II, devant une des fenêtres à l'ouest; on jugera par ce dessin de la richesse et de la variété de son ornementation.

Celle-ci se compose de cercles renfermant des dessins géométriques et de carrés décorés de rinceaux, de torsades, d'entrelacs avec, au milieu, un oiseau, une fleur, ou un ornement. Au centre se trouvait, inscrite dans un cercle, la tête de Neptune ou de l'Océan, dont il ne reste qu'une partie de la chevelure.

De chaque côté de cette figure centrale était un des quatre médaillons en losange, dont trois sont conservés, avec les têtes barbues de *Borée* et d'*Eurus* (vents du nord et de

[1] Il convient de rappeler, en outre, les suivantes :

Une mosaïque de petites dimensions, trouvée en 1689 et qui portait la mention : *Prostasius fecit.* (Voy. Bulletin II et plan.)

Celle dite de l'*Amour musicien* (Bursian, pl. 28) que le conservateur du musée considère comme apocryphe. (Voy. son article dans l'Indicateur, 1899, nº 1.)

Une *seconde mosaïque d'Orphée*, signalée par M. Præchter, et détruite. (Indicateur, 1899, nº 1. p. 11.) Dessin de Ritter.

Enfin, une *mosaïque datée de l'an 209 de notre ère* (règne de Septime Sévère), trouvée à la Maladaire vers 1679 (Bulletin II, 38-39), et qui représentait divers volatiles, entre autres une cigogne avec un serpent dans son bec.

l'est), et la tête imberbe de *Notus* (vent du midi ; *Zéphyre* était sans doute aussi imberbe).

Dix-sept fragments de cette grande mosaïque sont conservés; ce sont pour la plupart des panneaux décoratifs, des fleurs stylisées et les têtes des vents. Ils portent les nos 1191 à 1217 et sont placés surtout dans le vestibule du 1er étage et la salle II. Les têtes de Borée et de Notus sont déposées à la salle II (côté du Rafour, avec quelques autres fragments).

Les nos 1106, 1107 et 1108 (dans le vestibule du 1er), sont trois fragments de la mosaïque aux méandres (notre n° 3), découverte en 1786 par Ritter, retrouvée en 1864 par Caspari et qui mesurait 5 mètres sur 6. La bordure extérieure imitait un mur en pierres régulières et, au bas, se voyait une frise de volutes et de palmettes ioniques dont il reste un fragment (1108). Le centre était occupé par des méandres, carrés et croix pattées, formés par les plis de deux rubans parallèles, ornés eux-mêmes de motifs décoratifs, fleurs stylisées et torsades.

Les nos 1106 et 1107 sont deux des panneaux inférieurs avec figures d'animaux. Une tête d'Hélios occupait le centre.

Les nos 1105 et 1109 contre le mur de la salle II, côté du Rafour, se rapportent à la même mosaïque.

A gauche de la porte de la salle II, n° 388 et 389 : **Cerfs et biches,** dans un encadrement octogone, fragments isolés d'une mosaïque à laquelle il faut comparer deux fragments placés au vestibule du second étage, donnés au musée par M. Guisan, conseiller municipal, et dont le plus grand représente un cerf suivi d'une biche avec un arbre au second plan. (Voy. pl. III, fig. 5.)

Entre les deux fenêtres donnant sur la ville, 1994 : Sanglier poursuivi par un chien ; 1995 : Long panneau avec urne inscrite dans un cadre, et, à droite, le commencement d'une scène de chasse. Ces deux fragments (prov. de la Maladaire 1885), sont les seuls vestiges de la grande mosaïque de **Bellérophon chevauchant sur Pégase,** trouvée en 1735 et dessinée par D. Fornerod. (Le dessin est exposé dans l'embrasure d'une fenêtre du côté du Rafour.) Bellérophon dirige en général sa lance contre la chimère, qui n'est pas représentée ici.

Autour de ce panneau central, quatre médaillons, avec les quatre vents sous la forme de jeunes gens nus, portant la chlamyde sur l'épaule gauche et soufflant dans une trompette droite (*tuba*); le vent du midi, *Notus*, porte seul le chapeau rond ou pétase. Entre ces médaillons, des carrés occupés par des animaux et, dans le reste du champ, d'autres panneaux ovales, triangulaires, demi-circulaires et trapézoïdes avec des poissons, des foudres et des fleurons. En haut et en bas, se trouvait la bordure avec la scène de chasse et l'urne encadrée que rappellent les deux morceaux conservés.

A côté de l'armoire aux fers, 1394 à 1397 : Quatre fragments de la **Mosaïque des Lutteurs** ou **d'Hercule et Antée** (notre n° 9, provenant des Conches-dessus, 1868). Bursian ne l'a pas reproduite. 1394 : Sanglier poursuivi par un chien. 1395 et 1396 : Bustes de femmes. 1397 : Bordure de feuillage, ayant fait partie de l'encadrement du grand panneau central.

En face, à côté de l'armoire des marbres et terres cuites, deux autres fragments, 1392 et 1393, représentant la lutte d'un lion et d'un cheval, sujet qui occupait le champ hors du **panneau central.**

Ce dernier — n° 1391 — est un des plus intéressants de la collection, mais les couleurs en ont beaucoup pàli.

Hercule, barbu et nu, couronné de feuilles de peuplier, soulève Antée, également nu et barbu, au-dessus de la Terre, sa mère, dont le contact lui rendait des forces. Hercule cherche à étouffer son adversaire en l'enserrant dans ses bras, tandis qu'Antée cherche à se défaire de son étreinte. A gauche se voyait un arbre auquel étaient suspendus la massue, l'arc et le carquois d'Hercule ; à droite, un lion vu de face, servait à caractériser le désert d'Afrique, où les Anciens plaçaient le théâtre de ce duel. Un bon dessin de M. Rosset permet de juger de l'ensemble [1].

Comme on le voit, il n'est rien demeuré de la plus grande

[1] Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 804, n° 2015 A, (Reinach, *Répertoire de la Statuaire*, t. I, p. 477) reproduit un groupe fort semblable, pour le groupement des lutteurs, à ce panneau central.

de toutes les mosaïques d'Aventicum, celle de Bacchus rencontrant Ariane endormie.

Elle a eu toutes les infortunes : découverte en 1708 par F. de Graffenried, elle fut recouverte par suite des réclamations du propriétaire du sol ; déblayée à nouveau en 1751 par ordre des autorités bernoises, et entourée d'un pavillon protecteur, elle fut dégradée panneau par panneau, et finalement détruite par le piétinement de la cavalerie en passage à Avenches, vers 1798.

Elle se développait autour d'un bassin de marbre qui en occupait le centre. Devant ce bassin se trouvait un médaillon, représentant Ariane endormie; sa suivante soulève la couverture qui la couvre pour permettre à Bacchus de contempler la compagne que Thésée a abandonnée. Bacchus lui-même était nimbé, tenant un thyrse et suivi d'un satyre qui, d'un geste de la main droite, exprimait son admiration pour la dormeuse. Les cinq médaillons que l'on voyait encore à la gauche du médaillon central, étaient occupés par des satyres et des bacchantes de la suite de Bacchus, et le reste du champ du tableau par des panneaux décoratifs. (Voy. Bursian, pl. 31 et 32.)

SALLE III (second étage).

§ 1er. VERRERIE

La verrerie occupe la majeure partie de la vitrine placée à gauche de l'entrée; c'est par elle que nous commençons notre description.

La fabrication du verre s'est étendue d'Egypte et de Phénicie en Italie, en Espagne et dans les Gaules. Il existait notamment une verrerie à Lyon, comme le prouve l'épitaphe du verrier *Julius Alexander*. Le verre était soufflé, moulé et coulé. Il était soufflé au moyen de la canne; le moulage se faisait dans des moules en bois ou en métal, le premier procédé donnant des pièces à surface unie, le second les verres à figures en relief[1].

[1] Parmi les produits de la verrerie on distingue: 1° Les verres et coupes à

Les décors les plus simples s'obtenaient par le moulage à chaud; la décoration à froid pouvait se faire par la taille, la gravure en creux et la ciselure en relief. La verrerie ménagère était l'intermédiaire usuel entre la vaisselle d'argent des classes plus fortunées et celle de poterie des basses classes de la population.

Au premier rayon sont réunis des fragments épars de verre coloré, des cubes de mosaïque vitrifiée, des spécimens de verre à vitre et de verrerie ménagère, ainsi que des couvercles d'amphores en terre. Au-dessus, remarquez un intéressant **médaillon en verre bleu,** avec figure de femme, très bien conservé, trouvé par M. Ludi en 1895 (n° 2852).

Au second rayon, n° 2039 : Jatte ou bol, provenant des fouilles du *Pro Aventico* (pl. VIII, fig. 7) ; elle a un fond plat et des bords droits, forme aussi simple que pratique pour les usages du ménage.

N° 1508 : **Deux verres à boire oblongs, en verre blanc moucheté de points bleus.** Ils ont été trouvés en 1872, dans un cercueil en chêne renfermant les ossements d'une jeune fille. L'un d'eux porte cette inscription : *Vivas in Deo* (Vis en Dieu). Cette acclamation qui, d'après de Rossi, se rencontre dès le IIIe siècle, est fréquente sur le mobilier funéraire des tombes chrétiennes, surtout dans les catacombes de Rome; elle assigne à ce verre à boire une date antérieure au VIe siècle. On la lit aussi, avec d'autres analogues, sur des agrafes de ceinturon d'époque burgonde, où sont gravées les figures du Christ ou de Daniel dans la fosse aux lions[1].

Le second vase, de 11 centimètres de haut, restauré, portait aussi une inscription ; mais il n'en a été retrouvé que deux lettres, Z E, précédés de la palme, symbole chrétien.

boire : *calathus,* verre conique ; *scyphus,* tasse ; *cantharus,* coupe à pied et à anses élevées ; *calix,* coupe peu profonde à anses plates ; 2° les vases et les pots de pharmacie et d'épicerie, *ampullae,* et 3° ceux de la parfumerie, *unguentaria,* auxquels se rattachent les fioles (*pyxis*) et les lacrymatoires.

[1] Voyez l'article de Caspari, dans l'*Indicateur,* numéro d'octobre 1872, p. 385, et à la p. 386 l'agrafe burgonde de Daillens avec la note de Bonstetten.

Suivant M. Egli, il faut restituer ZEs|us, Jésus, ou mieux ZEs|es = ζήσαις, vis, terme que l'on trouve souvent associé à *vivas* dans les acclamations[1].

Ces deux vases sont donc des vestiges certains d'une sépulture chrétienne qui se trouvait dans le cimetière romain exploré en 1885 par les soins du *Pro Aventico*. Ce cimetière se trouvait à gauche de la route de Payerne, tout autour de la fabrique de lait condensé; c'est là qu'on a constaté, comme nous l'avons dit (p. 1), la présence simultanée de sépultures et d'urnes cinéraires. Dans le cercueil en chêne renfermant les verres décrits ci-dessus, se trouvait aussi l'aiguière en bronze portant le n° 1503 et déposée dans la vitrine des bronzes (p. 71), ainsi que d'autres objets.

Au second rayon, remarquez aussi : un flacon à panse sphéroïdale et à col cylindrique, rétréci à l'orifice (pl. VIII, fig. 5), en verre vert ; — n° 2100 : Fragments de verre bleu et blanc ; — n° 2040 : **Ampoules** en verre vert ou bleu, irisé, provenant des fouilles du *Pro Aventico* (pl. VIII, fig. 2, 3 et 4). L'ampoule de la fig. 2 est munie de trous dans lesquels pouvait se loger une anse mobile en bronze, comme celle qu'on voit dans la vitrine plate des objets de toilette. — Les **lacrymatoires**, dont le nom seul semble indiquer qu'ils servaient à recueillir des larmes (*lacryma*, larme), ne renfermaient, en réalité, que des parfums et même, vu leurs dimensions minimes, n'étaient parfois que des symboles de deuil. Voyez aux n°s 2057, 2083, 2084 (pl. VIII, fig. 6) ; — Vase étrusque en verre coloré d'un effet bizarre.

Au troisième rayon, 1511 : **Collier** en perles de verre bleues et vertes, remarquablement conservé ; vase d'albâtre, dont le col et l'anse, seuls conservés, d'une bienfacture rare, font regretter la panse perdue (don du pasteur Jomini) ; — Verre à boire, en verre vert, qui offre cette particularité que le fond en est relevé et forme un cône pareil à celui de nos bouteilles en verre soufflé (pl. VIII, fig. 1); le pied de ce verre est formé par une base plate et circulaire, destinée à assurer

[1] Voir le *Recueil des Inscriptions chrétiennes suisses*, de M. Egli, dans les *Mémoires des Antiquaires de Zurich*, t. XXIV (1895), p. 25.

sa stabilité ; enfin les bords vont en s'évasant de bas en haut ; tout cela lui donne un caractère d'élégance, en même temps qu'un intérêt spécial.

Tandis que les rayons 4 à 6 n'offrent que des poteries, on voit au septième rayon de nombreuses **urnes cinéraires en verre,** qui renfermaient, comme celles de terre de la salle II, les cendres des défunts. La plupart sont de forme ovoïde ou sphéroïdale ; l'une d'elles toutefois (pl. VIII, fig. 8) avec une panse quadrangulaire, un col droit et court et une anse coudée à angle droit, ressemble à un pot de pharmacie ; cette forme se rapproche de celle des vases étrusques. L'influence de l'art étrusque, que nous avons déjà signalée dans la poterie samienne, se révèle aussi en effet dans la forme et le décor des vases en verre et en bronze. Le plus célèbre des vases de bronze, et en même temps celui où se voit le mieux cette influence étrusque, est le vase d'époque celtique trouvé à Græchwyl et déposé au musée de Berne[1].

Remarquez les urnes n°s 1097, 1613, 1614 et 1615. L'une d'elles, encore intacte, renferme les cendres du défunt ; en Italie, ces urnes se plaçaient dans les *Columbaria*, sépultures collectives en forme de caveaux voûtés en plein cintre, où les urnes étaient logées dans les niches des murailles ; à Aventicum, on n'a retrouvé aucune de ces sépultures en colombaire et cela tient peut-être à la coexistence des rites de l'inhumation et de l'incinération.

Dans la vitrine de la verrerie se trouvent encore des objets en ivoire, en os, en jais, des spécimens des marbres d'Aventicum et une collection d'objets du Moyen-Age.

§ 2. IVOIRE, OS, JAIS ET POTERIES

Vitrine de la verrerie.

L'ivoire a été employé par les Romains dans l'ornementation, pour décorer des boiseries, des meubles, et dans la statuaire, mais très exceptionnellement, pour former le vi-

[1] Il est décrit par Alexandre Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise.*

sage, les mains, les pieds des statues. L'ivoire s'alliait à l'or dans les statues dites chryséléphantines. Rien donc d'étonnant à ce que, en province, l'ivoire ait été employé pour sculpter des bustes isolés et des masques comiques comme celui qui va être décrit.

Sur le premier rayon, **petit masque comique** haut de 8 centimètres (pl. X, fig. 3). Le type comique est fortement accentué: bouche largement ouverte, nez camus à grandes narines, joues gonflées, yeux écarquillés, dont l'iris est formé par du verre noir; front ridé, surmonté d'une chevelure ondulée faisant saillie sur le front et terminé par un ornement en forme de feuille à la place des oreilles. Le sommet du crâne porte une petite rondelle en argent percée de deux trous et communiquant avec une cavité creusée au centre de la tête. L'arrière du masque est aplati et formé par une plaque mobile en ivoire. Dans la cavité se trouve un pivot horizontal avec des traces de fil. Ce fil servait peut-être à faire pivoter un mannequin, mais plus probablement il était enroulé là comme sur une bobine. Quoi qu'il en soit de sa destination, ce petit masque d'ivoire, par la valeur de la matière employée comme par le fini du travail, est un objet de grand prix et fort rare. — Trouvé aux Conches-Dessous, 1882.

On trouve encore quelques menus objets en ivoire, tels que des manches d'instruments, des objets de toilette ou de jeu, rondelles, jetons, catalogués par M. Martin (Bulletin III). Le n° 605 est un médaillon en ivoire, de l'époque de la Renaissance, représentant un joueur de lyre assis sur sa tunique, devant un trépied portant un vase. Il y a quelque intérêt à le signaler parce que Troyon y voyait l'imitation d'un modèle antique, et que M. Martin croit y trouver le type du dessin de la mosaïque de l'Amour musicien, qui serait selon lui l'œuvre de fantaisie d'un professeur de dessin d'Avenches.

Un **couteau,** découvert en novembre 1899 dans la propriété Favre, est muni d'une poignée en ivoire sculpté du plus haut intérêt. En effet le sujet qui y est représenté est la lutte deux gladiateurs, dont l'un porte le casque et la cuirasse.

L'autre, plus simplement équipé, paraît être un rétiaire[1]. Cet objet est malheureusement d'une conservation difficile vu sa fragilité, mais il est le meilleur spécimen de la sculpture sur ivoire de notre collection.

Parmi les **objets en os,** placés sur le second rayon (pl. VIII, fig. 9, 15 et 16) : **Buste de Minerve** casquée, qui forme la tête d'une grande épingle, trouvée au Pastlac en 1890 (fouilles Jomini). C'est un complément intéressant à la collection des objets de toilette. Le travail du buste est artistique et soigné.

Peigne de femme, décoré de cercles concentriques, ornementation qu'on retrouve aussi bien sur les bracelets attiques et gallo-romains que sur les objets burgondes. Sa provenance n'exclut pas une origine romaine, car il a été trouvé (mai 1895) à 4 ou 5 mètres de profondeur, au théâtre, dans un emplacement qui n'avait jamais été fouillé. Il gisait là, pêle-mêle avec une foule de menus objets d'origine romaine, tels que monnaies impériales, débris de poteries, épingles à cheveux, statuette de Jupiter, etc.

La vitrine renferme encore, au second rayon, plusieurs cuillers en os ; une petite scie (n° 3023) ; un petit cylindre (2993); un cure-oreille (1460) ; un manche d'outil, un disque et des anneaux (2910, 2912) ; au troisième rayon, une riche collection d'épingles en os.

Les **objets en jais** (pl. VIII, fig. 13 et 14) sont une des raretés des collections archéologiques, comme l'a rappelé le Dr H. Kunz (Bulletin IV, 46-47) ; on ne les rencontre guère que dans les sépultures gauloises. Le jais d'Avenches paraît être un bitume fossile se rapprochant de l'anthracite, inflammable et laissant, après la combustion, un résidu minéral composé presque exclusivement d'oxyde ferrique. On ne connaît, en fait d'objets de même nature recueillis au nord des Alpes, que ceux trouvés à Cologne.

[1] Le rétiaire se servait d'un filet pour envelopper son adversaire. M. J. Mayor prépare une notice sur cet objet, qui paraîtra probablement dans l'*Indicateur d'Antiquités suisses.*

Nos 2439 et 1506 : Fragments d'un anneau, trouvés au théâtre ; 2823-2824 : morceaux d'un bracelet ; pointe d'épingle noire et segment d'anneau ; 2915 à 2917 : ornements, trouvés au théâtre, col d'une urne funéraire probablement étrusque.

Remarquez, nº 2825 : plaque de schiste rectangulaire ayant servi à broyer les remèdes (*coticula*).

En bas : **Nombreux échantillons de marbres trouvés à Avenches,** taillés par les soins de M. Doret, sculpleur à Vevey, et réunis par Caspari qui en a fait une petite mosaïque. On trouve à Avenches de nombreux spécimens du marbre du Jura, dont les gisements se trouvent près de Soleure ; puis le rouge et le vert antiques, si répandus dans les villes romaines; des marbres blancs et des cipollins verts venant d'Italie, surtout de Carrare, et de Grèce ; enfin le porphyre rouge moucheté de blanc, venant d'Egypte.

Remarquez aussi, en fait de **poteries,** au quatrième rayon :

1º Nº 300: Un vase en terre rouge vernissée, dont une moitié seule est conservée, portant, sur le rebord extérieur, cette acclamation : *Felix melius vivas.* 2º Une petite amphore d'Afrique décorée sur la panse de cercles en relief; elle peut avoir contenu des fruits comme ceux qui sont dans des bocaux au 1er étage. Poteries rouges vernissées et noires; au cinquième rayon, de grands vases ; l'un en terre rouge, l'autre en terre noire, brisé ; deux autres en terre rouge vernie, avec têtes de lions formant des anses ; un dernier décoré de scènes de chasse.

Au sixième rayon, nº 2871 : Une grande jatte en terre rouge. Ce sont autant de pièces complétant la série des poteries de la salle I.

Les pièces du Moyen-Age, exposées également dans la vitrine de la verrerie, ne rentrent pas dans le champ d'études du *Pro Aventico.* Aussi ne les avons-nous pas décrites. Il nous suffira d'attirer l'attention sur une belle marmite en bronze à trois pieds, placée en bas, spécimen de l'industrie du bronze et qui porte une inscription gothique bien faite pour exercer la sagacité des archéologues.

§ 3. BRONZES (*première partie*).

PARTIE GAUCHE DE LA VITRINE

La partie gauche de la vitrine des bronzes renferme surtout les statuettes, les bronzes figurés et les fragments de statues ; la partie droite renferme des ustensiles et objets divers d'un moindre intérêt.

Le bronze, chez les peuples anciens, succéda au cuivre. Il a, sur ce dernier métal, l'avantage d'une plus grande dureté et il offre des contours nets et franchement accentués. Les Romains le formaient en mêlant au cuivre de la calamine ou de l'étain, et du plomb contenant un peu de zinc. Le cuivre se tirait des îles de la Grèce et de l'Espagne ; l'alliage du cuivre et du zinc était réservé aux monnaies. Les Etrusques furent les premiers qui pratiquèrent en Italie la fonte du bronze ou toreutique (*cælatura*) et l'art de la statuaire. Ils y acquirent une habileté consommée qui fit rechercher leurs produits, surtout les vases étrusques ; le seau d'étain que l'on rencontre si souvent dans les musées est le vase étrusque par excellence.

A Avenches, le bronze occupe la place d'honneur dans les collections archéologiques. On distingue cependant avec un peu d'attention, parmi les statuettes, celles de *travail gréco-romain*, plus finies, plus justes de proportions, plus artistiques, et celles de *travail gallo-romain*, moins artistiques et parfois frustes [1].

Au bas de la vitrine : **Restes de grandes statues.** — 852 : Fragment de bras droit drapé dans les plis d'un vêtement flottant, trouvé d'après les indications du catalogue, en 1854 au fond d'un puits romain aux Conches-dessous. —

[1] Pour le catalogue complet, voyez le travail consciencieux de M. Martin, dans le *Bulletin*, IV, p. 1-37.

N.-B.— *Comme presque tous les objets décrits dans ce paragraphe et dans le suivant sont en bronze, nous nous dispensons de le repéter à chaque rubrique.*

1467 : **Deux jambes,** hautes de 40 et 45 centimètres, d'une statue de jeune homme de grandeur naturelle ; le corps, à en juger par l'attitude de ces jambes, devait se trouver en posture de garde ; il était soutenu par des tiges de fer fixées à l'intérieur. Sur l'emplacement où elles ont été trouvées, « en Perruet », était l'édifice érigé en l'honneur des Camilli (*schola*).

Le style de ces bronzes est de la meilleure époque et fait regretter la perte du reste de la statue.

N° 598 : **Fragment de jambe en bronze doré** (le mollet), haut de 51 centimètres, trouvé aux Conches-dessus en 1823. Ses dimensions attestent qu'elle faisait partie d'une statue colossale.

1991 : Fragment d'une grande statue présentant un vêtement plissé, trouvé en 1884 « derrière la Tour ».

Ustensiles. — 1223 : **Gril** formé d'une plaque percée de 36 trous, ayant peut-être fait partie d'un fourneau ; trouvé « derrière la Tour » en 1865. Objet très rare.

611 : **Fragment d'un gros cylindre,** pesant près de 14 kilos, long de 33 centimètres sur 16 $^1/_2$ de diamètre. Un orifice auquel adhère un bout de tuyau latéral est pratiqué dans l'espace compris entre les deux rebords circulaires. C'est peut-être le reste d'une canalisation d'eau comprenant un gros tuyau d'amenée et un embranchement latéral, desservant une fontaine ; trouvé au théâtre en 1843.

D'autres tuyaux en **plomb** ont été trouvés sous le sol d'une voie romaine « en Perruet » en 1899, par M. Revelly. Les fragments qui en ont été conservés mesurent 1^m50 et 1^m80.

870 : Grand robinet en bronze provenant d'un établissement de bains ou d'une installation hydraulique, à centre octogone et à tiges creuses, revêtues de plomb à l'intérieur. La clé fixée au-dessus du centre est aussi revêtue de plomb.

Plombs. — Plaque concave, portant la figure incrustée d'un dauphin ou d'un hippocampe, ayant fait partie d'une canalisation.

Poids en forme de glandes, ou sphériques. Les poids marqués V équivalent généralement à 1 kilo et 600 gr. et ceux marqués X, à 3 kilos, 200 gr. Il y avait aussi des poids en

bronze et en fer, et parmi les plombs, un bon nombre servaient aux architectes et maçons.

PREMIER RAYON. — **Instruments chirurgicaux,** 232, 2693, 2694, 2419, 1887-8, 2952, 3038-39 : Spatules, bistouris, sondes, pinces à une et à deux branches, ciseaux. Il convient de rapprocher ces instruments de ceux de la collection Meyer et Kellersberger, à Baden (Argovie), qui proviennent d'un hôpital militaire, et de la série du musée de Naples, qui présente des types de sondes très perfectionnés.

1975 : Hachette votive, c'est-à-dire offerte comme ex-voto dans un temple, comme l'indique un V (*votum*) gravé sur l'objet ; trouvée Derrière-la-Tour, 1884.

478 : **Vase à parfums en bronze coulé,** dont il manque une partie du col. Les figures en relief qui se déroulent autour de la panse, reproduisent **deux scènes du culte de Bacchus** ou de **Priape**. Devant un arbre, un sanctuaire rustique sur un rocher domine une prairie où l'on voit trois piliers (ou *Hermes*), décorés de statuettes de Priape[1], autour desquels sont groupés des personnages. La première des scènes figurées est la suivante : Un satyre joue de la flûte pour faire danser un enfant nu ; derrière l'enfant une femme, vêtue d'une tunique et coiffée d'un long bonnet, invoque la protection du dieu sur l'enfant, en tendant le bras droit vers la statue. La seconde scène nous montre trois femmes, dont l'une, une bacchante qui vient de s'épuiser à la danse en l'honneur du dieu, est tombée à terre ; deux de ses compagnes l'entourent, et la première cherche à la relever, tandis que la seconde joue devant elle du tambour de basque (*tympanon*), ou de la cymbale, pour la ranimer. Dans le même but un satyre joue de la flûte devant elle. C'est une représentation, fort imparfaite au point de vue de l'art, du culte dionysiaque ou bacchique, tel qu'il était célébré dans les bois et reproduit sur des sarcophages ou des vases. Le col de notre vase est orné

[1] C'est Priape, plutôt que Bacchus, qui, d'après l'attitude de la statue, me paraît devoir être l'objet du culte. Le lieu de la scène, en plein champ, confirme cette hypothèse.

d'une guirlande de lierre incrustée d'argent ; le relief en est accentué, mais le dessin mauvais. Trouvé en 1837, aux Conches-dessus, et décrit par Bursian (Pl. XIX).

1936 : **Dodécaèdre**, pesant 150 grammes, dont les douze pentagones sont percés de trous, de grandeurs différentes, et les vingt angles ornés de petites boules. Les trous ne se suivent pas dans un ordre régulier ; on remarque seulement que, tandis que dix de ces trous sont ornés de cercles concentriques, cet ornement manque autour de deux trous, plus grands et placés sur deux faces opposées ; les autres trous ne sont pas opposés les uns aux autres par ordre de grandeur.

On connaît en Europe environ 24 dodécaèdres de la même époque, trouvés presque tous au nord des Alpes ; la Suisse, à elle seule, en a fourni 6, tandis qu'on n'en connaît qu'un provenant d'Italie ou de Grèce. La hauteur de 6 à 8 centimètres, et le poids d'environ 150 grammes sont à peu près constants et, chose curieuse, les cercles concentriques manquent invariablement autour des deux plus grands trous[1].

On n'est pas fixé sur l'emploi de ces dodécaèdres. Des trois hypothèses en présence, celle du « chandelier » est défendue par MM. Lindenschmitt et Jacobi ; celles du « calibre » et du « dé à jouer » ont été prises en considération par la Société archéologique de Berlin et paraissent les plus plausibles. Le dodécaèdre d'Avenches, un des mieux conservés, a été trouvé en 1872, aux Conches-dessous.

Coin gaulois en bronze pour la frappe de la monnaie d'or, avec l'effigie reproduite sur cire. Ce coin ou poinçon se compose d'un disque rond de fer et d'une rondelle de bronze incrustée dans le disque. La surface de cette pièce de bronze est légèrement concave, polie et porte une effigie gravée, peu profonde, mais bien conservée. C'est celle d'un homme imberbe, les cheveux ornés d'une couronne ou d'un diadème, formant la matrice ou le moule de la monnaie. La monnaie

[1] Voyez Martin, dans le *Bulletin*, III, p. 21 ; Erman, dans le *Bulletin* V, p. 13. Ce dernier se réfère à un article de Conze, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, vol. XI, p. 204-210.

elle-même est connue d'après quatre exemplaires du cabinet des médailles de Zurich, dont les faces coïncident parfaitement avec l'effigie du coin d'Avenches. Elle présente le type des monnaies gréco-macédoniennes à l'effigie d'Apollon ; mais ce type est profondément altéré, et c'est précisément cette altération d'un modèle grec qui permet de lui assigner une origine gauloise. Sur le revers de la médaille était représenté un bige ou char à deux chevaux. L'importance historique de cette pièce est considérable, car elle atteste qu'Avenches était un des centres politiques et industriels où se frappait la monnaie gauloise, et cela bien avant la conquête des Gaules par César[1]. On ne connaît pas la provenance exacte de cet *unicum ;* il est entré au musée en 1859 et provenait, au dire de Caspari, de la région du Théâtre, mais de terres rapportées.

Nous avons là un exemplaire unique, en Suisse, des coins dont se servaient les Gaulois. L'examen de l'effigie est très instructif pour nous. L'impéritie de l'artiste gaulois a transformé le buste élégant qui figurait sur la monnaie grecque en une tête barbare ; les cheveux figurés en tortils sont particulièrement dégénérés de leur modèle.(Pl. IX, fig. 2.)

Lelewel a reconnu, dans ce coin, l'effigie de l'avers de la monnaie d'or ou d'électrum gauloise qui reproduit l'une de celles frappées par Philippe de Macédoine.

1848 : Dé à jouer, portant des cercles décoratifs.

1150 : Petite double coupe, c'est-à-dire formée de deux coupes opposées et soudées au pied, rappelant la forme des anciennes salières, objet peut-être votif.

1877 : **Fléau d'une petite balance** à main, de 24 centimètres de long, à bras égaux, divisés en douze parties égales par des points creusés dans la partie supérieure : ceci fait supposer qu'à côté de la méthode de pesées au moyen de deux plateaux suspendus, on se servait encore d'un petit poids mobile, comme dans les balances dites « romaines ». Au centre, un anneau de suspension. Prov. des Conches-dessus (1897).

Deuxième rayon. — 1405 : Breloque en forme de clo-

[1] Voyez les articles de H. Meyer dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich*, tome XV, et dans l'*Indicateur*, 1862, n° 4. p. 72.

chette, à cinq côtés; dans l'anneau du sommet passait une chaînette dont on a retrouvé des anneaux oxydés. — 1810, 1936, 2053, 1273, 1293, 1717, 1724, 1388, 2125, 2368 : Sonnettes (*tintinnabula*), les unes avec un anneau de suspension, d'autres avec leur battant ou une petite anse (décrites dans le *Bulletin*, III, 16).

1174 : Objet décoratif en forme de corne d'abondance, d'où s'élance un tigre. — 2548 : Statuette-applique d'un enfant, tenant de la main droite une pomme et, de la gauche, peut-être un arc, attributs ordinaires de l'Amour.

1323 : Statuette de Minerve, détériorée par le feu.

590 : **Histrion** (*scurra*, *morio*), personnage burlesque, tonsuré de façon qu'il ne lui reste qu'une touffe de cheveux au sommet de la tête. Celle-ci est énorme et accuse un type oriental prononcé ; le vêtement consiste en une simple tunique avec large baudrier. De la main droite, il ébauche un geste qui semble en rapport avec sa difformité significative. La statuette a un caractère réaliste accentué.

1286 : **Statuette d'un acteur,** haute de 21 centimètres avec le socle ; elle représente un homme barbu, d'un âge mûr, habillé d'un vêtement plissé et à manches, descendant jusqu'aux pieds, et serré sur les hanches par une large ceinture. Il est chaussé de sandales à semelle et couvert d'un manteau, jeté sur les épaules et retenu sur la poitrine par une agrafe. Comme tout acteur, il porte le masque et une perruque, ou au moins un tour de cheveux postiches, qui se remarque quand on regarde la statuette de côté. Les cheveux et la barbe sont frisés et les yeux, incrustés d'argent, avaient des prunelles en verre ou en perles. Le geste est celui d'un acteur tragique, en rapport avec la physionomie du masque. Sur la ceinture on lit : DOVI, lettres dont chacune représente peut-être un mot; prov. de la Conchette, 1866. (Pl. X, fig. 2.)

1285 : **Gladiateur,** statuette mutilée, haute dans son état actuel de 10 centimètres; le gladiateur, Samnite ou *Mirmillo*, est dans l'attitude du combat. La jambe gauche, jetée en avant, porte un jambart de fer, doublé à l'intérieur; le jarret droit est couvert d'une sorte de guêtre. L'avant-bras

gauche, qui est cassé, portait un bouclier rectangulaire, recourbé en demi-cylindre. Le bras droit, qui tenait le glaive, ou quelque autre arme, a disparu. La tête manque également, mais les tranches franches de la tête et du bras montrent qu'ils avaient été fondus à part. L'exécution est bonne au point de vue artistique et anatomique ; trouvée à la Conchette en 1866. — 603 : Casque minuscule de gladiateur, prov. des Conches-dessous.

3033 : **Statuette de Silène** (Pl. X, fig. 1), trouvée, le 14 mars 1896, par M. Debossens, aux Conches-dessous, et à cent pas environ de l'emplacement qu'occupait la Main votive. Elle fut acquise par l'Etat pour 1000 fr.; dans cette somme était compris un subside de 400 fr. du *Pro Aventico*.

Le personnage représenté est un vieillard barbu, tout « rondelet », absolument chauve, à la face large et joviale, accroupi de telle façon que les pieds se trouvent au niveau de l'abdomen et les genoux à la hauteur de l'estomac. Sa panse rebondie fait ainsi saillie et attire les regards[1].

Avec un geste de profond contentement, le petit vieux se frotte le ventre de son énorme main gauche, tandis qu'il appuie le pouce droit au front, au-dessus de l'œil droit, la paume tournée à l'intérieur.

Entre les deux omoplates se détache un crochet, à angle droit, en forme de doigt. La statuette pouvait donc, à volonté, être placée sur une console ou sur un meuble quelconque, ou bien être suspendue à la paroi.

Le personnage représenté est Silène : la calvitie, la large face, le nez camus, la villosité, le gros ventre, l'expression à la fois bestiale et béatement joviale, ne laissent aucun doute à cet égard. Or, les statues de ce compagnon de Bacchus ne sont pas fréquentes ; donc ce bronze est intéressant par son sujet même.

Il est remarquable aussi par la finesse du travail, dépassant, et de beaucoup, les bronzes ordinaires fabriqués en pays

[1] Cette statuette de Silène a été publiée par S. Reinach : *Répertoire de la Statuaire*, t. II, p. 59.

celtique ; c'est certainement une pièce importée, produit de l'art italo-grec.

En outre, la jolie patine verte, le parfait état de conservation concourent à faire du Silène un des joyaux du musée d'Avenches. Ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'il devait servir d'amulette ou de préservatif contre le mauvais œil, comme l'a démontré M. W. Cart, auquel nous avons emprunté la description qui précède (*Bulletin* VII). Se référant à d'autres amulettes, M. Cart démontre, en effet, que l'attitude accroupie du Silène, le geste de la main gauche qui frotte le ventre et le geste de la main droite ouverte comme pour parer le danger et se moquer du malin esprit, sont caractéristiques dans l'antiquité comme l'expression du mépris, du défi et de la moquerie à l'adresse de ce « mauvais œil » contre lequel les Anciens, superstitieux comme certains paysans modernes, croyaient devoir se préserver. La place du Silène devait donc être, selon toute apparence, à l'entrée de la maison, où sa vue devait impressionner le mauvais œil du « jettatore » et le désarmer en le faisant rire. (*Voy. la fig. du Bulletin VII et de la pl. II de l'Album de l'art ancien.*)

N° 2320 : **Bacchus** (Pl. IX, fig. 10); jeune homme imberbe complètement nu. Le pied droit repose sur le sol à plat, la jambe droite tendue ; le haut du corps est un peu penché en arrière du côté gauche, l'épaule gauche étant effacée ; pour se maintenir en équilibre, le jeune homme a la jambe gauche, dont le genou avance, repliée en arrière et s'appuie sur l'extrémité du pied. Malgré cela, l'équilibre n'est pas complet et cette instabilité est accentuée par le mouvement et la disposition des bras, écartés tous deux du corps et dans une attitude mal assurée.

La main droite tenait un objet dont il reste un fragment dans l'intérieur de la main, fermée, à l'exception de l'index dirigé vers le sol. L'objet disparu pouvait être un thyrse ou plus probablement une coupe. La tête est penchée à droite ; la bouche est entr'ouverte, le regard vague, le front bas, l'expression indécise ; cette expression complète le caractère

d'ébriété déjà marqué dans l'attitude. Les longs cheveux sont élégamment disposés en un épais bandeau qui entoure mollement la tête et qui forme, au-dessus de la nuque, un gros nœud, d'où descendent encore deux boucles, ondoyant jusque sur les épaules. Le piédestal manque, mais la plante des pieds a conservé des traces de soudure.

L'expression d'ébriété de la figure, l'attitude titubante du corps et la coiffure féminine sont autant de traits distinctifs du Bacchus romain. Sauf l'attribut de la main droite, la statuette est parfaitement conservée et recouverte d'une belle patine verte. L'exécution est moins remarquable. Elle ne dépasse guère le travail romain ordinaire : les pieds sont trop forts, les mains mal venues, le sternum trop aplati ; tandis que la partie postérieure du corps est mieux travaillée, les membres sont mous et grêles. Trouvée le 14 mars 1890, sur l'emplacement du théâtre, dans les racines d'un pommier, vers l'entrée centrale. (MM. Martin, Wavre et Cart l'ont décrit dans le *Bulletin III* avec planche en phototypie.)

N° 695 : **Statuette d'esclave,** en demi-bosse, destinée à être fixée contre une surface plane ou à servir d'applique. Elle montre un homme imberbe, les jambes écartées, chaussé de souliers grossiers et vêtu d'un simple tablier (*subligaculum*). Il tient des deux mains un objet cassé qui semble être un pilon à moudre la farine. (Bursian XVII, 5. Bull. III, 6). Trouvé en 1844.

2731 : **Faunesse ou Dryade** (Pl. X, fig. 7), buste trouvé aux Conches par M. Arnold Guisan (période 1894-98). C'est une femme jeune couronnée de lierre, la poitrine en partie découverte, la tête légèrement relevée et tournée à droite ; la tunique est fixée sur l'épaule par deux rubans terminés en pieds de bouc ; l'exécution est soignée, mais la partie inférieure est coupée par derrière comme une applique, ce qui fait croire que c'était peut-être simplement l'anse d'un vase précieux. Près de l'endroit où se trouvait ce bronze, M. Guisan mit à découvert la mosaïque représentant deux cerfs et deux biches, dont deux panneaux sont déposés au musée (second étage).

597 : Main votive (Pl. X, fig. 6). C'est la main droite d'une femme, à peu près de grandeur naturelle et fixée sur un piédestal circulaire. Trois doigts, le pouce, l'index et le majeur, sont levés ; c'est là le geste habituel du serment chez les anciens.

Les nombreux attributs dont elle est recouverte sont les suivants :

1) La *pomme de pin* sur le pouce ; 2) un *buste de Mercure* imberbe, coiffé du pétase, placé sur l'annulaire et le mineur qui sont repliés dans le creux de la main ; 3) sur ces deux mêmes doigts, mais sur la face externe, au-dessus des nilles, une *tête de bélier ;* 4) sur l'index et le majeur, sur la face externe, un *buste de Bacchus*, couronné de feuilles de vigne, le bras droit s'appuyant sur la tête, vêtu d'une tunique qui couvre l'épaule droite et le bas du thorax ; 5) sur la face interne de l'index et du majeur le *buste de Jupiter Sabazius*, barbu, coiffé du bonnet phrygien ; 6) au-dessous de ce dernier buste est figuré un objet carré, divisé en quatre parties, un *gâteau votif*, d'après Bursian.

Sur le dessus de la main, et disposés de bas en haut :

7) Une *grenouille ;* 8) une *tortue ;* 9) une *coupe à deux anses* et à pied ; 10) un *lézard.*

Au-dessous du pouce :

11) Un buste de *Cybèle*, coiffée d'une tour et vêtue d'une tunique retenue par une agrafe sur l'épaule gauche ; au-dessus 12) un *tympanon* ou cymbale, l'attribut habituel de cette déesse.

Autour du poignet : 13) Un *serpent* qui l'enlace deux fois et dont la tête se dresse ; dans le creux de la main, et au-dessous de la tête du serpent 14) une *sonnette* munie d'une attache ; sur la tranche de la main, au-dessous du mineur, 15) une *branche de chêne* aisément reconnaissable aux glands et aux feuilles dentelées.

Enfin 16) au-dessous de la queue du serpent, sur la face externe du poignet, la figure d'une *femme* couchée, tenant un enfant sur son sein et l'allaitant. Le bras droit sort de la longue tunique qui l'enveloppe et presse le sein où tette l'enfant.

C'est le cas de répéter ici les vers de Racine :

« De tant d'objets divers le bizarre assemblage
Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage ».

Il n'en est rien cependant. Il y a, comme l'a montré le Dr H. Meyer, entre toutes ces figures, un lien commun, et pour chacune en particulier un sens symbolique qui nous est révélé par la mythologie.

La dernière figure, celle de la *mère*, nous donne le mot de l'énigme, si on la rapproche du signe hiératique de la main aux trois doigts levés et si on la considère, comme la *dédicante*, ou la personne qui prononce le vœu. La place qu'elle occupe au bas du groupe est analogue à celle que les peintres assignaient au bas de leurs toiles aux personnes qui leur commandaient des tableaux.

La main votive est donc un ex-voto, ou le gage d'un vœu formé par une femme relevant de couches, désireuse de placer son enfant nouveau né sous la protection des divinités figurées sur la main et d'éloigner de lui les influences de la magie au moyen d'amulettes.

L'assemblage des divinités telles que *Mercure, Jupiter Sabazius*, *Bacchus* et *Cybèle* prouve que ce monument date de l'époque à laquelle les cultes asiatiques et ceux surtout des dieux phrygiens furent introduits dans l'Empire ; des deux divinités phrygiennes, Cybèle était considérée comme la créatrice de la terre et de tous les biens qu'elle produit, et Sabazius, comme le dieu du Soleil et des rayons solaires ; Bacchus, comme le Dionysos grec, semble être ici le dieu des forces spirituelles, le dispensateur de la joie, tandis que Mercure procure la fécondité et l'accroissement. Or l'époque à laquelle les cultes orientaux, ceux de Cybèle, de Sabazius, d'Isis, de Sérapis et de Mithra furent introduits, est celle qui commence au règne de Vespasien, le protecteur d'Avenches.

M. Meyer compare la protection de ces quatre divinités païennes à celles de quatre patrons ou saints dont un enfant né dans l'Eglise romaine aurait reçu les noms.

Les autres figures, servant d'amulettes ou de talismans,

ne se prêtent pas à un long commentaire. De tout temps, les grenouilles, les lézards, les tortues et les serpents ont été exploités par les exorciseurs. Le serpent entr'autres servait souvent de talisman contre le « mauvais œil » de même que le Silène. Le lézard, souvent un attribut d'Apollon, était aussi un emblème de fécondité.

La main votive est remarquable par son exécution et son état de conservation. Rien n'est plus difficile que de modeler une main de femme et celle-ci ne présente ni défauts anatomiques, ni disproportions. Les objets qui servent d'attributs aux divinités, telles que la pomme de pin et la cymbale, attributs de Cybèle, le gâteau destiné à Sabazius, la sonnette, le rameau de chêne, le bélier, la coupe, sont soignés jusque dans les plus petits détails. De toutes les mains votives analogues connues en Europe, — une quinzaine — celle-ci est la plus belle et la mieux conservée. Elle fut trouvée dans les débris d'un mur, à 2 mètres de profondeur, près du chemin des Mottes en janvier 1845. Parmi les autres mains votives, en Suisse, il faut citer celle du Grand St-Bernard, dont la figure se trouve avec celle de la nôtre sur la planche II du *Catalogue de l'art ançien.*

Nº 588 : **Jupiter** ou **Neptune**, car le caractère peu accentué de cette statuette et le manque d'attributs ne permettent pas de se prononcer avec exactitude. La jambe droite manque depuis le genou ainsi que le pied gauche et la main droite ; trouvé aux Conches-dessous. Haut. 14 cm.

Nº 2789 : Statuette de Jupiter trouvée au théâtre. (Pl. IX, fig. 8).

Nº 389 **Faunesse,** statuette de 17 centimètres de haut. D'après Bursian, la divinité féminine correspondrait au dieu Pan.

Elle était assise sur un objet qui manque (pierre ou rocher) ; on constate encore des traces de la soudure qui servait à fixer la statuette sur le socle. La tête est couronnée d'un

[1] Voyez Meyer, dans les *Mémoires des Antiquaires de Zurich,* tome XI (1856), page 35.

rameau de lierre portant des fruits, et la chevelure séparée par une raie sur le haut du crâne, se termine en tresse sur la nuque. Ses jambes, comme celles de Pan, sont en forme de jambes de chèvre ; les mains sont étendues, la gauche plus éloignée du corps que la droite, et ces dernières, dont plusieurs doigts manquent, sont dans la position qui convient au maniement d'un instrument ; ce dernier était peut-être une flûte phrygienne à deux branches d'inégale longueur.

A la bouche, l'orifice buccal rond est rempli par un coin de bronze qui devait faire partie dudit instrument.

Le travail atteste la bonne époque de l'art romain. Trouvé en 1843, près de Cormerod (Fribourg). (Bursian, Pl. XIV, Bulletin, III, 5).

593 et 1937 : Deux statuettes fragmentaires de **Minerve casquée.** — 594 : Torse et buste d'une divinité qui, d'après les restes d'ailes sur la tête, serait **Hypnos**, dieu du Sommeil. Ses autres attributs sont le *Rhytium* (corne vide servant de vase à boire) et le croissant de lune. — 2532 et 2533 : Deux statuettes de **Mercure** (Pl. IX, fig. 1 et 4). Sur la première, le dieu a des ailes sur la tête et porte la bourse dans la droite ; sur la seconde, la pose est la même, mais le dieu est accosté d'un lièvre à gauche et d'un coq à droite. Travail gallo-romain bien caractérisé, trouvé lors des fouilles Ludi en Perruet. — 1374 : Statuette incomplète de Mercure, coiffé du pétase, vêtu de la chlamyde, tenant le caducée de la gauche ; les pieds ont des talonnières et la main droite étendue portait la bourse qui a disparu. — 1842 : Statuette difforme d'un prisonnier (?) barbu, assis et portant la main droite à la bouche, appuyé contre une petite colonne.

Animaux ; 1843 : Statuette de **Singe** dont il ne reste que la tête et le tronc. — 601 : **Héron**, trouvé en 1870, au Bornalet ; une patte manque. — 602 : Grue, ou quelque autre oiseau se grattant l'aile gauche avec le bec, les ailes entr'ouvertes ; trouvé au théâtre en 1843. — 2547 : **Cheval** au galop, des fouilles du *Pro Aventico* au théâtre (Pl. IX, fig. 5). Les jambes et la queue manquent ; le mors est encore visible ainsi que la crinière, courte et dressée. Les proportions du corps

sont bonnes, mais le mauvais état de conservation ne permet pas de juger du fini du travail.

3me RAYON. Parmi les pièces décoratives, nous relevons les suivantes :

725 : Ornement en forme de feuille, présentant une tige médiane et des feuilles opposées, peut-être un ornement de tête dans le genre du diadème ; trouvé en Prillaz vers 1850.

1269 : a, b, c. **Tube d'un jet d'eau,** surmonté d'une pomme de pin et percé de trous disposés irrégulièrement sur les côtés et au sommet ; trouvé aux Conches-Dessus, en 1886.

1852 et 1377 : Appliques avec décors en forme de tête de femme et de queue de poisson.

Divers spécimens de **chaînes** en bronze, remarquables par le travail et l'agencement des anneaux, art dans lequel les Romains ont acquis une grande habileté.

1175 : **Petit lion,** couché dans l'attitude du repos ; statuette-bibelot (Pl. IX, fig. 3).

1077 : **Dauphin** tenant une conque dans la gueule ; à la queue est fixé un anneau de suspension (Pl. IX, fig. 6).

1468 : **Bras droit et main de femme ;** entre le pouce et l'index, un objet indéterminé. D'après le Bulletin (III, 8), ce bras devait appartenir à une statue de 1 m. environ. L'élégance et la perfection du travail en font un des plus beaux spécimens de l'art romain représenté à Avenches (Pl. IX, fig. 7).

1469 : Aile d'une statue, qui a été travaillée au marteau et non pas coulée comme la pièce précédente ; trouvée aux Conches-Dessus, en 1872.

Nos 559 à 571. Fragments de deux statues ayant fait partie d'un groupe représentant peut-être **Vénus et Cupidon.** MM. Mayor, de Genève, ont reconstitué la chevelure, attachée par un bandeau, ainsi que l'œil droit et une partie du front de celle des statues qui aurait représenté Vénus. Ce fragment dénote une technique consommée dans l'art de la fonte du bronze et un style excellent.

4me RAYON. 2325 : Baguette en bronze doré incomplète, brisée en deux fragments de 20 cm. chacun et terminée par une tête de chien ; trouvée au Pastlac, en 1890.

741 : Charnière, repliée à angle droit.

Vases et récipients divers : Ampoule, vase à pied, coupe évasée, récipient en forme de cube, petit vase en forme de coupe (473).

5me RAYON : **Plaques de revêtement en bronze.** Quelques-unes portent des moulures et ornements, tels que : cordon de perles, oves et rais-de-cœur.

6me RAYON : **Ustensiles de ménage en bronze :** Vase, vasque circulaire, bassin de 29 cm. de diamètre, portant des traces de l'action du feu, avec base cylindrique ; quatre autres bassins ou auges, étamés ou avec étamures ; ils peuvent avoir servi comme marmite (*chytra*).

477 : Base ou support d'un vase étamé carré, orné de moulures ; les quatre pieds sont en forme de pattes de lion.

501, 502 : Bases (de candélabres ?) avec moulures.

7me RAYON. **Vases en bronze étamé**, affectant différentes formes. Le premier est évasé vers son sommet, tandis que le second est évasé à son milieu et rétréci au col et à la base. Le troisième présente, au tiers de sa hauteur, un renflement anguleux ; le quatrième est pareil au second ; le cinquième, sur base élevée, est très évasé.

Le sixième est une aiguière en cuivre jaune.

Les nos 462 et 463 présentent le type fréquent du **seau étrusque** (hauteur 17 1/2 et 27 1/2 cm.).

Le no 1503 et dernier, est l'**aiguière de bronze** qui fut découverte en 1872, au lieu dit « le Paon », dans le cercueil de chêne qui renfermait les deux verres avec inscriptions chrétiennes ; il en a été parlé plus haut (p. 51).

Il n'y a, à Avenches, en fait de miroirs en bronze que les fragments épars de l'un d'eux, déposés au premier rayon de vitrine de la verrerie (no 1986). Ces miroirs, d'origine étrusque, étaient le plus souvent décorés de scènes gravées au trait, et le mieux conservé de ceux d'Avenches se trouve au musée de Lausanne[1]. A gauche, on voit Paris assis, le haut du corps nu, chaussé à la mode étrusque. Mercure portant le pétase ailé, vêtu de la chlamyde et chaussé d'endromides,

[1] Il est décrit par Gerhard, dans les *Mémoires des Antiquaires de Zurich*, t. VII, p. 120 et suiv., avec figure.

lui tend la pomme qui doit être remise comme prix de beauté à l'une des trois déesses qui complètent le groupe : Vénus, assise sur un siége orné d'une oie et d'un canard, tenant un miroir, et deux déesses ailées, debout derrière Mercure, qui semblent être des déesses étrusques plutôt que Junon et Minerve.

§ 4. BRONZES (*deuxième partie*).

PARTIE DROITE DE LA VITRINE

Premier rayon. — 1310 : Hachette ou spatule ; objet probablement votif. — 2974 : Charnière. — 2732, 2028, 1846 : Objets indéterminés, assez pareils à des manches de couteaux dont le bois serait détruit ; ils sont en effet allongés, évidés sur le milieu de leur longueur et terminés à l'une des extrémités par des lamelles recourbées. — 1599, 2382 : Couteaux à manche et à lame mobile.

1458 : **Cuiller** de 12 centimètres de long, étamée, fixée par un pivot mobile à un manche orné d'une tête de lion, sur lequel la cuiller pouvait se replier (Pl. VIII, fig. 11). Le manche, aplati à son extrémité et fendu sur un de ses côtés, porte la trace de deux autres instruments. Grâce à l'articulation, cette cuiller devait pouvoir se loger dans un étui ou un écrin ; elle est d'ailleurs de la dimension et de la forme des cuillers dites « à parfums » ; elle rentre donc dans la catégorie des objets de toilette.

1177 et 1178 : **Plume à écrire** (Pl. VIII, fig. 10), affectant la forme de celles en usage aujourd'hui. Elle a dû servir à écrire sur papyrus ou sur parchemin ; c'est en effet un mince tube de bronze se rétrécissant à la partie inférieure et terminé, à l'autre bout, par un bec de plume taillé et fendu comme une plume d'oie. On voit encore à l'intérieur quelques traces de dorure, destinée à la préserver de l'action corrosive de l'encre, et, vers le milieu du tube, des traces de filets d'ornementation. Avec cette plume a été trouvé l'étui qui la renfermait ; c'est un cylindre ouvert aux deux bouts et rétréci d'un côté ; la longueur de l'étui, qui est de 14 $^1/_2$ centimètres, permet de

juger de la longueur de la plume aujourd'hui cassée. Trouvé en 1864, aux Conchettes, dans la propriété Schairrer.

Un **style en bronze,** trouvé en 1899 dans la propriété Favre, est venu heureusement compléter la série des instruments graphiques, les autres styles d'Avenches étant en fer (Pl. VI).

1943 : Fragment d'un trépied doré trouvé sur l'emplacement d'un temple romain ; — fragment d'inscription gravée sur une plaque de bronze.

1299-1302 : Anneaux de jambes en bronze et bracelets celtiques trouvés en 1867 dans un tumulus, au bois de Charmontel. — Assommoir en forme de tube muni de dents, qui se fixait à un bâton comme le « morgenstern », trouvé à Meyriez, près Morat.

3021 : **Médaillon en plomb à l'effigie des trois Grâces.** Ce médaillon, trouvé en 1897 aux Conches-dessus, dans la propriété Ludi, est brisé en trois morceaux et décorait peut-être une boîte de toilette. M. J. Mayor[1] en donne une description qui est, en résumé, la suivante :

L'une des Grâces, celle du milieu, est vue de dos ; une ceinture lui entoure la taille et des deux bras elle s'appuie sur ses sœurs. Une autre, tournée vers la droite, enlace son bras droit avec le bras droit de la première ; de la main gauche elle tient le *flabellum*, ou feuille d'arum cordiforme. La troisième Grâce fait symétrie avec la précédente et regarde vers la gauche ; l'objet qu'elle tient dans la droite paraît être une ceinture dénouée. Toutes trois sont coiffées d'un chignon serré par un ruban, relevé sur le sommet de la tête ou abaissé sur la nuque, tandis que les cheveux forment un épais bourrelet sur la nuque. Ce médaillon est intéressant, moins par son caractère artistique, très médiocre, que par le sujet qui y est représenté. Ce sujet est rare en effet, le culte des Grâces ne s'étant pas répandu dans les provinces de l'Empire romain.

DEUXIÈME RAYON. — Bronzes moulurés et figurés ayant servi de bases à des ustensiles de luxe, ou d'ornements (2551, 2799, 1160).

[1] J. Mayor, *Aventicensia*, p. 1-3.

Dix-huit **clés romaines** à manches de bronze, dont quelques-unes fragmentaires. Les fig. 3, 6 et 10 de la Pl. VI reproduisent trois de ces clés de bronze ; la dernière offre un manche décoré d'une tête de lion (nº 1993) ; sur une autre (1420) le manche entier est coulé en forme de chien, couché et tenant entre ses pattes une proie qu'il dévore ; sur d'autres enfin, la décoration consiste simplement en cercles ou cannelures.

1303 : Fragments d'un ceinturon travaillé au repoussé, du tumulus de Charmontel, d'origine helvète.

867 et 1275 : **Trois appliques** ajourées ayant servi de décor de fourreau ou de garniture. L'extrémité inférieure est évasée comme pour embrasser et protéger la base d'un fourreau ; la partie supérieure est amincie et porte des appendices avec traces de clous servant avec le rebord inférieur à fixer l'applique sur le fourreau. Sur l'une d'elles on lit[1] : GEMELLIANVSF (*ecit*); c'est le nom du fabricant, précédé d'un H et d'un E liés.

On connaît des appliques pareilles, en Suisse, provenant de Beromünster et d'Œnsingen, de Pfäffikon et de Friedberg.

707 : Ecailles de cuirasses, telles que les portaient dans l'antiquité les cavaliers barbares nommés par les Romains *cataphracti* ; ces écailles ont été trouvées en grand nombre au théâtre, en 1847 et plus tard également.

2790 : **Bracelet**, formé d'une lame plate, large de 17mm, avec filets horizontaux ; cette lame, formée de deux moitiés semi-circulaires, glissait en partie sur elle-même, ce qui permettait d'agrandir ou de diminuer le diamètre du bracelet. Le fermoir était fixé sur un médaillon qui peut s'ouvrir encore, la charnière étant demeurée intacte. Ce bracelet fut trouvé au théâtre lors des fouilles du *Pro Aventico* ; d'autres bracelets plus simples complètent la collection.

[1] Il faut restituer avant le mot *Gemellianus* les mots : *Aquis hel* (*veticis*), c'est-à-dire : *Bains de Baden en Suisse*, comme M. Wavre le déduit avec beaucoup de sagacité de l'étude de pièces similaires de Mathay près Mandeure (Doubs), de Baumette-les-Pins, de Regensburg, Carlsruhe, Mayence, etc.



LA LOUVE ALLAITANT ROMULUS ET REMUS

D'après le moulage du musée Fol à Genève.



BAS-RELIEFS, CHAPITEAU, CORNICHES



GRAVURE SUR PIERRE ET MOSAÏQUE



SCULPTURE SUR PIERRE

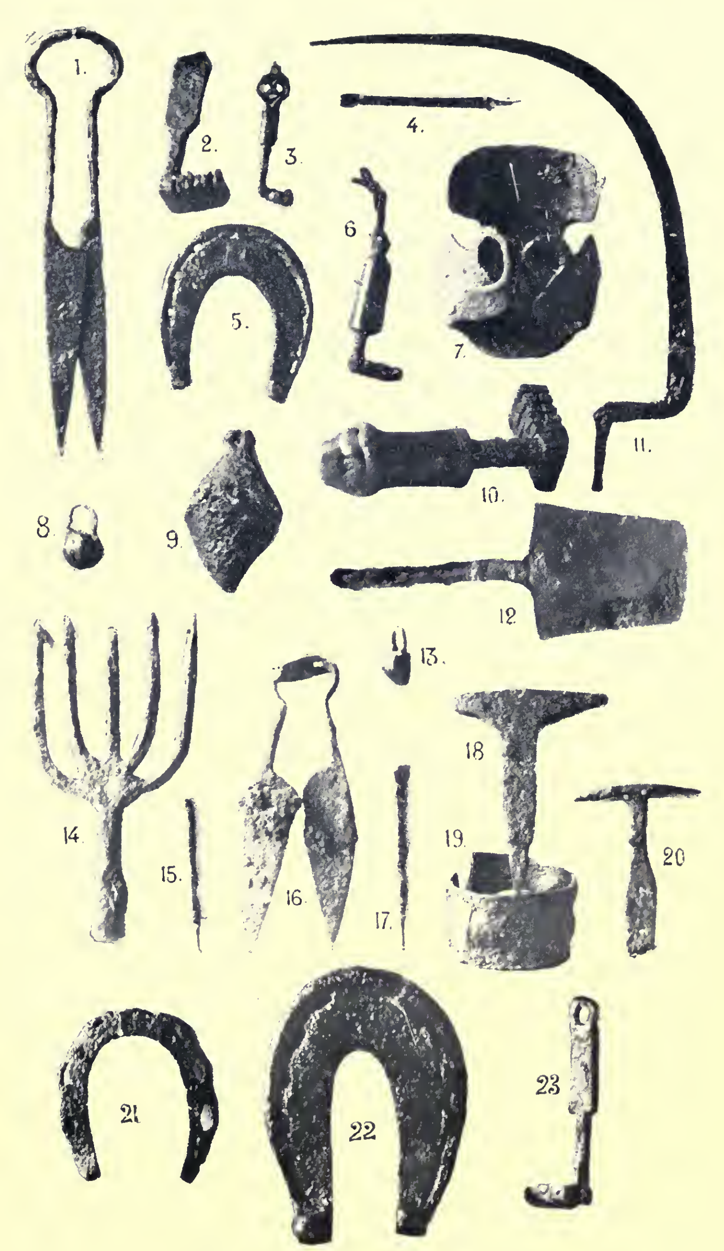


VASE D'ALBATRE

VASE A RELIEF



POTERIES ET LAMPES



INSTRUMENTS EN FER



MOTIFS DÉCORATIFS, BRIQUES SIGILLÉES

VERRERIE, OBJETS EN BRONZE, EN OS ET EN JAIS



BRONZES FIGURÉS ROMAINS ET GALLO-ROMAINS
Fig. 2 : Coin gaulois pour la frappe des monnaies



STATUETTES DE BRONZE ET D'IVOIRE

Les fig. 1, 2, 3, 6 et 7 sont tirées de la pl. II de *l'Art ancien à l'Exposition nationale suisse*, album illustré publié par le Comité du Groupe XXV — Genève, 1896.

La fig. 12 de la Pl. VIII montre ce bracelet, vu de champ avec le médaillon à côté.

Troisième rayon. — **Anses de divers ustensiles.** — 2397, 2901, 2629 : Anses de vases de bronze trouvées au théâtre. La première est décorée d'une statuette d'enfant nu; la seconde, de celle d'une femme à longue chevelure ; la troisième porte aussi une femme en relief.

1473 ; Anse d'un grand vase, dont l'extrémité supérieure est décorée d'une tête de lion, et l'autre extrémité formée par une griffe du même animal.

1755 : **Strigiles,** instruments en bronze, recourbés comme les faucilles et à lame creuse ; ils servaient aux baigneurs pour se frictionner la peau après le bain et aux athlètes pour enlever l'huile ou la sueur qui couvrait leur corps. Ils ont fait peut-être partie du mobilier des chambres de bains d'Aventicum, auxquelles les « hypocaustes » servaient d'appareil de chauffage.

1288 : Objet indéterminé, long de 21 cm., à coupe carrée, puis hexagonale ; l'une des extrémités est aplatie et porte une chaînette, tandis que l'autre bout est terminé par un bouton. Cette disposition évoque l'idée d'une pièce de harnachement ou d'un manche de fouet.

Quatrième rayon. — 503 : Plaque de revêtement carrée longue (17 cm. 1/2), brisée à l'un des bouts, dorée sur ses deux faces et décorée de moulures avec incrustations d'argent. — Socle et base de colonne en bronze.

866 et 1967 : Deux **timbres** à sonnerie, dont le premier est fixé sur un pied fait au tour et surmonté de deux boucles, et le second, en forme de champignon surmonté d'une fleur, avec pied en fer à cheval. Trouvé en 1883 au théâtre.

§ 5. BRONZES DE VILLARS-LES-MOINES

Le château de Villars-les-Moines, résidence de la famille de Graffenried-Villars, situé dans une enclave bernoise, à trois-quarts d'heure au sud-est de Morat, renferme bon nombre d'antiquités provenant d'Avenches et la plupart de la

meilleure époque. Outre les inscriptions dont il sera parlé plus loin, on y trouve plusieurs statuettes de bronze très-bien conservées ; nous les décrivons ici, vu leur intérêt et la proximité du château de Villars-les-Moines.

Hercule et le lion de Némée. (Pl. IX, fig. 9.) Ce groupe de 20 centimètres de haut, en bronze massif, destiné à être posé en applique, reproduit le type le plus fréquent dans l'art grec : Hercule, se tournant vers la droite, étouffe du bras gauche le lion dressé devant lui ; le bras droit s'associe ici au mouvement du bras gauche, tandis qu'ailleurs il tient l'épée. L'animal semble sur le point d'étouffer et détourne la tête à gauche avec une expression de douleur et de rage que traduisent les yeux mi-clos et la gueule contractée.

Les pattes de devant du lion serrent dans leurs griffes l'épaule gauche et l'avant-bras droit du dieu. Celui-ci, quoique bien proportionné, n'évoque pas assez, par son attitude, trop molle, le sentiment de l'effort que nécessite son travail musculaire. La jambe gauche est cambrée en arrière; le pied droit est posé sur la queue du lion.

Ce groupe a été acheté au commencement du siècle dernier par F. de Graffenried, alors bailli d'Avenches ; il fut ensuite transféré en France et n'est rentré en Suisse que depuis quinze ans environ : c'est pourquoi on l'a longtemps cru perdu.

Victoire, statuette mutilée aux extrémités, haute de 30 centimètres, socle compris. (Pl. X, fig. 5.)

La déesse est debout, vêtue d'une double tunique talaire (c'est-à-dire descendant jusqu'aux pieds) ; elle pose le pied gauche, chaussé d'une sandale, sur un globe, tandis que la jambe droite se replie en arrière, ce qui donne à la statue l'attitude de la marche. Les plis inférieurs du vêtement sont agités par le vent et laissent apparaître la forme des membres inférieurs. Les cheveux, divisés sur le front et relevés sur les tempes, forment chignon sur le sommet de la tête. Le bras droit étendu est cassé à la hauteur de la main ; celle-ci tenait probablement une couronne; la main gauche, abaissée au niveau des hanches, portait sans doute une palme. La naissance des doigts de cette main gauche est encore visible ;

ils étaient disposés de manière à tenir un objet. Le travail est un bon travail romain, un peu raide ; les plis de la tunique sont disposés avec beaucoup d'art. La Victoire fut déifiée à Rome de bonne heure ; elle est représentée souvent ailée. parfois volant, parfois assise, parfois aussi conduisant par la main un taureau destiné au sacrifice.

Mercure (Pl. X, fig. 4), sous les traits d'un jeune homme imberbe, à demi-nu. Il a les cheveux frisés et la tête coiffée du pétase à ailerons. Sa chlamyde, posée sur l'épaule gauche, est ramenée par derrière sur le bras gauche.

De la main droite, baissée, il tient une grosse bourse ; la main gauche, pliée en avant, tenait peut-être un caducée, qui a disparu ; la jambe droite est ramenée légèrement en arrière ; les pieds sont chaussés de crépides, soit sandales lacées.

La posture du corps a quelque chose de maniéré, caractère assez rare sur les statuettes de Mercure ; le travail romain ; et la conservation sont excellents.

Bacchante. — Elle lève la tête et semble regarder un objet qui se trouvait dans la main droite levée ; probablement une grappe de raisin. L'attitude est svelte et naturelle.

La jambe droite, portée en avant, avance hors de la tunique qui est ouverte et agrafée sur le haut de la cuisse ; le bras gauche est abaissé le long du corps et la main gauche tient une coupe en forme de grenade. Sur le côté droit est pendue une peau de panthère dont la tête et les pattes font saillie sur la tunique ; celle-ci laisse les bras nus ; elle est retenue au-dessus des hanches et, par une agrafe élégante, fixée sur la poitrine ; les plis inférieurs du vêtement tombent artistiquement autour de la jambe droite apparente, tandis que la gauche fléchit en arrière. C'est la plus gracieuse des statuettes provenant d'Avenches.

Bélier. — Il est représenté debout, les quatre pattes droites et raides. La toison laineuse est simulée par une succession de petits cercles en relief. La tête est plutôt petite et l'ensemble est médiocre, tant par la technique rudimentaire que par la raideur de la pose.

§ 6. MARBRES SCULPTÉS

Il nous reste, pour terminer la description de la IIIe et dernière salle, à mentionner les sculptures déposées dans la vitrine des bronzes, en haut et à droite. Cette installation est provisoire.

1268 : **Tète d'enfant** aux cheveux bouclés, peut-être un Amour, en marbre blanc d'Italie.

978 : **Chien couché,** la tête reposant sur les pattes antérieures et dans l'attitude du sommeil, en marbre blanc d'Italie. Bursian y a vu le monument funéraire d'un chien, dont son maître aurait voulu garder le souvenir.

218 : Tête de femme en calcaire jaune du Jura, dont la coiffure rappelle celle des masques tragiques. On voit plus loin d'autres têtes de femmes du type du sphinx égyptien.

211 : Statuette en marbre, mutilée. C'est celle d'un homme qui plie les genoux, enveloppé dans un vêtement à manches.

209 : **Enfant endormi,** couché sur une peau de lion, la tête sur l'épaule gauche, le bras droit appuyé sur la tête d'un bélier, ayant à ses pieds un lézard. Cette sculpture est en marbre blanc d'Italie. Elle pourrait représenter le **Sommeil,** frère de la Mort, et rentre dans la catégorie des monuments funéraires. Le lézard est l'attribut soit du Sommeil, soit de l'Amour, soit d'Apollon ; il symbolise ici le calme et la paix du dormeur.

210 : Statuette en marbre, rougeâtre, haute de 22 centimètres ; la tête, les bras et les jambes sont mutilés. Le personnage a un genou en terre ; sur l'autre, il porte un tonneau de bois qu'il incline de la main gauche, pour en verser le liquide dans un vase qu'il tenait sans doute dans la droite. Ce tonneau (*cupa*), dont les cercles et les douves sont nettement marqués et qui est rétréci à ses deux extrémités, est identique aux tonneaux modernes, mais plus petit.

222 : **Tète de bélier,** sculptée sur marbre et avec une connaissance approfondie du modèle vivant.

219 : Masque tragique, ou tête de femme, ayant l'expres-

sion de la colère ou du désespoir; on pourrait supposer qu'elle représentait une **Furie** poursuivant Oreste ou une héroïne du cycle dionysiaque (Bulletin IV, 12); mais il vaut mieux la considérer comme une simple figure tragique. La sculpture est sur marbre blanc d'Italie.

1298 : Fragment de statuette de **Silène,** en marbre blanc d'Italie. Il tient de la main droite au-dessus de la tête une corbeille plate, en partie recouverte d'un linge et renfermant divers fruits ; c'était là un des objets servant au culte de Bacchus. Le front chauve du Silène est ceint d'un bandeau et les tempes sont couvertes de rameaux de lierre. Trouvée en 1866 à la Conchette.

206 : Statuette mutilée, en marbre du Jura, représentant un **homme assis,** vêtu d'un manteau qui lui couvre le dos et qui retombe de chaque côté, laissant à découvert la poitrine et le ventre. On peut supposer que c'était une statue de Jupiter. Le bloc qui lui sert de siège a été évidé et forme un petit bassin carré, ce qui a induit en erreur M. Caspari sur l'affectation de ce petit monument.

215 : **Tête d'une très jeune fille,** en marbre blanc ; probablement un portrait. Les cheveux sont régulièrement tressés ; sur l'occiput on voit, appliqué sur la chevelure, un objet de toilette circulaire et rayonné, percé d'un grand trou, ce qui fait supposer que cette statue était fixée contre une muraille ou formait partie d'un groupe; trouvée aux Conches-dessus, en 1842. — 1966 : **Tète d'homme,** en marbre blanc, sculptée en haut relief ; elle faisait partie d'une corniche et a été trouvée en même temps que la belle corniche placée sous la marquise, à gauche de la porte d'entrée du musée et qui porte une autre figure pareille. On lui constatera une certaine ressemblance avec le n° 207 qui suit, où l'on a cru reconnaître la tête barbue de l'empereur Hadrien ; il a été trouvé en 1883 près du Cigognier.

Cette collection de marbres sculptés trouvera probablement sa place quelque jour dans une vitrine centrale de la salle III.

SALLE DU SOUS-SOL

L'*hypocauste*[1], tel qu'on le voit ici reconstruit, est très fréquent au nord des Alpes, à Avenches comme ailleurs. Car son usage, limité aux salles de bains dans les pays au sud des Alpes, se généralisa au nord des Alpes comme moyen habituel de chauffage. L'installation établie dans la salle du sous-sol du musée permet de se rendre un compte exact des appareils de chauffage à l'époque romaine. Les hypocaustes sont placés sous les bains publics, sous les maisons privées, parfois sous une seule pièce seulement. Ils correspondent au chauffage central de nos constructions modernes, comme les *camini* correspondent aux foyers, âtres ou cheminées. Les différentes parties de l'hypocauste étaient : 1° *Le fourneau*, *praefurnium*, *propigneum*, chambre ronde ou rectangulaire ; il était voûté et recouvert de tuiles, avec une ouverture pour allumer le feu, comme un four moderne ; un même fourneau pouvait suffire pour plusieurs salles, ou plusieurs fourneaux au contraire ne chauffer qu'une salle. Il était construit en matériaux réfractaires et parfois complété par un dallage de briques.

2° *Le canal.* Il servait à conduire l'air chaud du fourneau dans la chambre de chaleur ; il était voûté, à parois verticales, moins large et plus long que le fourneau. Les briques des parois et du sol étaient recouvertes de terre glaise.

3° *Les chambres de chaleur.* Elles étaient hautes de 40 à 60 cm.; le sol légèrement incliné vers le centre et, de là, vers le foyer, pour permettre l'écoulement des vapeurs.

4° *Les piliers.* Sur l'aire de la chambre à vapeur on construisait des piliers, *pilae*, en briques rectangulaires, ayant environ 15 cm. de côté et 4 à 5 cm. d'épaisseur ; l'espace entre les piliers ne dépassait pas 30 cm. Ce sont ces piliers carrés de briques qui donnent à l'hypocauste son caractère

[1] Terme dérivé du mot latin *hypocaustum*, emprunté lui-même au grec ; il peut désigner l'appareil de chauffage, proprement dit *hypocausis*, aussi bien que la chambre de chaleur.

propre et qui permettent de le reconstituer parmi d'autres constructions. L'hypocauste d'Avenches, trouvé en 1862, en « Perruet », était un des mieux conservés; il a seize piliers, chacun d'une vingtaine de briques, reposant sur un dallage en marbre.

5° *La suspensura.* Sur les piliers on établissait généralement de larges briques disposées de telle façon que chacune d'elles reposât sur quatre piliers ; sur ces briques on étendait du mortier ou de la terre glaise; au-dessus de cette couche, un lit de cailloutis ou de brique concassée, noyé dans du ciment formait un sol dur et impénétrable que recouvrait encore une couche de ciment. Sur le sol ainsi prêt, on plaçait un dallage en marbre ou une mosaïque. Ces sols des chambres chauffées par les hypocaustes et supportées par les piliers se nommaient *suspensurae*.

Dans l'hypocauste conservé à Avenches, le sol était recouvert d'un dallage en marbre, brisé en morceaux, que l'on a remplacé par une mosaïque de mêmes dimensions, trouvée à la même époque, et cette substitution, comme le remarque M. Martin, n'ôte rien à la vérité archéologique de la restauration ; la couche de béton, formé de tuiles concassées, de 15 cm. d'épaisseur, qui se trouvait au-dessous du dallage, reposait sur de grandes briques de 66 cm. de côté, et ces briques étaient posées de façon que chacune s'étayât sur quatre piliers ; ces piliers eux-mêmes sont formés de briques qui vont s'élargissant de la base au sommet. Notre hypocauste était chauffé par deux fourneaux en pierres semi-circulaires.

La reconstruction diffère de l'original en ceci que la chambre de chaleur est de moitié plus basse et les piliers formés de dix briques au lieu de vingt. La matière employée pour chauffer l'hypocauste était le bois ou le charbon de bois. Un perfectionnement apporté dans leur construction fut la pose de canaux verticaux ménagés dans la paroi de la chambre chauffée, au moyen de briques à coupe carrée que l'on plaçait entre le gros œuvre et le revêtement ; des briques de ce genre sont placées au-dessus de l'hypocauste d'Avenches contre le mur de la voûte, et d'autres sont conservées à la

salle I. La **mosaïque** conservée dans le souterrain de l'hypocauste, dont elle remplace le dallage (Bursian, pl. XXVII), a un caractère purement décoratif. Elle a été trouvée en 1863, aux Conches-dessus. Elle se compose d'un panneau central circulaire et de huit panneaux sur le pourtour, ornés de feuilles à trois pétales, de rosaces et de torsades. Elle a quatre mètres en long et en large.

La **pirogue lacustre,** qui est abritée dans le même local, a dû être partagée en deux pour pouvoir y être introduite, vers 1870.

HANGAR SERVANT D'ANNEXE AU MUSEE

En sortant de la tour du musée, le visiteur traversera la terrasse et trouvera à gauche un chemin gravelé descendant, au pied des hémicycles qui ont servi jadis d'appui au mur de l'amphithéâtre, jusqu'à une petite terrasse dominant la route de Morat, sur laquelle on a aménagé un hangar dont l'aspect lumineux et moderne contraste avec les locaux primitifs et sombres de la tour du musée. C'est là qu'on a placé depuis une dizaine d'années les gros marbres, mis au jour lors des dernières fouilles, et que la salle du rez-de-chaussée du musée, déjà encombrée de blocs forts lourds, ne pouvait abriter.

A droite, en entrant : Briques ayant fait partie du tombeau d'un enfant, trouvé dans les fouilles du théâtre et que l'on n'a malheureusement pas pu reconstituer. Un tombeau analogue, découvert à St-Maurice dans la cour du Martolet et restauré dans le petit musée de l'abbaye, pourra servir de point de comparaison.

Fragments de chapiteaux corinthiens et deux chapiteaux corinthiens complets. La sculpture en est pareille à celle des chapiteaux de la salle I. Remarquez un petit autel analogue comme forme et dimensions à l'autel des carrefours décrit à la salle I. Il porte la même inscription : *Bivis*, *Trivis*, *Quadrivis* (Voyez seconde partie nº 29).

Chapiteau composite provenant du théâtre. — Ce chapiteau a été découvert en mars 1899 dans les fouilles du

l'association *Pro Aventico*, au théâtre, sur l'emplacement de la scène et à peu de distance de l'axe médian du théâtre. On s'est trouvé, à cet endroit, sur un sol non encore fouillé, tandis que partout, dans les environs, la terre avait déjà été remuée.

La structure de ce chapiteau est celle des chapiteaux corinthiens, mais le décor le classe parmi les fragments d'architecture d'ordre composite. En effet, le pourtour supérieur des quatre faces présente, sur chaque face, un évasement, soit la courbe qui, dans la règle, remplace, sur le chapiteau corinthien, la ligne droite du dorique. A la partie inférieure on trouve les deux rangées de feuilles d'acanthe, qui ne sont toutefois qu'épannelées, et ne présentent, par conséquent, aucun détail. Au-dessus, la partie médiane et concave de la face est occupée par un buste auquel ses longs cheveux donnent une apparence plus ou moins féminine, mais qui paraît être celui d'Apollon. Aux quatre angles, sous la ligne de jonction des faces, se voit un aigle à mi-vol, la tête tournée à gauche, dont les ailes occupent la place des volutes corinthiennes.

La sculpture de ce chapiteau, qui porte un caractère de décadence, ne paraît avoir été achevée, ou du moins travaillée, que sur trois côtés ; le quatrième côté est demeuré intentionnellement inachevé, car les acanthes et la figure n'y sont représentés que par des blocs à peine dégrossis. Le troisième côté a été, en revanche, détérioré par l'action de l'eau.

Ces observations nous amènent à cette conclusion probable que ce chapiteau devait être placé sur une colonne du mur de scène du théâtre, en face des spectateurs ; la face postérieure aurait pu alors demeurer inachevée, puisqu'elle n'aurait pas été visible.

Le fait qu'il a été retrouvé seul et intact, peut-être laissé inachevé sur le chantier, s'expliquerait si on suppose, comme M. Mayor, qu'il devait servir à en remplacer un autre, ou que l'une des invasions des peuples alémaniques ait occasionné l'abandon des travaux commencés.

Il semble enfin ressortir de la présence, sur la face supérieure du chapiteau, d'une rainure transversale, qu'il

devait supporter un entablement de bois, ladite rainure ayant été pratiquée pour emboîter une solive.

Fragments de pilastres et de colonnes cannelées. A gauche : Bases de pilastres provenant du théâtre, énormes (1m12, 1m40 et 88 cm.).

Chapiteaux de pilastres mesurant jusqu'à 1m75 de long, décorés de feuilles imbriquées, provenant du théâtre.

Au-dessus, fragment de corniche sculptée, présentant une urne accostée de deux taureaux, motif semblable à ceux étudiés plus haut. Mais ce fragment a l'avantage d'être plus intact.

Buste de Maure : ce sont les armes d'Avenches, et cette sculpture est la plus ancienne de celles portant cette effigie (Mayor, *Archives héraldiques suisses*, année 1897). Le bas-relief représente le Maure en buste, de face, coiffé d'un bandeau étroit noué au-dessus de l'oreille droite, les cheveux crépus formant d'épaisses touffes sur les tempes. Cette sculpture est de peu antérieure au XVe siècle, époque à laquelle M. Mayor attribue le grand sceau de la ville portant la même figure de Maure. Ce relief était peint, le visage et les cheveux en noir et le bandeau en rouge ou en jaune.

Au fond : **Deux fragments de corniche d'entablement,** semblables à celui qu'on voit à gauche sous la marquise, et aux deux autres qui sont encastrés dans le mur de l'église moderne, servant de banc. La fig. 1 de la pl. III, reproduit un de ces derniers fragments, où l'on remarque, sur les modillons ou consoles, une tête de femme et des amours, et la frise inférieure des dauphins. Ce bloc fort intéressant, le mieux conservé de tous les fragments d'architecture de ce style, a été trouvé au nord-est du Cigognier (fouilles Thomas) ; il pèse plus de 6000 kilos.

Au-dessus 2389, a, b, c, d : Quatre fragments de la *mosaïque* décorative, trouvée en 1890 aux Prés-Verts, extraite du sol en avril 1891 et décrite dans le Bulletin IV avec planche. Sur cette planche, les morceaux conservés sont marqués par un trait rouge.

SECONDE PARTIE

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES





SECONDE PARTIE

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

---

§ 1. INTRODUCTION HISTORIQUE

L'examen des collections archéologiques du musée d'Avenches ne révèle que l'une des faces de la vie antique; elle évoque le souvenir de l'art architectural et plastique, de l'industrie et de la vie privée des Helvètes à l'époque romaine. Mais elle laisse dans l'ombre l'histoire et les institutions de ce peuple.

Les inscriptions que l'on déchiffre à grand'peine sur les stèles ou « cippes » de roche ou de marbre extraits des fouilles viennent heureusement éclairer cette histoire d'un jour nouveau et inattendu. Il ne faut pas, sans doute, y chercher des annales ou des récits épiques, mais au moins les noms des dieux auxquels on adressait des vœux et dont on implorait la protection ; ceux des magistrats dont la mémoire s'est conservée chez les contemporains ; les noms d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont connu nos joies et nos douleurs, éprouvé nos passions et qui ont été pleurés par leurs proches. Quand on s'attache ainsi au sens intime de ces témoins muets d'un âge disparu, ces documents lapidaires paraissent prendre vie; ils offrent alors un véritable intérêt, parfois même une poésie mélancolique...

Nous ne visons pas ici à présenter au lecteur le résultat de nouvelles recherches et moins encore à épuiser la matière, mais simplement à donner le texte des inscriptions conservées au musée, avec les explications indispensables pour en faire comprendre la signification ou l'intérêt. Sans remonter aux ouvrages des auteurs antérieurs au milieu de notre siècle[1], nous nous référons aux travaux de Mommsen, de Bonstetten et de Hagen. Dans son *Recueil des inscriptions latines de la Confédération suisse*, paru en 1854, et qui forme le tome X des Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich, M. le professeur Mommsen a catalogué les inscriptions d'Avenches, dans son chapitre XIII, sous les nos 154-210. Il a établi, pour la classification de ces inscriptions, les catégories suivantes: 1° les inscriptions mentionnant une ou plusieurs divinités du panthéon romain, comme les *ex-voto* (nos 154-167); 2° les inscriptions honorifiques, rappelant des empereurs, des magistrats du peuple romain ou des militaires (nos 168-181); 3° celles qui rappellent des magistrats municipaux ou des corporations (nos 182-192); 4° celles qui se rapportent à des particuliers, comme leurs épitaphes (nos 192-210). C'est là la classification rationnelle et scientifique, à laquelle il faut ajouter la catégorie des bornes milliaires, placées le long des routes pour y marquer les longueurs, en milles romains ou en lieues gauloises, au nom de l'empereur régnant et enfin les inscriptions et estampilles gravées sur les ustensiles de ménage, les objets mobiliers, les poteries, les poids, les briques, les tuyaux de plomb, etc.

M. Mommsen a donné la bibliographie complète des inscriptions, en renvoyant le lecteur à tous les ouvrages et ma-

[1] Rappelons seulement les noms suivants : *Egide Tschudi* (1505-1572); *Jean Stumpf* (1501-1566); *Josias Simmler* (1530-1576); *Gruter*, l'auteur du premier recueil général; le fribourgeois *Guilliman*; le zuricois *Hagenbuch*; les vaudois *Loys de Bochat* († 1754) et *Levade* († 1839); le zuricois *Scheuchzer*; les bernois *Marquard Wild* et *Gottlieb-Emmanuel de Haller*; *Ritter*, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de Berne; *Exchaquet* et surtout *Jean-Gaspard Orelli* (1782-1849) qui a publié, pour la première fois isolément, les inscriptions helvétiques (1826); il donna ensuite l'*Amplissima collectio* (1828); puis, en 3e édition, les *Inscriptiones Helvetiæ collectæ et explicatæ*, Mémoires des antiquaires de Zurich, t. II.

nuscrits renfermant le texte publié. C'est dire que son recueil restera la première source à consulter pour qui voudra étudier les institutions de l'Helvétie romaine.

Toutefois le chiffre des inscriptions de provenance suisse s'est notablement accru depuis 1854, et MM. Keller et Meyer, ont publié, en 1865, un supplément au recueil de Mommsen [1], qui lui-même a été dépassé depuis. Le volume XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*, actuellement en préparation, doit renfermer les inscriptions des trois Gaules et des deux provinces de Germanie[2]; il comprendra par conséquent celles de la majeure partie du territoire actuel de la Suisse, qui était rattaché à la *Germanie supérieure.* C'est donc dans cette prochaine publication de l'Académie de Berlin qu'on pourra trouver réunies les inscriptions d'Avenches et de tout le territoire helvétique dont Avenches était le centre, c'est-à-dire la Suisse actuelle, moins les cantons de la Suisse orientale, du Tessin, du Valais et de Genève.

La publication spéciale la plus complète et la plus récente sur les inscriptions d'Avenches est celle du professeur Hagen, parue en 1878. Elle est intitulée : *Prodrome d'un nouveau recueil des inscriptions latines helvétiques renfermant les inscriptions d'Avenches et des environs* [3].

De même que Mommsen, Hagen a joint, aux inscriptions conservées actuellement à Avenches, plusieurs autres inscriptions provenant indubitablement des ruines d'Aventicum et qui ont été transportées au château de Villars-les-Moines (en

[1] *Erster Nachtrag zu den Inscriptiones Conf. Helv. latinæ, von Th. Mommsen, gesammelt uud herausgegeben von F. Keller und H. Meyer,* dans les *Mittheilungen der antiq. Gesellschaft in Zurich,* t. XV, fasc. 5 (1865). Les inscriptions d'Avenches, découvertes de 1853 à 1865, y figurent sous les numéros 21 à 25. Aujourd'hui on compte cinquante-deux inscriptions d'Avenches conservées en tout ou en partie, hormis toutefois de menus débris et les inscriptions de Amsoldingen.

[2] Les inscriptions des Grisons, pays qui formait une partie de l'ancienne Rhétie, sont publiées dans le tome III, 2, du *Corpus Inscr. lat.*, celles du Valais et de Genève dans le tome XII, et celles du Tessin dans le tome V.

[3] *Inest : Hermanni Hageni prodromus novæ inscriptionum latinarum helveticarum sylloges, titulos Aventicenses et vicinos continens.* Berne, 1878.

allemand Munchenweiler), situé dans une enclave bernoise au sud de Morat. Ce château appartient à la famille de Graffenried, dont plusieurs membres ont été baillis à Avenches ; il a été élevé sur l'emplacement d'un ancien couvent et construit en partie avec des matériaux pris sur l'emplacement des ruines d'Aventicum ; on y remarque, à droite et au-dessus de la porte d'entrée, une colonne avec chapiteau composite encastrée dans le mur.

L'ouvrage de Hagen a été fait avec une grande minutie et sera consulté avec fruit par les archéologues. Mais, pour le public, il est d'une érudition trop spéciale. De même que dans le recueil de Mommsen, en effet, l'introduction et les notes sont rédigées en latin.

A côté de ces travaux, que l'on pourrait, dans l'espèce, qualifier de classiques, il faut en placer un autre plus modeste. C'est le texte explicatif de la *Carte archéologique du canton de Vaud*, publiée en 1874 par le baron de Bonstetten ; ce texte explicatif donne, pour chacune des localités, énumérées dans l'ordre alphabétique, des renseignements sur les antiquités qui y furent découvertes. Les inscriptions d'Avenches sont cataloguées de la page 2 à la page 12, d'après le recueil de Mommsen. Au texte latin, l'auteur a joint la traduction française de l'inscription et des commentaires historiques ; mais ceux-ci ont perdu beaucoup de valeur depuis les travaux plus récents de MM. Ch. Morel, W. Cart, W. Wavre et E. Secretan.

Pour compléter la revue des publications relatives aux inscriptions d'Avenches, il faudrait encore citer les nombreuses notices parues dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* et dans le *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, notices qui ont pour objet soit de commenter les inscriptions nouvellement découvertes, soit d'étudier celles qui concernent la même institution ou les membres d'une même famille. Cette énumération nous entraînerait trop loin et nous nous bornerons ici à citer, en note, les articles les plus importants[1].

[1] Dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, je relève les notes de *Bursian* et de *J.-J. Muller*, t. I (1870-1871) ; — de *Caspari*, t. II (1872) : — de *Hagen*, t. III (1875-1878) ; — de *Keller*, t. IV (1881) : — de *Wiener*, ibidem ; — de *Schneider*,

Cet aperçu de la bibliographie du sujet permettra au lecteur désireux d'étudier par lui-même, de recourir aux catalogues raisonnés et aux monographies concernant les inscriptions d'Avenches. Notre Guide étant destiné au grand public, nous avons jugé bon de grouper, dans cette Introduction, les remarques que suggère l'étude des textes, afin de mieux en faire ressortir l'importance pour la connaissance de l'antiquité, et de ne placer à la suite des textes latins que la traduction française avec les observations nécessaires à leur intelligence [1]. Voici ces remarques :

L'épigraphie, science des inscriptions et branche de la philologie classique, est la science auxiliaire de l'histoire la plus importante pour l'étude des institutions, de la vie publique et privée des Anciens. Son utilité, pour l'histoire de la domination romaine sur les Helvètes, est encore rehaussée par le fait que les auteurs anciens n'ont presque rien écrit au sujet des Helvètes en général ou d'Avenches en particulier [2]. C'est surtout par l'examen attentif de l'aire de dissémination des inscriptions latines que l'on est parvenu à fixer approximativement les limites du territoire de la cité des Helvètes ; celui-ci occupait en tous cas la majeure partie du plateau suisse, des Alpes au Jura et de la rivière de l'Aubonne jusqu'à la vallée de la Thur.

Ce pays fut rattaché, lors de la division de la Gaule en quatre provinces, à la Belgique, qui comprenait tous les pays situés au nord et à l'est de la Seine et de la Saône. Mais la Bel-

t. V (1883-1887) et t. VI (1891): — de *Meisterhans*, enfin, t. VII (1892-1895). — Dans les *Bulletins du Pro Aventico*, citons aussi les articles : de MM. W. *Cart*, Bulletins I et II (1887-1888), p. 18 et 57 : — *W. Wavre*, III (1890), p. 40, et *Ch. Morel*, ibidem, p. 48 : — *L. Martin*, IV (1891), p. 3 et suiv. : *F. Jomini*, ibidem, p. 40 : — enfin, W. *Cart*. ibidem, p. 44.

[1] Les inscriptions sont cataloguées par nous suivant l'ordre où elles sont placées dans la salle I (rez-de-chaussée) et contre le mur de l'escalier : les numéros permettent de se référer de l'Introduction au Catalogue qui la suit.

[2] Les seuls passages concernant Avenches sont commentés dans le recueil de Mommsen, et dans le guide d'*Aventicum* de M. Eug. Secretan (Introduction). Rappelons que l'on appelle *Sigles*, en épigraphie, les abréviations, telles que D. M. pour *Dis Manibus*, et *ligatures* les groupes formés par l'union de deux ou plusieurs lettres de l'alphabet romain.

gique elle-même fut plus tard divisée en trois régions qui finirent par devenir des provinces distinctes : la Belgique proprement dite, et deux « confins militaires », la Germanie inférieure et la Germanie supérieure. C'est à la Germanie supérieure que le plateau occupé par les Helvètes fut rattaché.

Aventicum qui, dès avant l'occupation du pays des Helvètes par les Romains, en était le chef-lieu, *caput gentis,* n'y occupait donc pas une position géographique très centrale ; mais il se trouvait au point de jonction des routes reliant la Germanie à la Gaule et à l'Italie, par St-Maurice et le Grand St-Bernard, d'une part, et, de l'autre, par Genève et la vallée du Rhône.

La confirmation du fait que le territoire helvète était compris dans celui des Trois Gaules (Aquitaine, Lyonnaise et Belgique) est donnée par les inscriptions des bornes milliaires. En effet, sur ces milliaires trouvés en Suisse, les distances sont comptées, dès le règne de Septime-Sévère, en *lieues gauloises*, comme ce fut le cas dans toute la Gaule, et non plus en *milles romains.*

D'autre part, l'impôt dit Quarantième des Gaules, *quadragesima Galliarum*, soit l'impôt de $^1/_{40}$, ou de $2\,^1/_2\,^0/_0$, qui était prélevé à la frontière des Gaules, était perçu à Saint-Maurice en Valais et à Zurich, sur terre helvète. Ce fait, établi aussi par les inscriptions, fournit la preuve de ce que le pays helvète faisait partie du district douanier des Gaules. Ce district confinait à l'est à celui de la Rhétie dont la frontière se trouvait à l'est de Zurich.

Dès l'an 49 avant Jésus-Christ, les Helvètes se trouvèrent dans la condition d'alliés du peuple romain ou *peregrini ;* ils conservaient leur droit, leurs coutumes et une indépendance relative dans leur administration, mais ils payaient à Rome un tribut annuel. Le nom de l'un des percepteurs de cette redevance est parvenu jusqu'à nous ; c'est celui de *Donatus Salvianus* (n° 50).

La division du pays en quatre *pagi* ou districts semble s'être maintenue pendant les premiers temps de la domination romaine. Nous ne sommes pas fixés sur la circonscrip-

tion géographique des *pagi* des Toygènes et des Verbigènes ; mais celle du *pagus Tigorinus* devait comprendre le chef-lieu Aventicum, car l'inscription qui nous en donne le nom (nº 48 à Villars-les-Moines), provient certainement d'Avenches ou de ses environs.

Lorsqu'il s'agissait d'ériger une statue à un magistrat c'était le Sénat qui en décrétait l'érection. Mais chacun des quatre *pagi* (districts) pouvait statuer pour son compte sur le même objet, et c'est ainsi que chaque *pagus* séparémen avait, comme la cité entière, résolu d'honorer la mémoire de *Gaius Valerius Camillus* (nº 43).

Une des clauses du traité imposé par César aux Helvètes interdisait de leur conférer le droit de citoyens romains ; e les inscriptions confirment cette assertion, que M. Mommsen a relevée dans la plaidoirie de Cicéron pour Balbus.

Vers le milieu du premier siècle, la cité des Helvètes a reçu, probablement de l'empereur Vespasien, le titre de colonie, et son chef-lieu, Avenches, a pris dès lors une extension considérable, tandis que les autres centres populeux se constituaient en bourgs, *vici*, et se substituaient insensiblement aux *pagi*. Mais, comme l'a démontré M. Mommsen, et après lui M. Morel, la colonie des Helvètes ne devint pas une véritable colonie romaine, car elle ne reçut pas le droit de cité (*civitas romana*). Elle reçut de Vespasien ou de ses fils le droit latin, qui, en laissant une plus grande autonomie au pays, rapprochait cependant ses habitants des citoyens romains en leur facilitant l'obtention du droit de cité. La meilleure preuve de cet état de choses est encore fournie par les inscriptions. Si, en effet, les Helvètes avaient reçu le droit de cité, ils auraient été inscrits dans l'une des trente-cinq tribus romaines entre lesquelles se répartissaient les citoyens. Or, on ne trouve que cinq inscriptions mentionnant des personnages inscrits dans une tribu ; encore ne se rapportent-elles pas toutes à l'époque où la cité avait reçu le titre de colonie [1].

[1] Voyez Ch. Morel, *Notes sur les Helvètes et Aventicum sous la domination romaine*, extrait du *Jahrbuch für schweiz. Geschichte*, t. VIII.

Après que la frontière de l'Empire romain eut été reculée du Rhin jusqu'au Danube, la colonie des Helvètes se trouva placée dans des conditions favorables à son développement; mais la cause principale de la prospérité d'Aventicum à la fin du premier siècle, fut la faveur que lui accordèrent Vespasien et les autres empereurs flaviens.

Il est certain que le père de Vespasien vécut à Aventicum et y mourut [1]. Vespasien lui-même paraît y avoir été élevé pendant une partie de sa jeunesse. (Voyez nos 1 et 37.)

La période que l'on peut appeler l'apogée de la colonie helvète s'étend de la fin du premier siècle au milieu du troisième.

Les noms donnés par les Romains à la *Cité* ou collectivité des Helvètes, avant son érection en colonie, étaient *Civitas Helvetiorum*, d'après les inscriptions (n° 43) et *Civitas Helvetia*, d'après J. César (Bell. Gall. I, 12). Les Helvètes eux-mêmes étaient appelés : *Helveti*, *cives Helvetii*, *natione Helvetius* (nos 2, 3 et 26).

Le nom de la Colonie helvète, donné par les inscriptions (voyez n° 38) fut : *Colonia pia*, *Flavia*, *constans*, *emerita*, *Helvetiorum fœderata;* chacun des adjectifs implique une qualité ou évoque un fait historique.

L'adjectif *Flavia* (colonie flavienne), emprunté au nom des empereurs flaviens, atteste l'élévation de la cité au rang de colonie par un de ces empereurs.

Ceux de *pia* et *constans* rappellent l'attachement et la fidélité des Helvètes à la cause des empereurs.

Le terme *emerita* désigne généralement les colonies peuplées de vétérans, et celui de *fœderata* rappelle la situation privilégiée faite aux Helvètes comme alliés du peuple romain.

Parmi les inscriptions relatives aux divinités, on en connaît deux dédiées à la *Victoire ;* trois à la déesse *Aventia*, considérée comme patrone d'Aventicum, divinité locale ou topique ; une aux empereurs divinisés, au *Génie*

[1] Ce fait est affirmé positivement par Suétone, VIII, 1.

de la colonie helvète et à *Apollon;* une au *Génie du pagus Tigorinus;* ces génies sont également des divinités locales, qui jouent un rôle tout aussi important que les grandes divinités de l'Empire; on trouve même le génie des habitants associé à la déesse *Aventia.* (Voy. nos 40, 41, 45, 46, 47, 48; sur les LVGOVES, voyez p. 14.)

Les membres de la famille impériale étaient souvent aussi l'objet d'un culte; ainsi un monument a été élevé par les Helvètes a une impératrice, qui est, d'après Mommsen, *Julia Domna*, femme de Septime Sévère, qualifiée de *Mère des Camps.* (Voyez no 26.)

Nous connaissons aussi un légat de l'empereur Trajan, chargé par lui de prélever le cens en Helvétie (no 38); nous avons même, sur une pierre malheureusement brisée, les noms de deux femmes qui, d'après Mommsen, ne seraient autres que les éducatrices (bonnes d'enfant) de l'empereur Vespasien. (Voyez no 37.)

Les premiers magistrats de la colonie sont les *duumvirs* ou *duovirs*, *duoviri coloniæ Helvetiorum* (no 2, 7 et 12). La colonie possédait un Sénat ou Conseil de décurions, *ordo decurionum*, dont les pouvoirs s'étendaient à toute la contrée (no 2).

On ne trouve à Avenches ni édiles, comme à Vienne, par exemple, ni magistrats d'ordre inférieur; le *praefectus operum publicorum*, préposé aux travaux publics, est mentionné sur quelques inscriptions (12 et suivantes); et ses fonctions peuvent n'avoir été que temporaires.

En fait de fonctions sacerdotales, nos inscriptions mentionnent le *Sacerdos perpetuus*, le *Sacerdos augustalis*, le *flamen Augusti*, prêtre et flamine d'Auguste, et surtout les *Seviri augustales*, formant le collège des sévirs augustaux (nos 4, 12, 31, 41); ces derniers étaient les plus nombreux et formaient une classe sociale intermédiaire entre la noblesse curiale et le petit peuple (l'*Ordo decurionum* et les *Tenues*).

Nous rencontrons aussi de nombreux personnages chargés de la fonction de *Curatores*, terme qui désigne des préposés à l'administration d'une corporation libre. A cette caté-

gorie appartiennent les : *Curatores colonorum, curatores vicanorum;* enfin, et surtout les *curatores civium romanorum Conventus helvetici.* (Voyez n[os] 4, 41, 45, 46.) Le *Conventus helveticus* désigne la circonscription judiciaire que le gouverneur de la province de Belgique ou ses légats, parcourait périodiquement pour rendre la justice et qui ne comprenait probablement que les deux cités d'Avenches et de Nyon [1]. La présence d'un curateur spécial pour les Helvètes devenus citoyens romains s'explique par la situation privilégiée que ces derniers devaient occuper parmi les autres Helvètes, qui vivaient sous le régime du droit latin. C'est là, comme le remarque M. Ch. Morel, une preuve de ce que le chef-lieu n'absorbe pas autant qu'ailleurs la vie administrative ; tous les habitants du pays, ceux des campagnes et ceux d'Avenches étaient égaux sous le rapport du droit civil, possédant tous le droit latin et pouvant tous faire partie du Sénat de la colonie. Les Romains ont laissé subsister chez les Helvètes un régime libéral ; ils ont tenu compte des traditions locales, de l'esprit d'initiative des Helvètes qui rendaient inutiles certains rouages administratifs, et les Helvètes en ont profité en constituant des associations qui percevaient des contributions plus ou moins volontaires et administraient des fonds consacrés à des entreprises d'utilité publique.

Le nombre des inscriptions qui nous rappellent des légionnaires ou des officiers est assez restreint : *Gaïus Julius Camillus* (n° 31), soldat de la IV[e] légion macédonienne et évocat de l'empereur Claude, semble n'avoir vécu sur terre helvète qu'à la fin de sa vie. Nous savons, cependant, que les Helvètes pouvaient servir à Rome même dans les *Equites singulares* (gardes du corps) et former une milice nationale ; mais ils semblent avoir perdu ce dernier droit sous les Flaviens.

Nous avons vu que le terme de *Helvetii* servait à dési-

[1] Voyez Ch. Morel, *Les Associations de citoyens romains et les Curatores C. R. Conventus helvetici,* dans le t. XXXIV des Mémoires de la Société d'histoire romande.

gner les habitants de tout le territoire helvétique, aussi bien à Avenches que dans les campagnes. Mais, pour désigner spécialement les Helvètes domiciliés à Avenches, on trouve deux termes : les *coloni* et les *incolae Aventicenses*. Il semble avéré, comme l'a proposé M. Morel, que les *coloni* aient été des vétérans établis comme colons sous les empereurs flaviens, et les *incolae*, les anciens habitants d'Avenches. (Voyez n[os] 1, 12, 45, 46.)

Ces habitants d'Avenches aimaient à se placer sous la protection d'un de leurs magistrats, auxquels ils donnaient le titre de « patron » ; l'inscription nº 12 est particulièrement intéressante sous ce rapport parce qu'elle nous apprend que *Tiberius Julius Sabucinus* avait, le premier de tous, rempli cette fonction de patron ; celle nº 1, qui porte aussi la mention du patronat, paraît devoir se rapporter au père de Vespasien. Enfin l'inscription nº 22 prouve l'habitude des habitants d'Aventicum de se réunir en corporations de métiers et d'ériger des édifices leur servant de lieu de réunion.

Les noms qui se lisent sur les inscriptions funéraires, même de simples particuliers, sont intéressants à plus d'un titre. Ils confirment d'abord le fait que les Helvètes ne reçurent pas le droit de cité romain, puisqu'ils ne sont pas inscrits dans les tribus romaines — sauf cinq personnages inscrits dans la tribu *Fabia* ou *Quirina* — tandis qu'à Nyon, on trouve la tribu *Cornelia* et à Genève la tribu *Voltinia*.

Les Helvètes ne purent pas, comme les autres peuples de l'Empire romain, se plier à la règle suivant laquelle le fils devait toujours porter le *gentilice* de son père, c'est-à-dire un nom comme *Julius*, *Valerius*, *Flavius* : on verra, par exemple, que les fils de *Quintus Cluvius Macer* s'appelaient *Macrius Nivalis* et *Macrius Macer* : c'est-à-dire qu'ils avaient pris pour nom principal le surnom *Macer* de leur père. C'est ce qui permet de conjecturer qu'un lien de parenté unissait *Julius Alpinus*, la victime de l'insurrection de l'an 69, à ce *Marcus Alpinius Virilis*, dont la stèle funéraire a été retrouvée en 1886. [1]

[1] Voyez *Aventicum*, p. 12, note.

Ces exemples feront comprendre au lecteur l'utilité qu'a pour l'historien l'étude des inscriptions latines, qui est de jeter quelques clartés nouvelles sur les institutions et la vie des Helvètes pendant l'époque de prospérité d'Aventicum. Cette époque ne comprend guère que deux siècles; car elle commença à l'époque des Flaviens pour se terminer au milieu du IIIe siècle. C'est alors, en effet, soit après les deux principales invasions germaniques et sous le règne de Gallien, qu'Aventicum entre dans la période de décadence. Cent ans plus tard, peu avant le règne de Julien, il n'en subsiste plus que des ruines à peu près inhabitées.

Les inscriptions, subissant le sort des édifices publics, furent mutilées ou employées comme matériaux de construction, par exemple au temple actuel d'Avenches, et plus tard encore transportées en différents endroits. Ce sont ces inscriptions, dont huit sont conservées actuellement à Villars-les-Moines près Morat, que nous avons rassemblées dans notre troisième paragraphe[1].

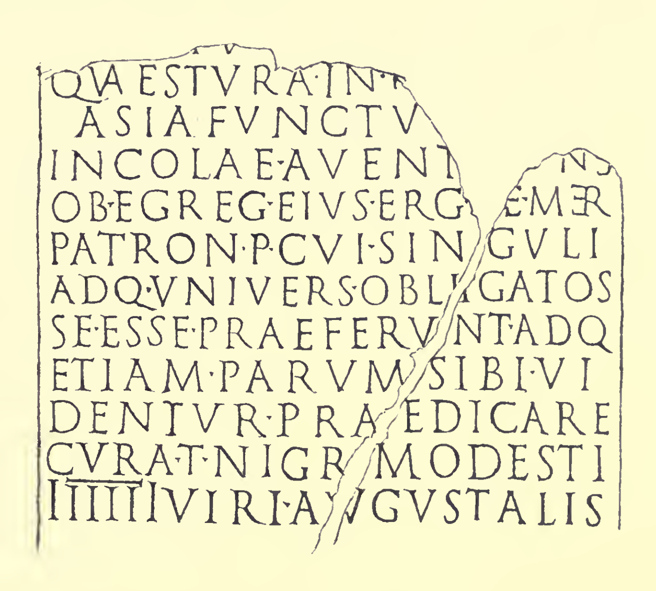
[1] Les figures, donnant les textes latins, ont été faites par l'auteur, au moyen de photographies, de dessins et d'estampages. Chaque texte est suivi de la lecture latine, imprimée en italiques; les MOTS RESTITUÉS sont mis entre crochets [ ], tandis que l'on a placé entre parenthèses ( ) les finales des MOTS qui sont RÉGULIÈREMENT ABRÉGÉS en épigraphie. La traduction française ne peut être absolument littérale, mais elle se rapproche le plus possible du texte latin. La plupart des clichés reproduisent le texte des inscriptions réduit à l'échelle de $^1/_8$; nous ne mentionnons la réduction que lorsqu'elle est à une autre échelle, soit au 10me, au 20me ou au 40me.

---

§ 2. INSCRIPTIONS DU MUSÉE D'AVENCHES

1. Dédicace à un « patron » d'Aventicum, probablement Sabinus, père de Vespasien.

Musée, n° 106, corridor à droite en entrant. Inscription trouvée en 1849 près d'un édifice orné de colonnes. Mommsen, I. H., n° 177. Hagen, n° 24.



..... quaestura in ..... Asia functu[s] ...... Incolae avent[ice]ns(es), ob egreg(ia) eius erg(a)[s]e mer(ita), patron(o) p(ublice), cui singuli adq(ue) univers(i) obligatos se esse praeferunt adq(ue) etiam parum sibi videntur praedicare ; — cura T(iti) Nigr(ii) Modesti seviri augustalis.

A (Sabinus ?)..... qui a exercé la questure en Asie ; — les habitants d'Aventicum, reconnaissants des services qu'il leur a rendus, ont élevé publiquement ce monument à leur patron. Les particuliers et la communauté tout entière se déclarent si obligés envers lui qu'il leur semble ne pas faire

assez pour l'honorer en le proclamant. Ce monument a été élevé par les soins de Titus Nigrius Modestus, sévir augustal.

2. Dédicace au duumvir Quintus Cluvius Macer.

Musée, nº 103, corridor à droite en entrant. Inscription trouvée en 1854 sur l'emplacement de la *schola* de la famille Macer, aux Conches-dessus. Mommsen, I. H., nº 184; Hage nº II,38.

Q·CLVVIO
QVIR·MACRO
OMNIBVSHONORIB
APVDSVOSFVNCT
CVIPRIMO·OMNIVM
INDVMVIRATV·
SCHOL·ETSTATVAS
ORDODECREVIT
HELVETIPVBLICE
INPEND·REMISER
MACRIVSNIVALIS
ETMACRIVSMACER
LIBERI

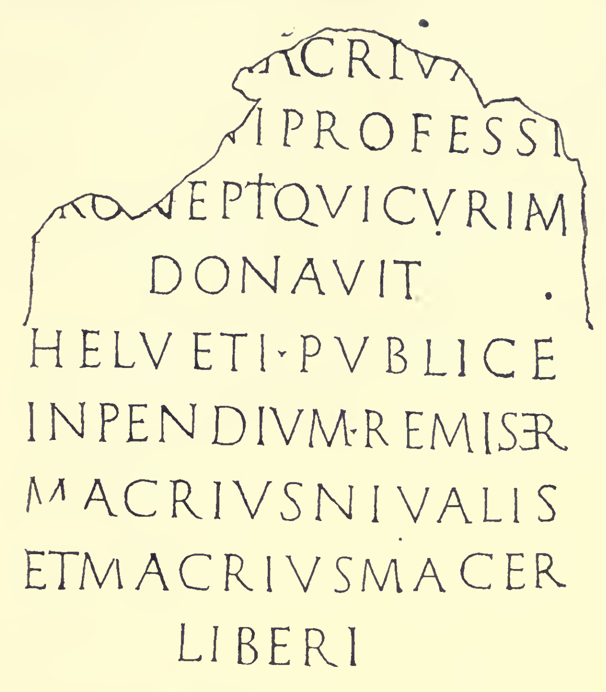
Q(uinto) Cluvio, Quir(ina tribu), Macro, omnibus honorib(us) apud suos funct(o), cui primo omnium in dumviratu schol(am) et statuas ordo decrevit, Helveti publice; — inpend(ium) remiser(unt) Macrius Nivalis et Macrius Macer liberi.

A Quintus Cluvius Macer, de la tribu Quirina, qui a rempli parmi ses concitoyens toutes les fonctions municipales et le premier d'entre eux auquel le Sénat (des décurions) décréta l'érection d'une *schola* et de statues pendant son duumvirat; — les Helvètes ont élevé publiquement ce monument. Les enfants du défunt, Macrius Nivalis et Macrius Macer, ont dispensé la communauté du payement des frais.

3. Dédicace à la femme de Q. Cluvius Macer.

Musée, nº 104, corridor à droite en entrant. Inscription

trouvée en 1851 sur l'emplacement de la *schola* de la famille Màcer. Mommsen, I. H., nº 185 ; Hagen, nº 39.



[..... *Q. Cluvi M*]*acri u*[*xori*.....] *ni Professi* [*p*]*ronepti, qui curiam donavit ; Helveti publice : — inpendium remiser*(*unt*) *Macrius Nivalis et Macrius Macer liberi.*

A....., femme de Q. Cluvius Macer, arrière-petite-fille de..... Professus qui a enrichi la Curie ; — les Helvètes ont élevé publiquement ce monument. Macrius Nivalis et Macrius Macer, ses enfants, ont dispensé la communauté du payement des frais.

La Curie dont il est question ici est le palais du Sénat des décurions. L'usage d'avancer ou de rembourser à l'Etat les frais d'un monument funéraire ou honorifique élevé à un magistrat ou à sa femme, était très répandu dans les provinces de l'empire romain [1].

[1] Cf. *Corpus I. L.*, t. II, nºs 2221, 1064, 1066, etc.

4. Monument votif élevé par le prêtre Decimus Julius Consors.

Musée, nº 2521. Salle I, au centre. Inscription trouvée en juin 1890, par M. Fritz Thomas, dans sa propriété au nord-est du Cigognier, du côté de la route de Morat. Ch. Morel, dans le Bulletin, III, p. 48; Schneider, dans l'Indicateur, VI, p. 429.

D·IVL·C·F·FA
CONSORS·SAC
AVGVSTAL·MAG
CVR·C·R·CONVEN
HELV EX·VIS

D(ecimus) Jul(ius) G(aii) f(ilius), Fa(bia tribu), Consors, sac(erdos) augustal(is) mag(ister), cur(ator) c(ivium) R(omanorum) Conven(tus) helv(etici), ex vis(o).

Decimus Julius Consors, fils de Gaïus, de la tribu Fabia, grand-prêtre d'Auguste, curateur des citoyens romains du « Conventus » helvétique (a fait ériger ce monument) d'après un songe.

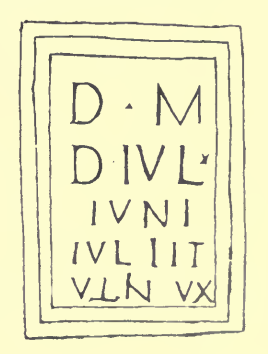
Le prêtre D. Julius Consors est l'un des deux seuls personnages inscrits dans la tribu *Fabia*, les trois autres citoyens romains cités par nos inscriptions appartenant à la tribu *Quirina*; les autres Helvètes, possédant le droit latin, n'étaient point inscrits dans une tribu; voyez, sur ce point, notre Introduction, et, sur la charge de curateur des citoyens romains du

Conventus helvétique, rappelons les inscriptions de Lausanne (provenant de Vidy), de Nyon et de Genève qui mentionnent la même fonction, ainsi que le mémoire de M. Ch. Morel qui leur est consacré (les Associations de citoyens romains, et les *Curatores C. R. Conventus helvetici*, dans le t. XXXIV des Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande). — Les mots *sac. augustal. mag.* pourraient se lire aussi : *sacrorum augustalium magister*, prêtre préposé aux solennités du culte d'Auguste, ce qui cependant est peu probable. Les derniers mots EX VIS pourraient se lire : *ex v(oto) i(mpendio) s(uo)*, en accomplissement d'un vœu, à ses frais, si l'on prenait les lettres V, I, S, pour des initiales; mais cette lecture supposerait, entre les lettres, des points séparatifs qu'on ne voyait pas sur la pierre.

Le cippe sur lequel est gravée l'inscription, ne peut guère, vu sa faible épaisseur, avoir servi de socle à une statue. On en est réduit, d'ailleurs, à des conjectures sur la question de savoir si ce monument était dédié à une divinité et à laquelle, puisque aucun nom de dieu ou de déesse ne figure dans l'inscription.

5. Colonne portant l'épitaphe de Decimus Julius Junianus.

Musée, n° 2014, Salle I, au centre. Fût cylindrique en calcaire jurassique, au milieu duquel a été taillée une surface plane de 18 cm. sur 27 pour recevoir l'inscription; ce monument a été découvert en 1886 près de l'usine de lait condensé. W. Cart, dans le Bulletin, I, p. 22; L. Martin, dans le Bulletin, IV, p. 7.



D(is) M(anibus) D(ecimi) Jul(ii) Juni(ani) Jul(ia) Litullin(a) ux(or).

Aux dieux mânes de Decimus Julius Junianus, Julia Litullina sa femme (a élevé ce monument). — Le

nom de la femme du défunt nous paraît être *Julia Litullina;* en effet, le gentilice *Julius* s'abrège régulièrement en *Jul.*, et il est écrit de cette façon à la seconde ligne de notre inscription. Les lettres LIT de la 4e ligne sont séparées des précédentes, mais le L initial peut facilement passer pour un I.

6. Fragment d'inscription mentionnant une « schola ».

Musée, nº 107, Salle I, au centre. Ce fragment a été trouvé en 1851 et a dû faire partie d'un épistyle (architrave couronnant une colonnade). Mommsen, I. H, nº 183; Hagen, nº 18.



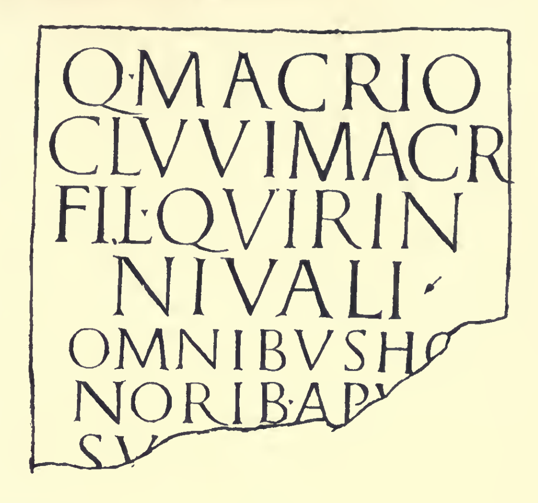
..... *Schola* .....
um reip[*ublicæ?*]..... *us.*

Cette inscription est trop incomplète pour qu'on puisse en proposer une restitution. On peut cependant la classer parmi celles qui attestent la présence, à Aventicum, de monuments publics ornés de colonnades; les lettres des trois lignes ont respectivement 12 $^1/_2$, 9 et 9 cm., ce qui suppose, pour le portique entier, une assez grande élévation. Hagen place à la suite de cette inscription un autre fragment portant les lettres suivantes et donné déjà par Keller et Meyer. Les lettres (sc)HOLIS semblent relatives aussi à des *scholae.*

QOI
HOLIS
BC

7. Dédicace à Quintus Macrius Nivalis.

Musée, nº 105, Salle I, au centre. Inscription brisée en bas, trouvée en 1851 près de la *schola* de la famille des *Macrii.* Mommsen, H., nº 186; Hagen, nº 40



Q(uinto) Macrio,
Cluvi Macr(i) fil(io),
Quirin(a tribu),
Nivali, omnibus
honorib(us) apu[d]
su[os functo]. . . . .

A Quintus Macrius Nivalis, fils de Cluvius Macer, de la tribu Quirina, qui a rempli toutes les fonctions municipales chez ses concitoyens.

Nous possédons donc des inscriptions concernant trois membres de la famille Macer : l'épitaphe du père, *Quintus Macrius Macer* (n° 2); celle de la mère, dont le nom a disparu (n° 3), et la dédicace ci-dessus au fils aîné, *Macrius Nivalis*. Nous n'avons plus l'épitaphe du second fils, dont le nom était *Macrius Macer*.

8. Autel voué aux dieux des carrefours.

Musée, n° 186, Salle I, au centre. Cet autel a été trouvé en 1843 dans la propriété Michaud aux Prés-Verts. Mommsen, I. H., n° 157 ; Hagen, n° 6 ; L. Martin, Bulletin, IV, p. 6.

BIVIS
TRIVIS
QVADRV
VIS

Bivis, trivis, quadruvis.

A la jonction de deux, trois et quatre chemins (traduction littérale).

Ces autels étaient dédiés aux génies qui présidaient aux routes et aux voyages; ils étaient placés aux carrefours, comme les croix et les madones en pays catholiques, et les passants y déposaient une légère

offrande pour le succès de leur voyage. Un autel semblable est déposé sous le hangar annexé au musée et porte la même inscription (nº 29); un autre, découvert entre Vallamand et Salavaux à une lieue au nord-est d'Avenches, est cité par Levade et Mommsen, nº 188.

9. Fragment d'inscription funéraire.

Musée, nº 108, Salle I, au centre. Les lettres on 9 cm. de hauteur. Keller et Meyer, nº 24; Hagen, nº 43.

I D.	
PLVRIB	plurib[us]
Q·IVLIVS	Q(uintus) Julius
SC.	Sc(aenicus?)

Contrairement à ce que dit Hagen, l'épitaphe de *Julia Alba* (nº 23), ne doit pas être rapprochée de ce fragment, qui en diffère par la dimension des lettres et des interlignes, comme aussi par le caractère de la gravure.

10. Epitaphe de Flavia Severilla.

Musée, nº 2059, Salle I, au centre. Inscription découverte en février 1887 aux Près-Donnes, et déchiffrée par Caspari. W. Cart, dans le Bulletin, I, p. 27; L. Martin, dans le Bulletin, IV, p. 6.

D M
FLAVIÆSEVE
RILLEQVEVI
XITANXXXVIII
FLAV·SEVERIN
VSCONIVXC
ONIVGE F·C

D(is) M(anibus) Flaviae Severille que vixit an(nis) XXXVIII; Flav(ius) Severinus conjux conjuge f(aciendum) c(uravit).

Aux dieux mânes de Flavia Severilla, qui a vécu trente-huit ans: Flavius Severinus, son mari, a fait élever (ce monument) à sa femme.

L'estampage de cette inscription nous a permis de lire, à la ligne 4, le chiffre de XXXVIII comme le reproduit notre

vignette. Ce monument est d'une époque tardive et d'un travail négligé, comme le prouvent l'orthographe *e* pour *ae*, et *conjuge* pour *conjugi*, la façon défectueuse de diviser les mots et la forme des lettres. Entre le D et le M, à la première ligne, on voit la figure conventionnelle de l'*ascia*, qui était la hache du tailleur de pierres ; cette figure servait à indiquer que le monument funéraire sortait des mains du sculpteur. (Voyez le § 5 de la salle II, Instruments en fer).

Le gentilice *Flavius* devait être fréquent à Avenches, par le fait, déjà relevé, que cette cité devait son élévation au rang de colonie à l'un des empereurs de la famille des Flaviens, probablement à Vespasien.

11. Fragments indéterminés.

Musée, nos 187, 188 et 1488, Salle I, mur B, (le no 187 placé derrière la colonne du centre); ces trois fragments proviennent du Théâtre (1845-1850, 1872). Mommsen, I. H., nos 208 et 209; Hagen, nos 11, 20 et 67.

B E R	I N C I	S A C R
R A T	R E I	M V S
V N		Q V I

Ces fragments sont intéressants par la beauté de la gravure et la hauteur des lettres (20 cm.). Il convient d'en rapprocher les fragments encastrés dans le mur de l'amphithéâtre, qui ont jusqu'à 26 cm. de haut (notre no 42).

Dans la seconde armoire vitrée de la Salle II se trouve le fragment suivant, déjà cité à la p. 44. Mommsen, I, H., no 196; Hagen, no 46.

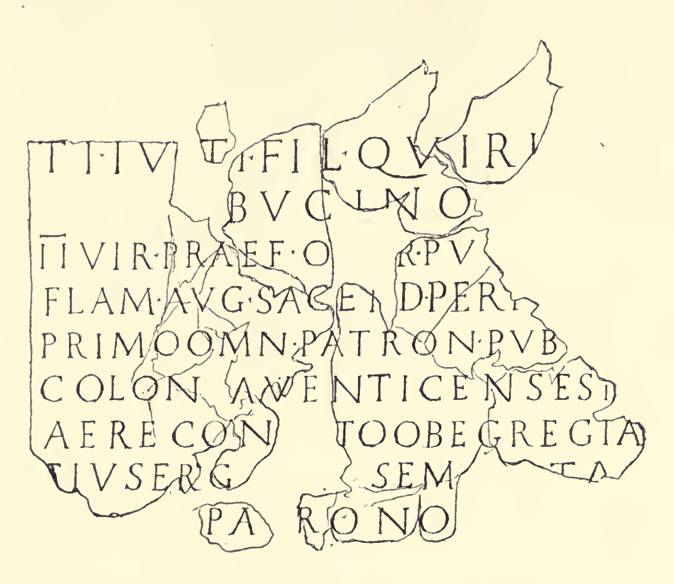
S D . . . . . . V I
I T · I I I I I I V

Dans la partie droite de la vitrine des bronzes, à la Salle III, se trouve un fragment de tablette de bronze sur lequel est gravé ce qui suit (Mommsen, I. H., no 174; Hagen, no 116) :

M N E · T E I
N D A . T
R B I
V

12. Dédicace au duumvir Tiberius Julius Sabucinus, premier « patron » d'Aventicum.

Musée, n° 190, Salle I, mur A, à droite. Inscription reconstituée à l'aide de divers fragments demarbre. Mommsen, I. H., n°s 189 et 197, a donné quatre fragments; Keller et Meyer, n° 20; Hagen, n° 28. Réd. $^1/_{20}$.



Ti(berio) Ju[l](io), Ti(berii) fil(io), Quiri[na Sa]bucino; duumvir(o), praef(ecto) o[pe]r(um) pu[blicor](um), flam(ini) Aug(usti), sacerd(oti) per[petuo], primo omn(ium) patron(o) pub[lico]; colon[i] aventicenses aere con[la]to, ob egregia [e]ius erg[a] se m[eri]ta patrono.

A Tiberius Julius Sabucinus, fils de Tiberius, de la tribu Quirina, duumvir, directeur des travaux publics, flamine d'Auguste, prêtre perpétuel, qui, le premier de tous, devint patron de la communauté; les colons d'Aventicum, reconnaissants des éminents services qu'il leur a rendus (ont élevé ce monument) à leur patron par souscription publique.

Cette inscription présente un exemple du *cursus honorum*, c'est-à-dire l'énumération des emplois publics exercés par le défunt. Généralement, l'ordre suivi pour cette énumération est l'ordre ascendant ou direct, commençant par les charges inférieures pour finir par les plus hautes, ou, au contraire, l'ordre inverse, dans lequel on descend des charges supérieures aux inférieures. Dans le cas présent, le graveur a indiqué, dans l'ordre inverse, les charges administratives, soit : le duumvirat et la direction des travaux publics ; viennent ensuite les fonctions sacerdotales exercées par le défunt, qui avaient un caractère viager ou permanent, et enfin le patronat, qui était la dignité la plus honorifique de la vie civile et que *Tiberius Julius Sabucinus* a conservée jusqu'à sa mort.

13, 14 et 15. Fragments de trois autres dédicaces à Tiberius Julius Sabucinus.

13. Musée, nº 189, Salle I, mur A, au milieu. Mommsen, I. H., nº 194 ; Hagen, nº 29. Réd. 1/20.



ti·iul·ti·fil·quirina
sabucinO
II vir·praeFECT·OPERVM
publicorum FLAMIN·AVG
sacerd· perPETVO PRIMO
omn· paTRONO PVBLIC
. . . . . . .sabuCINus
. . . . . . hEREs ex
testamenTO

Les six premières lignes de ce texte correspondent aux cinq premières de l'inscription précédente; la lecture et la traduction en sont les mêmes.

Mais aux trois dernières lignes, se trouvait, au lieu de la mention des colons d'Aventicum, le nom, malheureusement mutilé, de l'héritier du défunt, qui porte le même surnom que lui, *Sabucinus;* cet héritier lui avait élevé ce monument en vertu d'une clause testamentaire, comme l'attestent les mots : *ex testamento.*

C'est encore au même Tiberius Julius Sabucinus que se rapportent les deux fragments suivants :

14. Musée, nº 1079, Salle 1, mur A, à gauche. Hagen, nº 31. Réd. 1/20.



ti·iul·ti·fil· QVIRINA
sabuciNO
II vir·praef· opeR·PVBLICOR
flam · aug · sacerD·PERPETVO
primo·omn·patroN·PVBLIC
. . . . .NM . . . .
. . . .

Pour la lecture et la traduction, voyez nº 12.

15. Musée, nº 193, Salle 1, mur B. Keller et Meyer, nº 24,4; Hagen, nº 30.

ti·iul·TI·fil·quirina
sABVcino
II virO PRAEfect· operum
publiCORVM
sacerd· PErpetuo

Sur ces fragments, on retrouve la mention du duumvirat, de la charge de directeur des travaux publics, du sacerdoce perpétuel et du patronat, conformément au texte restitué au nº 12.

16, 17, 18, 19, 20. Cinq fragments d'inscriptions déposés sur la planchette fixée contre le mur A.



16. Musée, nº 2061, fragment trouvé au cours des fouilles du *Pro Aventico* aux Prés-Donnes. Bulletin I, p. 27.

La seconde ligne pourrait se lire :

L(ucius) Fl(avii) f(ilius).

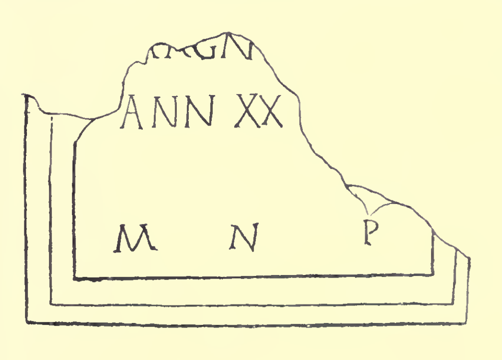
17. Musée, nº 2019, fragment trouvé dans la propriété Blondel au cours des fouilles du *Pro Aventico* (1886). Bulletin I, p. 21.

M
LA
SAT
CONI

Les lettres conservées aux deux lignes inférieures permettent de supposer qu'il s'agit de l'épitaphe d'un mari ou de sa femme; celui des deux conjoints qui survivait, serait *SATurninus*, par exemple, ou *SATurnina* et le défunt serait désigné par le mot *CONIugi*, qui devait être suivi d'un adjectif tel que *carissimo*.

18. Musée, nº 2023, Bulletin I, p. 21.

Les trois lettres conservées à la première ligne paraissant être RGN, et le N ayant pu être lié à un I, M. Cart a proposé la restitution : VIRGINIVS ou VIRGINIA, et, à la dernière ligne, la solution : *m(onumentum) n(ovum) p(ositum)*, formule jusqu'ici inconnue, mais néanmoins probable. La seule donnée certaine est celle de l'âge de vingt ans auquel mourut sans doute le personnage qui était mentionné plus haut.



19. Musée, nº 1488. Hagen, nº 1.

Le mot *sacr(um)* indique qu'il s'agit d'une dédicace; mais le nom de la divinité honorée disparut avec la partie gauche du texte.



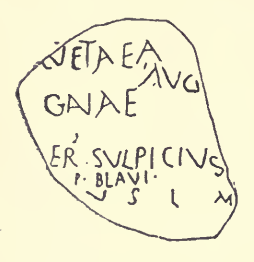
La pierre, d'après le fragment conservé, devait être taillée, sur les côtés, en queue d'aronde, et cette forme est fréquente sur les monuments votifs de pierre ou de bronze.

20. Musée, nº 952. Keller et Meyer, nº 22; Hagen, nº 62.

C'est à tort que Hagen a classé cette inscription parmi les pierres sépulcrales; c'est un ex-voto, comme le prouve la formule *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, c'est-à-dire: a, de plein gré, élevé ce monument pour accomplir un vœu. Le nom du personnage qui a dédié ce monument est sans doute SER(vius) SVLPICIVS, P(ublii) BLAVI, soit Servius Sulpicius, affranchi (?) de Publius Blavus. Rien n'indique pourtant d'une façon précise qu'il s'agisse d'un affranchi, car l'affranchi portait généralement le prénom et le gentilice de son patron, et faisait suivre son surnom de la mention : lib(ertus), affranchi de... un tel. D'autre part, l'esclave ne portait qu'un seul nom, ce qui n'est pas le cas ici.

Quant au nom de la divinité invoquée, on peut songer à Junon Moneta, d'après la première ligne où l'on lit encore... ETAE, suivi de deux adjetifs : AV Gustæ, Auguste et GAVAE, terme de la basse latinité signifiant joyeux, content.

Concluons donc en restituant, sous toutes réserves, le texte comme suit :



[Junoni mon]etæ aug(ustæ) gavæ [S]er(vius)
Sulpicius, P(ublii) Blavi (libertus)
v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

A Junon Moneta, auguste, dispensatrice de la joie, Servius Sulpicius, affranchi de Publius Blavus, a accompli son vœu de plein gré.

21. Epitaphe de Marcus Alpinius Virilis.

Musée, n° 2015, Salle I, mur B. Grande stèle en marbre



du Jura, couronnée d'un fronton où se détachent en léger relief un croissant et une étoile; trouvée en 1886, lors des pre-

mières fouilles du *Pro Aventico*, en amont de l'usine de lait condensé. Bulletin I, p. 22, avec frontispice, et IV, p. 9.

D(is) M(anibus) Marci Alpini Virilis.

Aux dieux mânes de Marcus Alpinius Virilis.

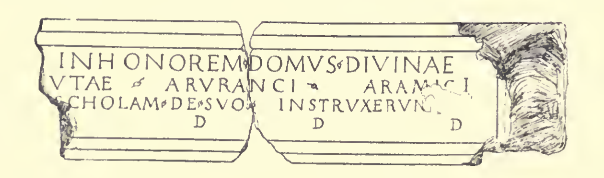
Il est curieux de trouver ici, d'une part, le prénom Marcus écrit tout au long, alors qu'en général il s'abrège en M., et d'autre part l'inscription réduite à la seule mention du nom du défunt, le nom même du ou des auteurs de la dédicace n'étant pas donné.

A ce laconisme s'ajoute le fait que le monument, vu le caractère classique de la gravure, peut remonter à la fin du premier siècle ; la rareté du surnom *Virilis*, qui signifie valeureux, intrépide, et enfin une grande analogie entre le nom de *Marcus Alpinius Virilis* et celui de *Julius Alpinus*, connu par un passage de Tacite comme le principal fauteur de la résistance des Helvètes aux légions romaines conduites par les lieutenants de Vitellius. Cet ensemble de faits et de considérations a conduit M. Eugène Secretan à cette conclusion que Marcus Alpinius Virilis pourrait être un descendant, peut-être même un fils du héros helvète cité par Tacite, étant donné surtout le fait, déjà relevé dans notre Introduction, que les Helvètes ne se pliaient pas à la règle qui, dans la généralité des provinces romaines, exigeait que les membres d'une même famille eussent le même gentilice. Dans cette hypothèse *Marcus Alpinius Virilis* aurait pris comme gentilice le surnom de *Julius Alpinus*.

22. Epigraphe d'un édifice élevé, par la corporation des bateliers de l'Aar, à Avenches.

Musée, nº 184, Salle I, mur C. Inscription trouvée en juin ou juillet 1804, dans un pré de M. Guisan aux Prés de Prillaz.

Mommsen, I. H., nº 182 ; Hagen, nº 17. Réd. 1/10.



In honorem domus divinæ, nautæ aruranci aramici scholam de suo instruxerunt. L(ocus)] d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

En l'honneur de la maison impériale, les bateliers aruranciens et aramiciens ont élevé cette schola à leurs frais ; l'emplacement a été donné par décret des décurions.

On s'accorde à traduire *nautæ aruranci* par bateliers de l'Aar, le nom latin de cette rivière étant *Arura*. Quant à *aramici*, il faut y voir, par analogie avec le précédent, un dérivé du nom, à nous inconnu, des cours d'eau, alors déjà canalisés, qui relient les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne ; ce nom de rivière serait vraisemblablement *Aramus*, racine logique de *aramicus*, suivant l'hypothèse fort plausible d'Œchsli (*Quellenbuch zur Schweizergeschichte*, t. II (1893), p. 28).

23. Fragment d'une inscription funéraire.

Musée, s. n., Salle I, mur C. Hagen, nº 43. Long. 1 m. haut. 50 cm., d'après estampage.

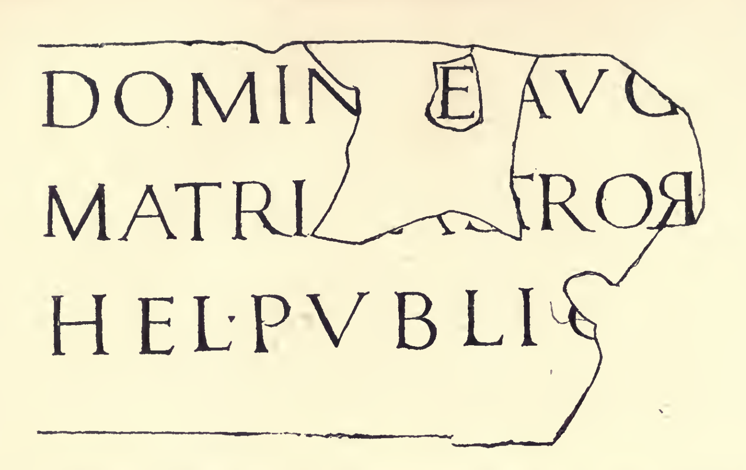
..... ']LIAE ALBAE.....
......MAD HON.......
.........S HON.........

[D(iis) M(anibus)? Ju]liæ Albæ...... m ad hon[ores ? ....] s hon......

C'est l'épitaphe de Julia Alba, trop mutilée pour permettre de lire autre chose que le nom. C'est à tort que Hagen a rapproché de ce fragment l'inscription qui figure sous notre nº 9, comme nous l'avons déjà dit.

24. Epigraphe d'un monument élevé à une impératrice.

Musée, nº 185, Salle I, mur D. Mommsen. I. H., nº 169 ; Hagen, nº 14.



[*Juliæ?*] *Dominae*, ou *Domin*[*a*]*e aug*(*ustæ*), *matri* [*cast*] *ror*(*um*), *Hel*(*veti*) *publice*.

A l'auguste impératrice mère des camps ; les Helvètes (ont érigé) publiquement (ce monument).

Mommsen restitue, devant Dominæ, le mot Juliæ, et fait remonter ce monument à l'impératrice *Julia Domina*, femme de Septime Sévère, morte en 217 de notre ère; le caractère de la gravure paraît justifier cette attribution.

25. Fragment d'épitaphe.

Musée, s. n., Salle I, mur D. Long. : 1 m. 50; haut. : 60 cm. Keller et Meyer, n° 24, 3 ; Hagen, n° 44.

.....NT...VR...ET·OP......
....EPVBLI... IIV·....
.........IDEM DEC.......
...........ALVIOPOLLI......

Hagen restitue les mots suivants : OPERVM; DE REPVBLIC. OPTIME MERIT.; SALVIO POLLINI. Ces conjectures ne permettent pas de reconstituer sûrement une partie quelconque du texte.

26. Chapiteau corinthien portant l'épitaphe LUGOVES.

Musée, n° 158, Salle I, mur D. Mommsen, I, H., n° 161; Hagen, n° 8. Bursian, *Mém. des Antiq. de Zurich*, XVI, pl. VII.

Voy. au sujet de cette inscription et du chapiteau les remarques de la p. 15 et la figure du titre de notre seconde partie.

27. Fragment d'épitaphe.

Musée, n° 161, Salle I, mur D. Mommsen, I. H., n° 206; Hagen, n° 71. Voy. notre pl. III, fig. 3.



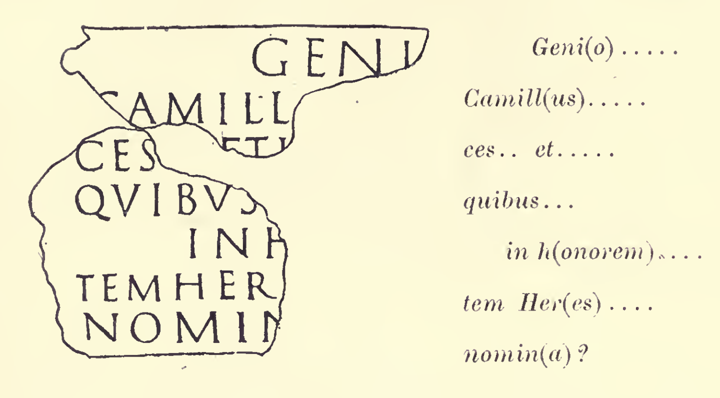
L'épitaphe devant se terminer par le nom du dédicant, il est probable que ce nom était placé entre les deux mots *Sancti*; on pourrait alors lire : aux dieux mânes de *Sanctus*; — un tel, fils de *Sanctus*, d'après son testament (a élevé ce monument). Ce n'est là toutefois qu'une conjecture, et les lettres IB paraissent être le reste de TIB, abréviation de *Tiberius*.

Le caractère de la gravure, qui indique la meilleure époque, la formule génitive et la mention de la filiation, qui distinguent l'épigraphie païenne, paraissent exclure l'hypothèse d'une tombe chrétienne, bien que *Sanctus* soit un nom connu entre autres comme celui d'un chrétien qui subit le martyre à Lyon au IIe siècle[1].

[1] Voy. au *Corpus I. L*, t. XIII, p. 391, l'épitaphe de *G. Valerius Valerianus Sanctus* par son fils *Julius Sanctus*. G. V. V. Sanctus avait été questeur en Bétique.

28. Dédicace au « Génie » par un Camillus.

Musée, nº 194, Salle I, mur D. Mommsen, I. H., nº 160; Hagen, nº 10; J.-J. Müller, dans l'*Indicateur*, I, p. 296-301.



Geni(o) . . . . .
Camill(us) . . . . .
ces . . et . . . . .
quibus . . .
in h(onorem) . . . .
tem Her(es) . . . .
nomin(a) ?

Le génie était une divinité locale à laquelle on élevait souvent des autels ; mais le plus souvent, ce terme était suivi d'un nom de lieu, comme GENIO LOCI, GENIO PAGI TIGORini (Voy. nº 48), ou associé à d'autres divinités, telles que le Soleil et la Lune.

29. Second autel voué aux dieux des Carrefours.

Hangar annexé au Musée, à droite, nº 3028. L. Martin, dans l'*Indicateur*, 1899, nº 1.

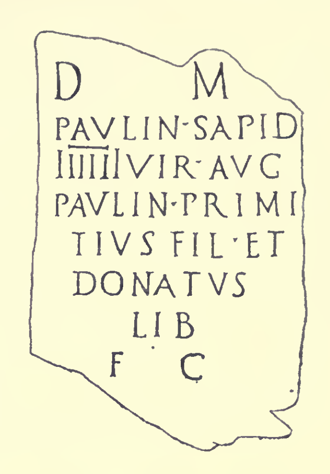
BIVIS
TRIVIS
QVADRIVIS

Comme l'a remarqué M. Martin, le mot quadrivis est écrit avec deux I, tandis que, sur l'autre inscription semblable (nº 8), il est écrit QVADRVVIS. (Voy. la notice du nº 8.)

30. Epitaphe de Paulinus Sapidius, sévir augustal.

Musée, nº 2016, escalier à dr. en montant.

Petite plaque de marbre noir, gravée avec art, trouvée en 1886, au cours des fouilles du *Pro Aventico*. Bulletin I, p. 23.



D(is) M(anibus) Paulin(i) Sapid(i), sevir(i) aug(ustalis); Paulin(us) Primitius fil(ius) et Donatus lib(ertus) f(aciendum) c(uraverunt).

Aux dieux mânes de Paulinus Sapidius, sévir augustal ; Paulinus Primitius, son fils, et Donatus, son affranchi, ont fait élever ce tombeau.

Remarquez que Donatus ne porte ici ni le nom ni le surnom de son maître.

31. Epitaphe de Gaïus Julius Camillus, tribun militaire et évocat de l'empereur Claude.

Musée, n° 143, escalier, à droite en montant. Inscription trouvée aux Conches-dessus vers 1870. Hagen, n° 33.

/L·C·F·FAB·CAMIL
·C·AVG·MAG
MIL·LEG·IIII·MACED
·PVRA·ET·COR·AVR
O·A·TI·CLAVD·CAES
·CVM·AB·EO·EVOCATVS
NNIA·MILITASSET·IVL
MILLI·FIL·FESTILLA
EX· TESTAMEN

[G(aio) Ju]l(io), G aii filio, Fab ia tribu, Camil[lo, s]ac erdoti Aug us- ti, mag istro, [tri- b uno] mil itum leg ionis IIII Ma- ced onicae, [hast]a pura et cor ona au- r ea [donat]o a Ti- (berio) Claud io Caes are [Aug us- to : ite]r um cum ab eo evocatus [in Brita]nnia militas- set. Jul ia, [G aii Jul ii Ca]milli fil ia, Festilla, ex testamen to.

A Gaïus Julius Camillus, fils de Gaïus, de la tribu Fabia, prêtre d'Auguste, tribun militaire de la quatrième légion (dite) macédonienne, honoré d'une haste pure et d'une couronne d'or par Tibère Claude, César Auguste, et une seconde fois lorsque, rappelé par lui sous les enseignes, il a combattu comme évocat (vétéran) en Bretagne.

Julia Festilla, fille de Gaïus Julius Camillus (a fait ériger ce monument) en vertu du testament de son père.

Une seconde inscription (nº 51), dont les sept premières lignes sont identiques à celles de la présente, porte, sur les lignes inférieures, la mention de la colonie d'Aventicum (*Colonia pia Flavia constans emerita Helvetiorum*). Il y avait donc au moins deux monuments destinés à honorer la mémoire de ce soldat, l'un consacré par sa fille, l'autre par les Helvètes collectivement.

L'empereur, dont il est question ici, est Claude, qui fut surnommé *Britannicus* (c'est-à-dire le Britannique) après ses victoires de Bretagne.

32. Seize fragments d'une épitaphe de ... Valerius Camillus.

Musée, nº 111, escalier, à dr. en montant. Inscription trouvée en 1810 aux Conches-Dessus, près du lieu qu'occupait la précédente.

Hagen, nº 34. Voici la restitution de Hagen :

.... VALerio Camillo ....
......MIL leg. IIII maced. HasTA
Pura et CORONa aurea donato
a B · IMP · cAESARe claVDIO aug. britaNNicA
EXPEDITIone evocatus DO..................
....
...... ex tESTAMENTO....................
...... i VLIA festilla.......................

Cette restitution est très plausible, car le nom de *Valerius Camillus* est donné par l'inscription nº 43. Le texte se rap-

proche beaucoup de celui de la précédente : comme *Gaius Julius Camillus*, sans doute son parent, Valerius Camillus a servi dans la quatrième légion, a reçu la couronne d'or et la lance d'honneur (haste pure), et servit comme évocat dans l'expédition de Claude en Bretagne. C'est la même personne, *Julia Festilla*, à ce qu'il semble, qui dédia ce monument ; d'où il ressortirait qu'elle fut l'unique héritière de ces deux Camille.

33. Epitaphe de Januaria Januaris.

Musée, nº 2060, escalier, à dr. en montant. Inscription trouvée en 1886, aux Prés Donnes, lors des premières fouilles du *Pro Aventico*. Bulletin I, p. 26.



D(is) M(anibus) Janua[ri]ae Januaris, quae v[ix]it anni[s] vigi[nti n]ovem ; Secu[ndin]us filius f(aciendum) c(uravit).

Aux dieux mânes de Januaria Januaris, qui vécut vingt-neuf ans ; Secundinus, son fils, a fait élever (ce monument).

34. Fragments d'une épitaphe.

Musée, s. n., escalier, à dr. en montant. Hagen, nº 45.

Du texte écrit sur neuf lignes, il ne reste que ce qui suit :

S · SC.... M · REM..... ·EIVS· SALV... ENDIO · P · P..
QVOQ.. RIME... ITO..... D QVOQ... REN.
CTISS..... AC.... IV..... MV.....

Impossible de restituer autre chose que deux ou trois mots. tels que : *quoque et sanctissimus.*

35. Fragment indéterminé.

Musée, n° 195 escalier, à dr. en montant. Mommsen, I. H., Hagen, n° 69. — Texte d'après dessin. Des sept lignes, il ne reste que ce qui suit :

RO..... MEMORIA..... PROCP....ERE.....
iMPER..... DO.... AVT EM.EI.... M..ERIS·E

Hagen a lu le mot : [*m*]*emoria proc p. autem ei ;* mais il est impossible de proposer aucune restitution.

36. Fragments d'une épitaphe.

Musée n° 1398, escalier, à g. en montant.

Inscription trouvée à la Conchette, en 1869, sur l'emplacement de la Schola d'Otacilius. Hagen, n° 42. Long. : 1 m. 75 ; haut. : 56 cm. Texte d'après estampage.

RISA..... ACIL · POLLIN·PRI Otacil(ius) Pollin...
TAV.... Q · TEMPORE · EFF q(ui) tempore.....
LI · OTACIL·..SABINO · SCHOLAM·E Otacil(io) Sabino scholam
CRIBTIONE·ME ...TOR · OTACIL · POS scribtione meritor(um) Otacilius
SET·QVANTIS·ET MVNIFICENTIA posset quantis et munificentia
III NVS R·P·SVBINDE FOVISSET..... *r*(*em*) *p*(*ublicam*) subinde fovisset.
CA...... OTA... OP..IALI · PI
GRA..VA · T...OPT...OL... MER

Il semble qu'il s'agisse d'un personnage nommé Otacilius Sabinus qui aurait fait de grandes libéralités et aurait accru la prospérité de la colonie.

37. Epitaphe de Pompeia Geminella mentionnant les « éducatrices » de Vespasien.

Musée, s. n., escalier, à dr. en montant. Inscription trouvée en 1886, lors des premières fouilles du *Pro Aventico*. Bulletin I, p. 23, et IV, p. 45.

D(is) M(anibus)
Pomp(eiae) Gem[in]
ell(ae); Pomp(eia)
Dig[nil]la l(iberta)
et Primu[la et
I]sias educat[rices
A]ug(usti) n(ostri).



Aux dieux mânes de Pompeia Geminella (?); — Pompeia Dignilla, son affranchie, et Primula et Isias, éducatrices de notre Auguste (empereur).

M. Mommsen, qui a proposé cette restitution, ajoute : Il semble qu'il s'agisse ici de Vespasien, puisque son père, après son séjour en Asie mineure, fit un commerce de banque chez les Helvètes, et y mourut. Ce seraient donc, selon lui, trois femmes, dont deux de condition serve et une affranchie, ayant éduqué un certain temps le futur empereur, qui auraient élevé ce modeste monument aux mânes de *Pompeia Geminella*; l'affranchie de cette femme a pris le nom de sa patrone, *Pompeia*, tandis que les femmes esclaves n'ont qu'un seul nom : *Primula* et *Isias*, dérivé du grec.

Suétone dit que Vespasien fut élevé chez sa grand'mère, dans son domaine de Cosa, en Etrurie ; mais il se peut aussi que le futur César ait passé une partie de son enfance chez les Helvètes où son père était établi. En tout cas, Vespasien est le seul empereur dont les « éducatrices » puissent avoir vécu à Avenches. La formule *Augusti nostri* montre, en outre, que le monument a été élevé sous le règne de l'empereur en question, par conséquent entre l'an 69 et l'an 79.

§ 3. INSCRIPTIONS RECUEILLIES HORS DU MUSÉE[1]

38. Inscription mentionnant un légat de Nerva et de Trajan, percepteur du cens et patron de la colonie.

Avenches, encastrée dans le mur sud de l'église, gravée sur un bloc de roche; le texte intégral a subsisté jusqu'au xvie siècle, mais aujourd'hui la moitié de droite est seule conservée. Mommsen, I. H., nº 175; Hagen, nº 25.

AVG·GERM·LEG XVI
T·LEGATO·IMP·NERVAE
S·AVG·GERMAN·DACICI
ALI·FLAVIALI · PRAETORI
· LEGATO·IMP·NERVAE
AVG·GERMANICI·DACICI
NENSIS · CONSVLI·LEGATO
CAESARIS·AVG·GERMANIC
SVS·ACCIPIENDOS
A · CONSTANS · EMERITA
FOEDERATA
ONO

... [*legato imper*(*atoris*) *Caes*(*aris*) *Nerva*] *e Aug* (*usti*), *germ* (*anici*) *leg* (*ionis*) *XVI* [*Flaviae firmae e*]*t legato imp*(*eratoris*)

[1] Les clichés des inscriptions nos 44 à 52 ont été faits d'après les dessins de M. Gantner et les photographies faites, grâce à l'obligeance de M. de Graffenried, par M. Chautems. C'est pourquoi l'échelle de réduction diffère de l'une à l'autre. Les clichés des nos 38 à 43 reproduisent au $^1/_8$ les estampages de l'auteur. Ces clichés ont été faits par la *Société genevoise d'édition* (Atar).

Nervae [Traiani Caesari]s Aug(usti) german(ici) dacici [leg(ionis) VI ferratae; sod]ali flaviali, praetori [aerari militari] s, legato imp(eratoris) Nervae [Traiani Caesaris] Aug(usti) germanici dacici [provinciae lugdu]nensis, consuli, legato [imp(eratoris) Nervae Trajan]i Caesaris Aug (usti) germanic (i) [dacici ad cen] sus accipiendos ; — [Colonia pia Flavi]a constans emerita [Helvetiorum] fœderata [patr]ono.

A... légat de l'empereur Nerva César Auguste, le germanique, commandant la légion XVI[me] dite *flavia firma ;* légat de l'empereur Nerva Trajan, César Auguste, le germanique, le dacique, commandant la légion VI[me] dite *ferrata ;* membre du Collège préposé au culte des Flaviens ; préteur préposé au Trésor militaire ; gouverneur de la Province lyonnaise au nom de l'empereur Nerva Trajan, César Auguste, le germanique, le dacique ; consul ; préposé par l'empereur Nerva Trajan, César Auguste, le germanique, le dacique, à la perception du cens ; la Colonie *pia Flavia constans emerita* des Helvètes, alliée du peuple romain, (a érigé ce monument) à son patron. — La date en est après l'an 102 de notre ère.

39. Epitaphe de Aelia Modestina, fillette morte à deux ans et demi.

Avenches, inscription encastrée dans le mur sud de l'église, à gauche de la précédente. Mommsen, I. H., nº 198 ; Hagen, nº 55.

LIAE·MODESTINAE
QVAE·VIXIT·ANNIS·II·M·VI
AELIVS·CLADAEVS·ET·CANI
NIA·MODESTINA·PARENTES
·FILIAE·DVLCISSIMAE
POSVERVNT

(Ae)liae Modestinae, quae vixit annis II, m(ensibus) VI ; Aelius Cladaeus et Caninia Modestina parentes filiae dulcissimae posuerunt.

A Aelia Modestina, qui a vécu deux ans et six mois ; Aelius Cladaeus et Caninia Modestina, ses parents, ont élevé ce monument à leur fille chérie.

L'enfant dont, par un contraste étrange, le temps a rapproché l'épitaphe de la pompeuse dédicace à un grand personnage qui fut commandant de deux légions et gouverneur d'une province, portait le gentilice de son père et le nom de sa mère ; c'est un cas intéressant de la transmission des noms. L'affection dont cette enfant était l'objet est exprimée par les mots *dulcissimae filiae*.

40. Ex-voto aux empereurs déifiés, au génie de la Colonie des Helvètes et à Apollon.

Avenches, inscription encastrée dans le mur sud de l'église, à droite de la porte d'entrée. Mommsen, I, H.. nº 164 ; Hagen, nº 12.

NVMINIB · AVG
ET · GENIO · COL · HEL
APOLLINI · SACR
Q · POSTVM · HYGINVS
ET · POSTVM · HERMES · LIB
MEDICIS · ET · PROFESSORIB
D · S · D ·

Numinib (*us*) *Aug* (*ustorum*) *et genio Col* (*oniae*) *Hel* (*vetiorum*), *Apollini sacr* (*um*); — *Q* (*uintus*) *Postum* (*ius*) *Hyginus et Postum*(*ius*) *Hermes lib*(*ertus*) *medicis et professoribus d*(*e*) *s*(*uo*) *d*(*ederunt*).

(Autel ?) consacré aux divinités des Augustes, au Génie de la colonie des Helvètes et à Apollon : — Quintus Postumius Hyginus et Postumius Hermès son affranchi, l'ont élevé à leurs frais en l'honneur des médecins et professeurs (d'Aventicum). — Il convient de rapprocher de ce texte l'inscription qui mentionne un gymnase à Moudon (*Minnodunum*); elle a été publiée par Mommsen (nº 149) et Hagen (nº 96).

41. Ex-voto à la déesse Aventia.

Avenches, inscription aujourd'hui illisible, encastrée

dans la muraille de la maison Fornerod, à droite en descendant la rue Centrale dans la direction de Domdidier. Mommsen, I, H., nº 156 ; Hagen nº 3. Texte d'après Hagen.

DEAE AVENT
G· IVL· PRIMVS
TRIVIR
CVR·COL·ITEM·
CVR· IIIIII VIR
DE SVO POSVIT
ID|·····VII···IR
....
D

Deae Avent(iae), G(aius) Iul(ius) Primus Trivir, cur(ator) col(onorum). item cur(ator) Sevir(um) de suo posuit id(emque?)... d(edit).

A la déesse Aventia ; Gaius Julius Primus, citoyen de Trèves, curateur des colons et curateur des Sévirs augustaux... a élevé ce monument.

42. Fragments indéterminés.

Avenches, quatre fragments encastrés dans le mur d'enceinte de l'amphithéâtre. Ils ne paraissent pas se rapporter à la même inscription ou tout au moins pas à la même ligne, car la hauteur des lettres diffère de l'un à l'autre (40, 26, 25 et 17 cm.). Mommsen, I. H., 207 ; nº Hagen, nºs 65 et 66.

··· RIN ····　　·· DV NI ··　　IAR　　IRI·
DIV

43. Epitaphe de Gaius Valerius Camillus.

Lausanne, au musée archéologique, d'où elle doit prochainement revenir à Avenches. Inscription très bien conservée et d'une belle gravure, trouvée (d'après Levade) à Avenches, en 1809, aux Conches, avec les restes d'un aqueduc recouverts de dalles plates et près des ruines d'un portail de

marbre. L'inscription disparut ensuite, et ni Mommsen, ni Hagen ne purent la retrouver. Elle avait été placée à la Borde, au nord-ouest de Lausanne, dans une grotte d'où elle fut transférée au Musée archéologique de Lausanne. Mommsen, I. H., nº 192; Hagen, nº 37

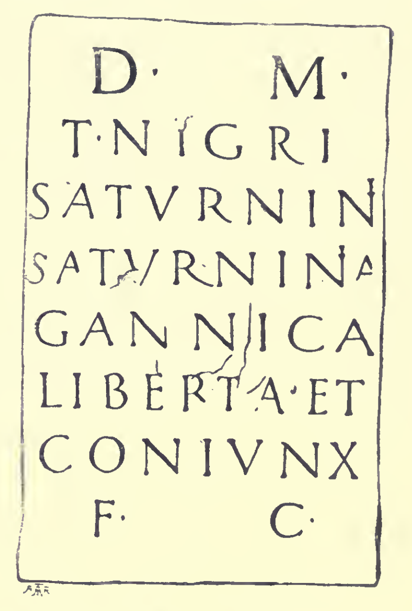
C·VALER·C·F·FAB·CA
MILLO·QVOI·PVBLICE
FVNVS·HAEDVORVM
CIVITAS·ET·HELVET·DECRE
VERVNT·ET·CIVITAS·HELVET
QVA·PAGATIM·QVA·PVBLICE
STATVAS·DECREVIT
LIA·C·IVLI·CAMILLI·F·FESTILLA
TESTAMENTO

G(aio) Vale(rio), G(aii) f(ilio), Fab(ia tribu), Camillo, quoi publice funus Haeduorum civitas et Helvet(iorum) decreverunt, et civitas Helvet(iorum) qua pagatim, qua publice statuas decrevit ; — Julia, G(aii) Juli(i) Camilli f(ilia) Festilla [ex] testamento.

A Gaius Valerius Camillus, fils de Gaius, de la tribu Fabia ; — la cité des Eduens et celle des Helvètes ont publiquement décrété se charger de ses funérailles ; la cité helvète lui a (en outre) décerné des statues, soit au nom de chaque *pagus*, soit au nom de tout le peuple ; — Julia Festilla, fille de Gaius Julius Camillus, a fait élever ce monument en vertu du testament du défunt.

44. Epitaphe de Titus Nigrius Saturninus.

Morat, inscription encastrée dans le mur nord de l'église réformée française (côté du lac). Mommsen, I. H., nº 201; Hagen, nº 51.

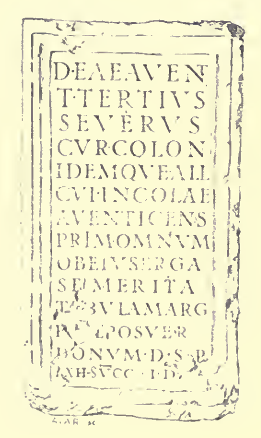


D(is) M(anibus) T(iti) Nigri Saturnini; Saturninia Gannica liberta et conjunx f(aciendum) c(uravit).

Aux dieux mânes de Titus Nigrius Saturninus, Saturninia Gannica, son affranchie et sa femme, lui a fait élever (ce monument).

45. Offrande à la déesse Aventia.

Villars-les-Moines, inscription déposée dans le hall d'entrée du château, et autrefois encastrée dans la muraille. Mommsen, I. H., nº 154; Hagen, nº 1. Réd. 1/20.



Deae Aventiae, T(itus) Tertius Severus, cur(ator) colon(orum) idemque allector, ou *allectus*, *cui incolae aventicens(es) primo omnium ob eius erga se merita t[a]bulam arg(enteam) p(ondo) ..... quinquaginta*, ou *p[ub]lice posuerunt; donum d(e) s(ua) p(ecunia) ex s(estertium) quinque milibus ducentis. L(ocus) d(atus) [d(ecreto) d(ecurionum)].*

A la déesse Aventia; Titus Tertius Severus, curateur des colons (d'Aventicum) ainsi que percepteur des impôts (ou membre agrégé du Sénat), a consacré ce monument en offrant cinq mille deux cents sesterces de sa fortune. C'est à lui que les habitants d'Avenches ont pour la première fois offert une table d'argent du poids de... ? (ou en public). L'emplacement a été donné par décret des décurions.

Les lettres ALL ne peuvent se rapporter qu'à l'un des deux mots *allector* ou *allectus*; mais, entre ces deux, le choix est difficile, car l'un et l'autre peuvent également bien se rapporter à Titus Tertius Severus. En effet, *allector* signifie receveur ou collecteur d'impôts pour le fisc dans les provinces, et rien ne s'oppose à ce que notre personnage ait cumulé les fonctions de receveur avec celles de curateur des colons romains établis à Aventicum. *Allectus* se dit des citoyens des colonies et des municipes agrégés par décret du Sénat *(Ordo)* à cet ordre lui-même, et pourrait s'appliquer à T. Tertius Severus. Toutefois, le terme *allectus* est, dans ce cas, complété de la façon suivante : *allectus inter decuriones* ou *in curiam*; on le trouve rarement seul. Cette circonstance rend un peu moins vraisemblable la restitution : *allectus*. Une dernière hypothèse est celle où *allector* ne signifierait pas receveur, mais désignerait le membre d'une corporation investi du droit d'élire d'autres associés pour compléter un collège; dans ce cas, on pourrait se demander si cette fonction élective se serait exercée dans un comité ou collège de curateurs.

Les deux lettres qui manquent entre P et L, après les mots : *tabulam argenteam*, peuvent avoir été, par exemple, CC, ce qui se rapporterait à un poids de 250 livres *(pondo ducentorum et quinquaginta)*, ce qui est le plus probable, ou VB, ce qui supposerait la mention *publice posuernut*, ont publiquement offert, ou remis la dite table, etc.

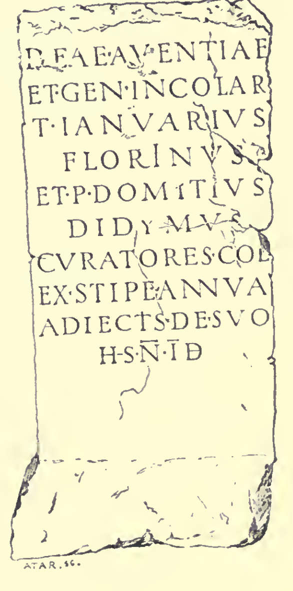
Cette inscription et la suivante nous donnent les noms de trois *curatores colonorum*. Le terme nous paraît préférable à *curatores coloniae*, étant donné qu'ailleurs on trouve *curatores civium romanorum*, *curatores vikanorum*, etc. — La

mention simultanée de *Titus Januarius Florinus* et de *Publius Domitius Didymus* comme curateurs des colons d'Aventicum, indique qu'il y avait au moins deux personnes revêtues de cette fonction.

Enfin, on constate ici l'emploi des termes *coloni* et *incolae* dans un sens évidemment différent, puisque d'une part ce sont les *incolae* ou habitants, dans leur ensemble, qui témoignent leur reconnaissance ou qui sont placés sous la protection du Génie, et que, d'autre part, les personnages de nos inscriptions ne s'occupaient, comme curateurs, que des colons, et non du reste des habitants.

46. Ex-voto à la déesse Aventia.

Villars-les-Moines, inscription déposée dans le hall du château. Mommsen, I. H. nº 155; Hagen, nº 2. Réd. 1/14



Deae Aventiae et gen(io) incolar(um),
T(itus) Januarius Florinus
et P(ublius) Domitius Didymus.
curatores col(onorum) ex stipe annua,
adjectis de suo s(estertiis)
n(ummmis) mille quingentis.

A la déesse Aventia et au génie des habitants, Titus Januarius Florinus et Publius Domitius Didymus, curateurs des colons, ont élevé cet autel avec le produit des offrandes annuelles, en y ajoutant 1500 sesterces de leur fortune particulière.



47. Ex-voto à la Victoire.

Villars-les-Moines, inscription déposée dans le hall du château. Mommsen, I. H., nº 166; Hagen, nº 5. Réd. $^1/_9$.

Deae Victoriae, Sabin(a) Marc[el]la.

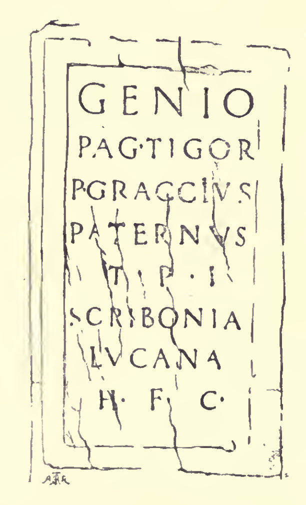
A la Victoire. — Sabina Marcella.

48. Ex-voto au Génie du « Pagus Tigorinus ».

Villars-les-Moines, inscription encastrée à rebours dans la paroi extérieure du mur du château, à droite au-dessus de la porte donnant accès au hall. Mommsen, I. H., nº 159; Hagen, nº 9. Réd. $^1/_{20}$.

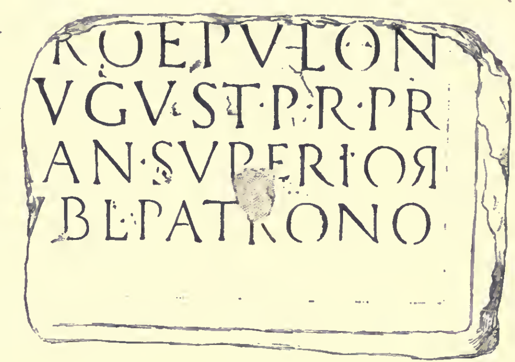
Genio pag(i) Tigor(ini); P(ublius)
Graccius Paternus
t(estamento)
p(oni) j(ussit);
Scribonia Lucana H(eres)
f(aciendum) c(uravit).

Au Génie protecteur du pagus Tigorinus, Publius Graccius Paternus a ordonné par testament (l'érection de cet autel) et Scribonia Lucana son héritière l'a fait élever.



49. Dédicace à un patron de la cité des Helvètes.

Villars-les-Moines, inscription déposée dans le hall du château. Mommsen, I. H., nº 176; Hagen, nº 26. Réd. 1/17.

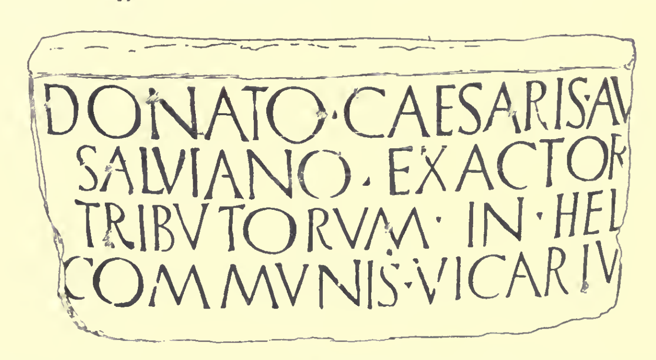


..... [Iiiiil vi] *ro epulon(um)*, [*leg(ato)* *A*]*ugusti pr(o) pr*(*aetore*) [*Germ*]*an*(*iae*) *Superior*(*is*). [*Helv*(*eti*) *p*]*ubl*(*ice*) *patrono*.

A.....? Sévir des épulons, légat propréteur impérial dans la Germanie Supérieure, les Helvètes ont élevé publiquement ce monument à leur patron.

50. Epitaphe de Donatus Salvianus, percepteur des impôts chez les Helvètes.

Villars-les-Moines, inscription déposée dans le hall du château; elle est gravée sur une base à face incurvée en forme de segment de cercle. Mommsen, I. H., nº 178; Hagen, nº 27. Réd. 1/14.

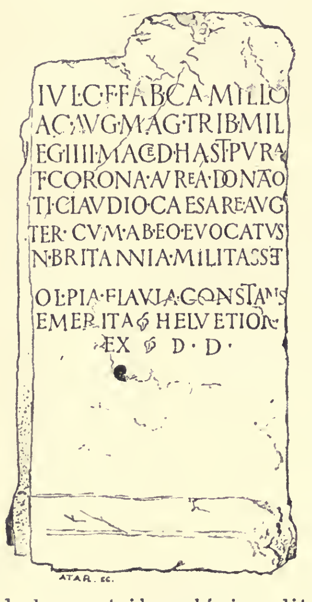


Donato, Cæsaris Au[*g*(*usti*)] *Salviano, Exactori tributorum in Hel*[*v*(*etiis*)]*; Communis vicarius.*

A Donatus, esclave de César Auguste, percepteur du tribut chez les Helvètes; Communis, son adjoint, (a élevé ce monument).

51. Epitaphe de Gaius Julius Camillus.

Villars-les-Moines, inscription déposée dans le hall du château. Mommsen, I. H., nº 179; Hagen, nº 32. Réd. 1/18.



[G(aio] Jul(io), G(aii) f(ilio), fab(ia tribu) Camillo, [s]ac(erdoti) aug(ustali) mag(istro); trib(uno) mil(itum) [l]eg(ionis) quartae maced(onicae); hast(a) pura [e]t corona aurea donato [a] Ti(berio) Cladiou Caesare aug(usto), [i]ter(um)cum ab eo evocatus [i]n Britannia militasset; [c]ol(onia) pia Flavia constans emerita Helvetior(um) ex d(ecreto) d(ecurionum).

A Gaius Julius Camillus, fils de Gaius, de la tribu Fabia, grand-prêtre d'Auguste, tribun militaire de la quatrième légion dite macédonienne; honoré d'une lance d'honneur et d'une couronne d'or par Tibère Claude, César Auguste, et une seconde fois lorsque, rappelé par lui sous les enseignes, il a combattu comme vétéran en Bretagne. La colonie *Pia Flavia, constans emerita* des Helvètes lui a élevé ce monument par décret des décurions.

52, Epitaphe de Julia Censorina.

Villars-les-Moines, inscription surmontée d'un buste de

femme en relief, déposée dans le hall du château. Mommsen, I. H., nº 200; Hagen, nº 57. Réd. $^1/_{18}$

Juliae Censorinae;
Gn(aeus) Jul(ius)
Caupius pater.

A Julia Censorina, Gnaeus Julius Caupius, son père, a élevé ce monument.

Contrairement à l'usage, les mots abrégés, *Gn(aeus* et *Jul(ius)*, ne sont pas suivis de points.



Inscriptions d'Amsoldingen.

Hagen a publié dans l'*Indicateur d'Antiquités suisses*, puis dans son *Recueil des inscriptions d'Avenches* (nºs 15, 48, 49, 59-61), six inscriptions trouvées à *Amsoldingen* près Thoune (Berne), mais qui proviennent, selon toute probabilité, d'Avenches ou de ses environs; elles sont en effet gravées sur le calcaire blanc usité pour les inscriptions de cette cité. Ce sont les suivantes:

1. Un milliaire aux noms de Trébonien Galle et de Volusien (251-254 de notre ère) marquant la VIIe lieue à partir d'Aventicum (à peu près la distance d'Avenches à Kerzers). Un milliaire semblable, marquant la XVIIe lieue, se trouve à Sion.

2. L'épitaphe des deux *Camilli*, le père et le fils, orfèvres, inscrits dans la corporation des charpentiers (à Aventicum probablement); le père était lydien d'origine.

3. L'épitaphe de *Severus Commendatus*, deudrophore augustal, c'est-à-dire attaché au service du culte des empereurs.

4, 5 et 6. Les épitaphes des femmes : *Flavia Pusinna*, par son mari *Otacilius Thesaeus; Pompeia Hospita*, par son mari *Geminellus Victullus:* et *Mat... Pusinna*, par son mari *Pervincus.*

On remarquera que les noms de Otacilius, Camillus, Pompeia sont connus par nos inscriptions d'Avenches (voy. nos nºs 36, 37 et 43). Les inscriptions d'Amsoldingen sont conservées actuellement à Thoune (Hôtel-de-Ville): l'une d'elles est au Musée historique de Berne.

Index des principaux termes latins des inscriptions.

Les planches hors texte de notre première partie sortent des ateliers de la *Société anonyme des Arts graphiques,* à Sécheron (Genève).

TABLE DES MATIÈRES

Répertoire méthodique de la première partie.

(Les numéros renvoient aux pages du volume.)

